



COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Adresse géographique :

Ecole militaire
1, Place Joffre
75007 PARIS

Adresse postale :

B.P. 20
00445 ARMEES

Téléphone : 01.44.42.32.05
Télécopie : 01.44.42.59.94
Courriel : caj01@wanadoo.fr
Site internet : www.defense.gouv.fr/caj

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

- [Editorial](#)
- [Un nouveau président](#)

VIE DE LA COMMISSION

- • La plénière de rentrée du 4 janvier 2006
 - [Conférence du CGA ROCHEREAU](#)
- • Séminaire Enseignants – Officiers du 23 mars 2006
 - [Allocution d'ouverture de l'amiral COLDEFY](#)
 - [Allocution de M FESNEAU](#)
 - [Discours de M. de ROBIEN](#)
 - [Discours de Mme ALLIOT-MARIE](#)
- • Visites d'Information
 - [Ecole Navale de Brest](#)
 - [EPIDe de Montry](#)
 - [Eurosatory](#)
- Les journées Sport Armées Jeunesse
- La réunion Plénière du 27 juin 2006
 - [Travaux des groupes](#)
- Le Prix Armées Jeunesse
- Assemblée générale du 14 septembre 2006
- Activités du secrétariat Général
 - [Activités de la Commission](#)
 - [Entretiens divers](#)

HISTOIRE

- [Souvenirs de la CAJ](#)

INFORMATIONS

- Nos Associations
 - [APCM](#)
 - [Jeunesse et Marine](#)
- Les stages Armées Jeunesse

DOCUMENTATION

- Les services Minitel et Internet de la Défense
- Composition de la Commission Armées-Jeunesse



Commission armées-jeunesse

*École Militaire
Amphi Foch
jeudi 23 mars 2006
À partir de 8h15*

Enseigner **LA DÉFENSE**

Sous le haut patronage de

**Madame Michèle Alliot-Marie
Ministre de la défense**



AVANT- PROPOS

Les travaux de la Commission Armées-Jeunesse (CAJ) ont constitué dans les années passées un pilier essentiel de l'action du ministère de la défense et de son évolution.

La diversité d'approche des sujets liés à la défense trouve pleinement sa place dans un contexte de renouvellement du lien entre la nation et ses armées. C'est aussi un moyen exceptionnel de dialogue entre les armées et les mouvements représentatifs de la jeunesse.

Le numéro 53 du bulletin annuel permet au lecteur de découvrir, au fil des pages, l'ensemble de la vie de la commission et des groupes de travail entre 2005 et 2006.

Pour ce qui concerne l'année 2006 le fait le plus marquant a été, sans nul doute, l'organisation du séminaire *"Enseigner la défense"* qui s'est déroulé à l'Ecole militaire et a réuni plus de 300 jeunes enseignants et officiers. *"L'école et l'armée comme le souligne Madame Alliot-Marie, ministre de la défense, dans son discours, sont les deux piliers de la République. Elles ont toujours partagé des missions communes : celles de préserver les valeurs qui fondent le pacte républicain et la cohésion nationale."*

En échangeant et en confrontant leurs idées, les jeunes enseignants et les officiers ont dressé des pistes nouvelles de collaboration entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la défense.

La qualité des animateurs et des participants, les échanges fructueux des ateliers auront concrétisé nos espoirs en permettant d'associer la réflexion des participants à l'élaboration du protocole défense-éducation nationale. Je tiens à souligner, à cet égard, le rôle joué par les membres du "groupe séminaire" et plus particulièrement son président monsieur Fesneau et ses rapporteurs.

Le groupe "Cadets", présidé par madame Rigny, a rendu un excellent rapport d'analyse permettant de préparer un second cycle de travail destiné à prolonger ces travaux pour mettre en place un cahier des charges destiné à la réalisation d'une première expérimentation.

Les groupes de travail du cycle 2006-2007 prennent leur essor et travaillent ou poursuivent leurs travaux sur les thèmes suivants : "les cadets", "la formation par alternance" et l'organisation d'un séminaire avec les associations liées à la jeunesse.

Le secrétariat général de la Commission Armées-Jeunesse a aussi développé une communication plus étroite et plus directe avec la jeunesse en pérennisant les Journées sport armées jeunesse, en organisant le prix armées jeunesse et en participant pour la première fois aux journées Nation-Défense.

Ainsi, la Commission Armées-Jeunesse a su adapter ses missions, consolider et perfectionner les outils dont elle dispose pour élargir son influence et motiver ses membres. Certes, des progrès importants sont accomplis, pourtant, il me semble qu'il reste encore de larges champs d'investigation à explorer et d'actions à conduire pour accroître son efficacité.

Il me paraît donc indispensable d'associer à la Commission d'autres associations représentatives de la jeunesse afin de maintenir le rajeunissement permanent de l'ensemble de ses membres. De même, il est aussi essentiel d'établir un lien fonctionnel, encore plus étroit, avec tous les organismes et institutions au sein de la défense, travaillant en faveur des jeunes, qu'il s'agisse de la Direction du service national, de l'EPiDe, de l'IHEDN, des réservistes ou des universités. Enfin, il y a lieu d'acquiescer une vue d'ensemble sur toutes les activités de stages existant dans les armées en direction de la jeunesse afin de lui en faciliter l'accès.

La Commission n'en est pas moins, aujourd'hui, la seule instance officielle réunissant l'ensemble des mouvements et associations de la jeunesse. De ce fait, elle constitue un lieu unique au sein duquel se retrouvent, pour aborder leurs problèmes communs des organismes aux objectifs très divers, aux méthodes et aux sensibilités très différentes. Il est important que ce laboratoire générateur d'idées riches maintienne cette tribune qui constitue pour le ministre de la défense un instrument précieux de mesure de l'état d'opinion du monde associatif lié à la jeunesse.

Général d'armée aérienne Patrick PORCHIER
Inspecteur général des armées
Président de la Commission Armées-Jeunesse

Le 1^{er} septembre 2006, le général d'armée aérienne Patrick PORCHIER, inspecteur général des armées, a été nommé président de la Commission Armées-Jeunesse par le ministre de la défense. Voici la biographie de notre nouveau président auquel nous souhaitons la bienvenue et que nous assurons de notre entier dévouement.



Président de la Commission Armées-Jeunesse

Né le 06 avril 1949
Entré à l'Ecole de l'air le 15 septembre 1969
Pilote de chasse
Totalise 4800 heures de vol

Inspecteur général des armées - Air 1^{er} août 2006
Représentant militaire de la France auprès du Comité militaire de l'OTAN septembre 2003-juillet 2006
Commandant la Région aérienne Sud – BORDEAUX
Juin 2002 - Août 2003
Directeur du Collège interarmées de défense - CID - Paris

Août 2000 - Mai 2002

Directeur de l'enseignement au Collège interarmées de défense - CID – Paris Août 1999 - Juillet 2000

Adjoint au directeur des affaires internationales et stratégiques

Au Secrétariat général de la Défense nationale - SGDN - Paris

Août 1997 - Juillet 1999

Chef de la section commandement interarmées et interalliés à l'Etat-major des armées – Paris Juillet 1996 - Juillet 1997

Auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN) – Paris Septembre 1995 - Juin 1996

Commandant les éléments français au Tchad - Afrique

Juillet 1994 - Juillet 1995

Commandant la Base aérienne 132 - Colmar

Juin 1992 - Juin 1994

Commandant du groupement instruction de l'Ecole de l'air - Salon de Provence Juin 1990 - Mai 1992

Chef d'Etat-major interarmées de l'opération Epervier au Tchad – Afrique Janvier 1990 - Mai 1990

Stagiaire à l'Ecole supérieure de guerre aérienne (ESGA) puis au Cours supérieur interarmées (CSI) – Paris

Septembre 1988 - Décembre 1989

Commandant de la 5^{ème} Escadre de chasse (Mirage 2000) - Orange

Juin 1987 - Août 1988

Pilote de chasse sur Mirage III – Jaguar - Mirage F1 - Mirage 2000

1972 - 1988

DIPLOMES

Ingénieur en aéronautique - Ecole de l'air - Salon de Provence (1971)

FORMATION MILITAIRE

Ecole de l'air, Salon de Provence (1970-1971)

Ecole de chasse, Tours (1972)

Ecole des applications militaires à l'énergie atomique (EAMA), Cherbourg (1981)

Ecole supérieure de guerre aérienne (ESGA), Paris (1988)

Cours supérieur interarmées (CSI), Paris (1989)

Centre des hautes études militaires (CHEM-IHEDN), Paris (1995)

Echange avec le National War Collège, Washington (Mai 1996)

NATO Senior Officer's Policy Course (SHAPE), Oberammergau (Septembre 1996)

NATO Defence College, Mediterranean General Flag Officer Course, Rome (Avril 2000)

GRADES SUCCESSIFS

Général d'armée aérienne 1^{er} août 2006

Général de corps aérien 1^{er} septembre 2002

Général de division aérienne 1^{er} septembre 2000

Général de brigade aérienne 1^{er} août 1997

Colonel 1^{er} novembre 1989

DECORATIONS

Commandeur de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Médaille de l'Aéronautique

Officier de l'Ordre National du Tchad

Croix de la Valeur Militaire



VIE DE LA COMMISSION

- **Plénière de rentrée du 4 janvier 2006**
 - Conférence du CGA ROCHEREAU
- **Séminaire Enseignant – Officiers**
 - Allocution d'ouverture de l'amiral COLDEFY
 - Allocution de M FESNEAU
 - Discours de M. de ROBIEN
 - Discours de Mme ALLIOT-MARIE
- **Visites d'Information**
 - Ecole Navale de Brest
 - EPIDe de Montry
 - Eurosatory
- **Journées Sport Armées-Jeunesse**
- **Réunion Plénière du 27 juin 2006**
 - Travaux des groupes
- **Prix Armées-Jeunesse**
- **Assemblée générale du 14 septembre 2006**
- **Activités du secrétariat Général**
 - Activités de la Commission
 - Entretiens divers



Le Général LAGRANGE, Secrétaire Général, de la commission Armées jeunesse, fait le point des activités.

REUNION PLENIERE DE RENTREE (4 janvier 2006)

Le mercredi 4 janvier 2006 a eu lieu la réunion plénière de rentrée de la Commission sous la présidence de l'amiral COLDEFY, inspecteur général des armées et président de la Commission Armées-Jeunesse;

Cette réunion était l'occasion, après une présentation des activités du 1^{er} trimestre par le secrétaire général, de faire le point des travaux des différents groupes de réflexion. Il appartenait à madame RIGNY, présidente du groupe "Cadets", de définir les premiers contours de ce système qui, en l'état de la réflexion, concernait les 10-18 ans et s'inscrivait dans un cadre associatif en liaison avec les Armées. Monsieur DURAND, président du groupe "Insertion", faisait un point des auditions effectuées au cours des séances écoulées. Enfin, monsieur BREHERET, président du groupe "Forum jeunes dirigeants", esquissant le profil du jeune dirigeant civil et militaire ainsi qu'un projet de déroulement à partir de scénarii, le tout étant encore en gestations.

Après ces différents exposés, la traditionnelle conférence de la plénière de rentrée était prononcée par le contrôleur général des Armées ROCHEREAU, directeur de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe), sur le dispositif Défense 2^{ème} chance.

Un cocktail amical réunissait ensuite les participants autour d'un échange de vœux entre la Commission et le président.



Le contrôleur général ROCHEREAU présente l'EPIDe

Le dispositif Défense – 2^{ème} chance

Conférence faite par le contrôleur général des armées ROCHEREAU, directeur de L'EPIDe, le 4 janvier 2006, à l'occasion de l'assemblée plénière de la Commission Armées-jeunesse, à l'école militaire.

Merci tout d'abord de me donner l'occasion de présenter devant votre commission le projet, ou plutôt l'expérience désormais, de Défense-2ème chance.

Les armées ont, en matière de formation professionnelle, une longue expérience. Un orateur, tout à l'heure, le rappelait en évoquant l'expérience du SMA. Le SMA a été créé en 1961 outre-mer et aujourd'hui, dans tous les départements et territoires d'outre-mer, il existe un régiment ou un groupe du service militaire adapté. C'est une institution originale qui permet à des jeunes sous statut militaire, d'apprendre un métier, à l'occasion de chantiers et d'application.

Pour prendre un exemple concret, en Guyane par exemple, le Préfet définit chaque année un plan de travaux et le régiment du service militaire adapté sait qu'il doit faire telle ou telle piste et, à l'occasion de ces travaux, on forme des jeunes au métier d'abattage d'arbres, de débardage puis à des métiers de travail du bois, travail de la charpente, et on leur apprend, enfin, à conduire des engins de travaux routiers.

C'est donc quelque chose qui est jugé très positivement par les collectivités locales et, aujourd'hui, il y a 3800 jeunes, qui sortent chaque année, du service militaire adapté, dont 70 % sont directement intégrés à l'issue de leur passage sous les drapeaux. Ceci explique bien sûr que lorsqu'on a suspendu le service national, on ait conservé le service militaire adapté.

L'idée a donc été formée de longue date, de transposer en métropole, le service militaire adapté. Et si l'on en croit les mémoires d'Alain PEYREFITTE, le général DE GAULLE, dès 1962, à l'issue d'un conseil des ministres, aurait dit: "Dites-moi, PEYREFITTE, c'est bien ce que fait le général DESMOTS en Martinique, pourquoi on ne ferait pas ça en métropole" et, depuis, l'idée a été reprise par des personnalités diverses, représentant des courants de pensées variées, en 1989, par exemple, un député qui était Monsieur CHANVEAU, député de la Sarthe, avait été chargé d'un rapport sur les conditions d'exécution du service national. Je m'en souviens un petit peu, parce que j'avais été mis à sa disposition, j'avais participé à la rédaction de ce document, et à l'époque Monsieur CHAUVEAU avait suggéré la création de groupements régionaux interarmées d'instruction et de travaux, reprenait cette idée d'associer sous statut militaire, une mission de service public d'une part, et une mission de formation professionnelle d'autre part, on aurait par exemple pu implanter dans les Landes, un bataillon ou un GRIPT, pour prendre l'expression de l'époque, qui aurait à la fois formé les jeunes aux métiers de la forêt, assuré la protection contre l'incendie de la forêt l'été, et exécuté des travaux d'entretien préventif du massif forestier l'hiver.

Par la suite, d'autres parlementaires ont repris de telles idées, sous les formes diverses et vous-mêmes dans vos travaux, tournez autour du sujet depuis quelque temps. L'idée est donc réapparue au printemps, Madame le ministre de la défense a fait sien cette idée, et le 3 juin dernier, le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, a exprimé sa volonté de transposer en métropole le service militaire adapté.

Il s'en est suivi un débat intéressant en juin et début juillet quand au statut que devait adopter ce service encore innomé et les choses se sont passées un petit peu à front renversé, c'est-à-dire que les ministères civils ont été pris d'une révérence subite pour l'institution militaire, alors que l'institution militaire tenait surtout à rappeler que la toge passe avant les armes et que les armes cèdent à la toge. En réalité, le problème était financier, il s'agissait de savoir qui allait payer, est-ce que c'était l'institution militaire, et donc le budget de la défense ou est-ce que c'était un autre ministère. C'est la raison pour laquelle un statut civil a été finalement préféré à un statut militaire, puisque le Président de la République a souhaité que le budget des armées ne soit pas mis à contribution pour cette expérience baptisée Défense-2ème chance. Les choses dès lors sont allées très vite, après cette décision de principe, et en quelques semaines, un établissement public a été créé. Il a été créé dès le 2 août, le décret d'application a été publié dès le lendemain, donc, deux mois à peine après l'expression d'une volonté politique. C'est une vitesse tout à fait inaccoutumée et rarement observée dans l'administration.

Par la suite, les choses ont poursuivi sur le même rythme: j'ai été nommé directeur général de cet établissement public le 23 août et le premier centre a été ouvert le 25 septembre. Il a accueilli les cadres le 25 septembre et les premiers volontaires ont été accueillis le 1er octobre. Donc pratiquement en trois mois, nous avons créé un établissement public, il a été doté d'un budget, il a trouvé un siège social, il a été doté d'un agent comptable, d'un contrôleur financier, et il a commencé à fonctionner. Alors, fonctionner, mais pour quoi faire ? Le projet Défense – deuxième chance, s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 21 ans, des deux sexes, qui sont identifiés comme étant en grande difficulté lors de leur passage en JAPD. Grande difficulté, il s'agit là de jeunes gens qui n'ont aucun

diplôme, ni scolaire ni professionnel, et qui n'ont pas d'emploi. Ceux qui sont dans ce cadre, se voient alors proposer un contrat du service national d'insertion au sein de cet établissement public, l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDe).

Ce sont, s'ils l'acceptent, des volontaires sous statut civil. C'est un contrat qui n'est pas un contrat régi par le code du travail, c'est un contrat administratif, d'une durée de six mois, qui est reconductible dans la limite de deux ans donc on peut faire quatre contrats successifs. Les jeunes gens qui sont intéressés par ces contrats, sont incorporés, si je peux utiliser par habitude et facilité ce terme militaire, dans un des établissements qui sont progressivement ouverts sur l'ensemble du territoire national.

Quel est le projet pédagogique ? Et bien, on leur délivre une triple formation, civique et comportementale, scolaire et professionnelle.

Comportementale tout d'abord, je crois que c'est important parce que tous les contacts que j'ai pu avoir avec des chefs d'entreprises, montrent que les chefs d'entreprises souhaitent avant tout avoir des gens qui sont au fait d'un certain nombre de règles de comportement, indispensables dans tout milieu de travail quel qu'il soit.

La formation professionnelle n'est que secondaire par rapport à ce postulat initial. Beaucoup de chefs d'entreprise notamment dans les domaines où il y a la plus forte demande sont prêts à assurer eux-mêmes une formation professionnelle en interne se contentant d'une pré formation professionnelle mais par contre, ils souhaitent que les jeunes qu'ils vont embaucher respectent un certain nombre d'us et coutumes, tout à fait normaux. J'entends par là qu'il faut que les jeunes apprennent l'assiduité, qu'ils apprennent la ponctualité, qu'ils apprennent la politesse, qu'ils apprennent à exécuter la mission qui leur est impartie, qu'ils apprennent à respecter une hiérarchie et c'est donc le sens du premier enseignement qu'on leur donne.

Pour ce faire, on utilise, bien sûr, le savoir faire des armées et bien que l'EPIDe ait un statut civil d'établissement public, nous avons bâti un règlement intérieur qui s'inspire, je le confesse, assez largement du règlement de discipline générale des armées avec peut-être un petit rien du règlement de service intérieur de La Flèche, un soupçon d'Autun. ça a été fait par petites touches fines, mais l'idée générale est quand même qu'on insiste assez fortement sur les devoirs qui incombent aux volontaires avant d'évoquer les droits des volontaires.



Une assistance nombreuse et attentive

Les volontaires portent un uniforme, qui n'est pas un uniforme militaire, c'est un uniforme composé à base d'effets que la police nationale a bien voulu nous fournir initialement et puis, s'agissant des tenues de travail, une cote de travail, une tenue de sport, un survêtement. Et ils sont constitués en compagnies, elles mêmes divisées en sections, à la tête des compagnies il y a des commandants de compagnies, il y a des chefs de section et les déplacements se font au pas, donc, même s'ils sont civils, on s'efforce quand même de leur inculquer des règles de comportement qui ne dépayseraient pas, messieurs, nombre d'entre vous.

Outre cette formation comportementale, on dispense aux jeunes une formation civique, on leur apprend, bien sûr, ce que sont les élus, ce que sont les institutions de la République, on leur parle succinctement des institutions européennes, on reparle de la sécurité sociale, mais on le fait en étant pragmatique et concret, c'est-à-dire qu'on leur explique comment lire un bulletin de salaire, on leur donne le B.A.-BA du droit du travail, on leur explique comment ouvrir un compte bancaire, on leur explique aussi comment gérer un budget familial. Tout ceci débouche sur une attestation de formation civique, qui sanctionne à la fois la formation comportementale et la formation civique, c'est un document qui n'a de valeur que la valeur que le marché du travail voudra bien lui

donner, peu importe, le SMA délivre également une attestation tout à fait comparable qui est considérée outre-mer, comme ayant valeur de garantie et valant attestation d'employabilité.

La deuxième formation dispensée aux jeunes est la formation scolaire, on s'efforce là de les remettre à niveau, en terme de lecture, d'écriture, de calcul, et de leur donner un minimum de culture générale, c'est déjà une vaste ambition compte tenu du niveau assez bas, je dois le dire, de certains qui sont passés indemnes à travers quelques années d'études.

Cette formation débouche sur le certificat de formation générale, c'est l'ancien certificat d'études et l'éducation nationale vient organiser, dans chaque centre, des sessions du CFG tous les six mois pour nos propres besoins, nous sommes donc déconnectés du calendrier scolaire.

Enfin, une troisième formation est dispensée dans le domaine professionnel, dans un secteur à forte employabilité. On ne forme pas les jeunes pour leur donner une formation, on les forme pour leur donner un métier, et le premier travail que l'on fait lorsqu'on incorpore ces jeunes gens c'est de recueillir bien sûr leurs souhaits, et puis de confronter le réel, le souhaitable et le possible et de les amener à comprendre que les métiers auxquels ils ont parfois pu penser, ne sont sans doute pas ceux qu'ils sont capables d'exercer, et encore moins ceux, dans lesquels ils trouveront un emploi, nous privilégions des métiers où on est à peu près sûr de leur trouver un emploi à l'issue de ce contrat du service national d'insertion, c'est-à-dire les métiers du bâtiment: plombier, électricien, couvreur, maçon, conducteur d'engin; les métiers aussi de l'hôtellerie, et de la restauration dans trois branches: service en salle, service d'étage, cuisine et puis des métiers d'entretien d'espaces verts, de protection de l'environnement; tous les métiers liés aux transports, formation de conducteur de poids lourds, conducteurs de bus, pour lequel il y a une forte demande; les métiers des services, services à la personne, dans le secteur marchand bien sûr et puis tous les métiers du gardiennage.

Tout ceci forme un socle de base, il y a quatre ou cinq métiers qui sont enseignés ou qui seront enseignés dans la quasi totalité de nos centres, et puis pour le reste on s'adapte à la demande locale et aux propositions que peuvent nous faire les entreprises.

Par exemple, à Montlhéry, nous avons un accord qui est en passe d'être finalisé avec l'aéroport de Paris, avec Air France, pour former des spécialistes de la logistique, de l'approvisionnement, donc nous ferons ce type de démarche dans chaque centre.

Cette formation professionnelle débouche sur le certificat de qualification professionnelle, c'est une attestation pratique qui n'est pas délivrée par l'éducation nationale, mais par le ministère du travail.

Nous amènerons aussi un certain nombre de jeunes à obtenir des modules de CAP, voire le CAP pour certains, notamment ceux qui feront deux ans, et que nous envisageons peut-être de rassembler dans des centres un petit peu d'excellence, qui pourraient avoir statut de CFA. Mais délivrer un CAP est une ambition qui me paraît un peu excessive, compte tenu du niveau de ces jeunes gens.

Qui dispense ces formations ? Et bien nous utilisons tout d'abord le savoir faire d'anciens militaires, il n'y a pas de militaires d'active au sein de l'EPIDE, il n'y a que d'anciens militaires, qui, souvent, viennent de quitter le service, ce sont des anciens militaires, ça peut vouloir dire des hommes encore jeunes, on peut être ancien militaire quittant une armée professionnelle après 10 ans ou 14 ans de service. Ces anciens militaires forment les cadres de contact, c'est-à-dire les personnels qui encadrent les compagnies, les sections, les groupes et je vous garantis, pour avoir vu fonctionner ces centres, qu'il faut être en bonne santé, et particulièrement disponible, et attentif pour tenir ce type de fonction avec nos jeunes volontaires.

Les enseignants de l'enseignement scolaire sont quant à eux des professeurs des écoles, je ne privilégierais pas le recrutement en détachement de professeurs titulaires, mais plutôt le recrutement de professeurs vacataires, ou contractuels, qui acceptent d'adapter leurs conditions d'enseignement aux particularités de nos centres. Je dois dire que nous n'avons pas eu de difficulté à recruter des enseignants pour Montry, nous avons 8 postes, et nous avons vu 45 candidats, alors même que les contraintes sont assez fortes puisqu'on demande aux professeurs de porter le même uniforme que les cadres, un blaser, une chemise blanche, une cravate et un pantalon gris, puisqu'il me paraît assez légitime que tous les cadres donnent l'image de la rigueur que nous attendons de nos volontaires, donc il faut bien évidemment éviter tout débraillé, tout laisser-aller ou toute approximation dans la tenue.

Les professeurs en contrepartie, sont considérés comme enseignants dans une zone d'éducation prioritaire, et leur ancienneté est prise en compte pour le service au sein de l'éducation nationale.

S'agissant de la formation professionnelle, nous passons là encore des conventions avec les GRETA avec l'AFPA, nous ne réinventons pas ce qui existe, on ne va pas doubler des plateaux techniques, ce serait ridicule et coûteux, là où ils existent, on s'appuie sur le dispositif existant, mais nous travaillons également par convention avec les entreprises.

Nous avons des conventions de partenariat avec des grandes entreprises qui sont prêtes à mettre à notre disposition des formateurs, dans certaines spécialités, et à accueillir en stage les jeunes volontaires. Par exemple, nous avons signé récemment une convention avec le groupe ACCOR, qui assure, à Montry, la formation dans l'hôtellerie d'un certain nombre de jeunes volontaires, et qui a pris en stage ces jeunes, à raison d'un jeune par hôtel, chaque jeune ayant un tuteur et jusqu'à présent ça se passe très bien.

L'enseignement pour ces jeunes volontaires ne se borne pas à ces trois modules de formation civique, scolaire et professionnelle. On les forme également au brevet de secouriste et ils reçoivent une formation tout à fait apparentée à celle que reçoivent les sapeurs-pompiers volontaires, donc là aussi nous passons des accords avec les services départementaux d'incendie et de secours. Mon idée est la suivante, je pense que ces établissements d'insertion de la défense bénéficient d'unités qui seront formées qui seront encadrées, et qui auront du matériel, donc nous pouvons, en contrepartie d'une formation qui nous est assurée par les SDIS, assurer des missions d'intérêt général au profit des collectivités locales.

On peut, par exemple, assurer l'entretien préventif de berges de rivière, l'entretien préventif de pare-feux ou de pistes forestières, voire la surveillance préventive des massifs forestiers l'été dans le cadre de la lutte contre l'incendie, voire enfin, participer à la lutte contre l'incendie dans un certain nombre de zones, en contrepartie de cette possibilité. Il ne s'agit pas, bien sûr, de concurrencer les sapeurs-pompiers volontaires, et d'aller leur prendre des vacances, mais il s'agit d'être à même de répondre à une demande de renfort éventuellement formulée par des CODIS départementaux.

En contrepartie de cette aide, les SDIS, peuvent assurer la formation de nos jeunes, peuvent nous reverser du matériel de réforme, et assurent surtout le soutien médical de ces unités, parce que le service de santé des armées n'a aujourd'hui plus la capacité à assurer un tel soutien.

Sur les 300 euros mensuels qu'ils perçoivent, 140 sont versés chaque mois, 160 sont versés sur un compte bloqué, et donc lorsqu'ils quittent leur service au terme normalement d'une année, puisque c'est le module de base souhaité, ils perçoivent un pécule qui est de 1920 euros, ce qui leur permet de déposer un dépôt de garantie pour obtenir un logement. Donc, on va s'efforcer de les faire sortir de leur année de service national d'insertion, avec le permis de conduire, auquel on va les présenter, l'attestation de formation civique, le certificat de formation générale, le certificat de qualification professionnelle, un emploi, qui est quand même l'objectif essentiel, et ce pécule, ce qui me paraît constituer un kit d'insertion à peu près complet.

Or, à ce jour, où en sommes-nous? Nous avons ouvert trois centres, le premier à Montry, en Seine-et-Marne, le second à Etang-sur-Aroux, plus exactement au hameau de Velay, en Saône-et-Loire, c'est dans le sud du Morvan, et le troisième plus récemment à Monthéry, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir sur les rangs un peu plus de 425 jeunes volontaires à ce jour.

Le problème est qu'il faudrait, bien sûr, continuer ce rythme, d'ouverture d'un centre tous les mois, voire deux centres par mois, pour atteindre l'objectif qui était fixé par le Président de la République et le Premier ministre et qui a été répété tout à l'heure, 10 000 jeunes volontaires incorporés au sein de l'établissement public à la fin de 2006, 20 000 à la fin de 2007. Je vous confesserai qu'il m'arrive d'avoir de très légères inquiétudes, parce que le fonctionnement d'un établissement public se heurte quand même à un certain nombre de difficultés. Je voudrais en évoquer certaines mais je me contenterai d'apporter un bref complément à ceux d'entre vous qui n'auraient pas eu le bonheur de lire le "Canard enchaîné" de ce matin.

Donc l'établissement public pour l'insertion de défense a ouvert dans des conditions de vitesse inaccoutumées, ça veut dire qu'on a commencé à ouvrir nos premiers centres alors même que le budget de fonctionnement n'était pas en place ce qui, pour certains, pourrait apparaître comme fâcheux, j'en conviens. Par ailleurs, l'agent comptable n'était pas nommé et donc nous avons recruté des personnels sur la base de contrat forcément verbaux qui ont été régularisés par la suite, tout ceci effectivement était la rançon de l'objectif qui nous était fixé à savoir, ouvrir dans des délais extrêmement brefs. Le budget qui avait été initialement fixé, pour l'année 2005 était un budget taillé un peu court, à 5 millions d'euros, et ne prenait pas en compte les budgets de fonctionnement des centres. Or, il existe un certain nombre de dures réalités mais, pour fonctionner, une collectivité d'hommes et de femmes a besoin de quelques produits de première nécessité pour lequel il est toujours difficile de ne pas trouver de solutions, je pense que ceci sera réglé à la fin du mois de janvier. Mais le budget par ailleurs, qui se met en place, et qui est entièrement financé sur les crédits du plan de cohésion sociale de Monsieur BORLOO, ce n'est pas le ministère de la défense qui finance, c'est le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, apparaît par ailleurs, un peu court par rapport aux objectifs qui nous sont fixés, et il y a effectivement nécessité de renégociation en cours d'exercice et de renégociation en fin 2006, si l'on veut atteindre les objectifs fixés. Et puis surtout, la grosse difficulté tient aux questions d'infrastructure. Depuis 1987, c'est Monsieur GIRAUD à l'époque qui avait lancé cette opération, les armées ont mené une politique de rationalisation de leur patrimoine, qui a amené un certain nombre d'opérations, mais qui se traduit surtout par l'appauvrissement de la ressource disponible et, aujourd'hui, les armées, n'ont pas sous la main de casernement disponible. Toutes les casernes qui constituaient des enjeux urbains ont été cédées depuis longtemps aux collectivités locales et nous n'avons aujourd'hui de disponible que des terrains qui sont en général coincés entre la voie ferrée et les services techniques municipaux, dans une zone inondable et de surcroît inconstructible, où subsistent parfois quelques

hangars d'un improbable établissement du matériel. Donc, il n'y a pas de ressource immédiatement disponible, les armées ont mis à la disposition de l'EPIDe quelques très rares sites immédiatement utilisables et je les en remercie vivement, notamment, monsieur le Gouverneur, Monthléry et pour le reste, les terrains supposent la construction de bâtiments neufs. Or, nous n'avons pas de budget d'investissement, c'est donc, un petit peu difficile c'est la raison pour laquelle la loi à l'occasion d'un amendement présenté en loi de finances rectificative a autorisé à apporter en pleine propriété à l'EPIDe, un certain nombre de sites, je dis bien apporter en pleine propriété et non pas affecter, ce qui nous donne la capacité de vendre. Et ces emprises seront mises à la disposition d'une société foncière qui ne s'appellera pas la foncière de Bellechasse, mais qui s'appellera la compagnie d'investissement et de gestion pour les établissements d'insertion de la défense et ces actifs constitueront l'apport de l'EPIDe, l'autre partenaire étant la Caisse des dépôts et consignations qui mettra en place de son côté des fonds propres sous forme de liquidités, d'un montant supérieur, de façon à ce que la caisse des dépôts soit majoritaire, l'EPIDe étant minoritaire, ce montage permettra à cette société d'émettre des emprunts et donc de financer à la fois les réhabilitations, qui nous sont indispensables, de casernements existants et surtout les constructions de casernement modulaires pré industrialisés qui pourront être livrés à l'extrême fin de l'exercice en cours ou au tout début 2007.

Je pense que nous pourrons ainsi disposer en fin de l'exercice de capacités permettant de nous rapprocher de l'objectif fixé, on fera bien évidemment au mieux, pour être le plus près possible de l'objectif qui nous est assigné.

Il est un peu tôt pour tirer la leçon de l'expérience, mais je peux quand même vous livrer quelques éléments. La population que nous visons existe, et nous n'avons pas trop de difficultés pour trouver des volontaires dès lors que l'on positionne bien les centres, il ne faut pas les mettre en pleine campagne, il faut rester proche des bassins de recrutement. Il ne faut pas évidemment aller construire un centre de formation de jeunes au pied des tours, mais il faut aller à quelques kilomètres ou quelques dizaines de kilomètres au maximum, de façon à ce que les jeunes puissent revenir dans leur famille chaque fin de semaine. Il faut également ne pas se mettre trop loin de centres militaires, d'unités militaires d'active, qui nous fournissent la ressource en jeunes retraités qui nous est indispensable. En d'autres termes, dans l'Est de la France nous n'avons pas de difficultés, créer un établissement dans le centre, le sud du massif central a été plus difficile, nous avons dû finalement abandonner une opération.

Un mot sur nos jeunes volontaires. Nous avons à peu près 20 à 25 % de filles, nous avons 80 à 85 % de jeunes issus de l'immigration, la moitié de maghrébins, le reste étant issu de l'Afrique. Ce sont des immigrés de deuxième génération, avec beaucoup de gens dont la nationalité initiale était Cap Verdiens, Camerounais, Guinéens, Sénégalais, pour l'essentiel. Nous avons aussi beaucoup de jeunes gens qui ont eu à faire aux services de police, j'entends que, par là, 80 % d'entre eux sont connus voire même condamnés. Ils ont une perception des services de police assez tranchée ayant eu avec eux des contacts répétés qui les ont amenés à perdre cette distanciation critique qui fait le début de la crainte. Ils sont, par contre, beaucoup plus perplexes vis à vis de l'institution militaire et ils la considèrent avec curiosité, mais ils sont pleins de bonne volonté, et prêts à jouer le jeu avec nous. Je suis très frappé par la conscience que ces jeunes ont de la difficulté dans laquelle ils se trouvent et par le fait que c'est vraiment une deuxième chance qui leur est offerte, et ils sont prêts à se plier aux règles.

On leur explique, vous avez vos rites dans les banlieues, nous avons nous, les nôtres, et donc vous allez saluer nos drapeaux et vous plier à nos usages parce que ici vous êtes sur notre territoire, et ça c'est un langage qu'ils comprennent très bien.

Autres caractéristiques, il y a 5 % de cette population qui est sans domicile fixe, et près de 10 % qui ont perdu tout contact ou qui ne souhaitent plus entretenir de contacts avec leur famille et ça nous oblige à revoir un petit peu le mode de fonctionnement. On envisageait initialement de fermer les centres le vendredi soir et de les rouvrir le dimanche soir, je ne pense pas pouvoir le faire, humainement c'est extrêmement difficile. Je ne me vois pas dire à un jeune de partir et d'aller passer son week-end sous les ponts, ça serait complètement contre productif compte tenu de la tentative d'insertion à laquelle nous nous livrons. Donc, on est obligé de les garder, ce qui nous amène à mettre sur pied des permanences, à ouvrir les installations de restauration, et puis organiser les loisirs pour qu'ils restent dans les centres et fassent si possible le moins de bêtise possible, ce n'est pas un entier succès sur ce dernier point, mais ça c'est assez normal.



Un orateur convaincant et convaincu

Nous perdons à peu près 10 %, dans les deux premiers mois, de volontaires, qui nous quittent pour des raisons diverses. Quelques uns parce qu'ils ont trouvé un travail, ils avaient engagé une recherche d'emploi, antérieurement à leur incorporation, ils trouvent un travail c'est très bien, 3 ou 4 % qui ont vraiment des problèmes d'adaptation graves à une discipline de type militaire, se lever le matin à 6 heures, pour aller faire des TIG, puis une cérémonie aux couleurs, puis du sport, c'est au-dessus de leurs forces, donc ils nous quittent, et puis quelques uns relèvent d'une erreur de casting ce sont des jeunes gens qui sont allés jusqu'en première, par exemple, et qui n'ont pas eu le BAC, ou qui ne sont pas passés en terminale, ils sont venus parce qu'ils répondent aux critères: pas d'emplois, pas de diplômes, mais en réalité leur niveau est supérieur et donc on ne leur offre pas un produit suffisamment adapté. Et puis nous en perdons 15 %, un petit peu moins, qui sont difficilement récupérables, nous avons des chefs de bandes, nous avons des gens violents, nous avons des drogués qui persistent à vouloir fumer du shit tous les jours, bref la gamme complète des comportements incompatibles avec la vie en collectivité. Mais dans l'ensemble ça marche, à condition de ne pas recréer les conditions qui leur rappelleraient trop une vie scolaire associée pour eux à une idée d'échec. Il ne faut pas les mettre trop longtemps dans une classe face à un tableau blanc ou noir, il faut associer très vite une formation professionnelle, une formation comportementale et une formation scolaire, il faut mélanger tout ceci et effectivement dans le premier centre, que nous avons ouvert, Montry, compte tenu des conditions de précipitation d'ouverture, nous avons dû décaler au troisième mois, au milieu du troisième mois, le début de la formation professionnelle, ça a été un peu long et ça se traduit par une perte d'un certain nombre de volontaires. Si l'on respecte ces ingrédients, je crois que l'opération peut marcher, nous avons déjà une cinquantaine de centres, en France, identifiés, et, c'est un projet qui est assez largement soutenu par les collectivités locales, quelles que soient les options politiques des unes et des autres, j'entends par là que la majorité des contacts que nous avons aujourd'hui avec les régions sont des contacts très positifs, les régions acceptent de participer au financement de cette opération, les départements aussi, et je n'ai guère eu que 4 ou 5 collectivités qui ont marqué a priori leur inquiétude voire leurs réticences ou même leur hostilité à toute implantation de centres, qui ne doivent en rien être confondus avec des centres de rétention administrative, ou des centres de redressement, ce ne sont pas des centres de redressement, ce ne sont pas des maisons pour jeunes délinquants, ce sont des centres de formation pour jeunes volontaires, et pour peu qu'on nous en donne les moyens, je pense que nous pourrions réussir, en tout état de cause, c'est sûrement la plus belle Start up administrative que j'ai eu l'occasion de conduire en trente ans de carrière et ça reste pour moi, une très belle aventure. Merci.

La salle a quelques questions à poser.

M.HERVO (honoraire) : je ne boude pas mon plaisir lorsqu'on fait des propositions et qu'un jour on les voit se réaliser, et bien il faut le noter et en être extrêmement satisfait. C'est mon cas et je le dis. Ma



Question de Mme BUSSON
(COTRAVAUX)

deuxième remarque est liée à un exposé précédent, où il a été dit concernant l'opération 105 permis, dont je suis l'un des principaux acteurs, que cette opération si elle devait être poursuivie, devait être revue parce qu'elle avait été extrêmement coûteuse, je ne souhaite pas que l'assistance reparte avec cette idée, parce qu'elle est contraire à la réalité, cette opération n'a pas été extrêmement coûteuse, notamment pour les armées, ça a coûté notamment la visite médicale, la préparation militaire à La Courtine, mais beaucoup d'acteurs qu'ils soient réservistes citoyens de l'Île de France, RLJC de l'Île de France, ou honoraires, sont comme vous vous en doutez totalement bénévoles, et les permis ont été intégralement payés par les entreprises partenaires, c'est juste un correctif, j'en arrive à ma question, à l'occasion des 105 permis, nous avons travaillé intensément et étroitement avec les missions locales et nous avons pu vérifier ce que beaucoup d'autres savaient mais pas forcément la Région Terre Ile de France, c'est que les missions locales sont ceux qui sont incontournables pour travailler sur la population dont vous parlez, parce que lors de la JAPD, ils ont 17 ans pour la plupart, et la tranche d'âge à laquelle vous vous adressez, s'étend au-delà.

Ensuite, ceux qui les connaissent bien, ce sont les missions locales. Et nos partenaires lors des 105 permis m'ont beaucoup questionné sur l'EPIDe, ils sont très intéressés mais ils ne sont pas sûrs que structurellement ils vont être associés au recrutement de ces jeunes, et ils le regrettent et je crois que ce sont des partenaires absolument importants, donc comptez-vous vous tourner vers eux pour la suite ?

Réponse : oui, bien sûr et j'ai eu tort de ne pas évoquer la collaboration avec les missions locales, nous avons d'ores et déjà pris contact dans les centres existants avec les missions locales, avec le conseil national également, et ça sera le point d'approvisionnement essentiel avec les JAPD. Ce sont, bien sûr, les missions qui connaissent le mieux cette population qui constitue notre cœur de cible, nous travaillons déjà avec les missions locales autour de Montry, d'une part, et autour de Montlhéry, d'autre part.

Mme BUSSON,(COTRAVAUX): j'avais une grosse interrogation alors je me félicite ayant participé au groupe de Guy HERVO, je me félicite de la même manière de l'arrivée de cette expérience qui se développe, par contre, j'ai vraiment une question autour du mot "service", qui est ici employé je l'entends ce soir, je ne sais pas si c'est le label, service national d'insertion. Cela m'évoque deux questions, d'une part, est-ce que c'est amené à rentrer dans le code du service national comme d'autres formes de volontariat et notamment le volontariat du SMA aujourd'hui dans les DOM-TOM? D'autre part, la notion de service me préoccupe quand même beaucoup, dans votre exposé j'ai quand même entendu avec satisfaction qu'une des possibilités en contrepartie de la formation que les sapeurs-pompiers pourraient apporter, serait, c'était un conditionnel dans vos propos je crois, serait la participation à des actions de soutien au corps des sapeurs-pompiers, c'est le seul élément en terme de service que je note dans cette expérience, et quelque part mon seul regret dans cette expérience qui se met en place, notamment si elle a un label "service", est le fait qu'on ne voit pas quel service le jeune rend. On voit bien ce



Question de M.BERNARDIN
(USEPPM)

que cela rend comme service aux jeunes ou ce que l'on espère que cela va rendre comme service aux jeunes en termes de comportement, en termes de formation civique et professionnelle, par contre, on ne voit pas et c'est ce qui me semblait être l'intérêt majeur et du SMA et d'autres formes d'un service national, c'est qu'est-ce que le jeune apporte comme service à la société et quelle conscience on lui donne qu'il peut rendre service à la société, c'est ma seule préoccupation dans ce label et notamment dans le label plus global que le Président nous annonce comme service civil volontaire, donc la défense deuxième chance fait partie, et cette notion de service m'interroge parce que j'ai l'impression qu'elle perd un petit peu de son sens.

Réponse : vous soulevez effectivement un vrai problème, vous évoquez le code du service national, les textes qui ont créé l'EPIDe, sont intégrés au code du service national et le volontariat pour le service d'insertion figure d'ores et déjà dans le code du service national. Cela étant, nous avons eu une discussion l'autre jour avec le ministère de l'emploi et de la cohésion sociale et du logement qui préfère que nous utilisions l'expression "volontaire pour l'insertion" tout simplement ce qui permet de contourner le débat que vous venez d'ouvrir.

Effectivement, dans le projet tel qu'il est conçu, l'accent est mis sur l'insertion des jeunes sans qu'il y ait en contrepartie de services rendus à la collectivité.

Je souhaite pour ma part combler un petit peu cette lacune, d'où cette idée de convention avec les SDIS et je pense que faire des travaux au profit des collectivités même s'ils sont symboliques, contribue à l'acceptation du projet par les collectivités. Il n'y a pas, du reste, que les travaux, les volontaires des premiers centres à Montry ou Etang-sur-Aroux, sont allés en uniforme, en unité constituée, assister à la cérémonie au monument aux morts du village pour le 11 novembre et je crois que c'est un geste qui a été apprécié, c'est un début d'intégration, c'est bien évidemment insuffisant.

Monsieur BERNARDIN (UCPPM) : je vous demanderais quelle est la relation que vous entendez avoir avec le ministère de la justice et éventuellement l'action de juge de l'application des peines et je reviens un petit peu à l'histoire du JET qui a fait son temps.

Réponse : c'est un sujet délicat, parce que l'opération JET, c'était une association qui avait été créée en son temps par l'amiral BRAC de LA PERRIERE, reposait initialement sur le bénévolat et le volontariat d'un certain nombre de personnel des armées et puis, au fil du temps, l'usure des volontariats avait conduit les autorités militaires à orienter un petit peu les candidatures en suscitant des volontariats, ce qui avait laissé un souvenir nuancé parmi les personnels militaires.

L'expérience JET s'adressait uniquement à des jeunes délinquants qui étaient à moins de six mois de leur date de libération et qui n'avaient pas encore accompli leur service national. On considérait qu'on leur proposait de faire trois mois dans des équipes qui faisaient essentiellement des travaux de bûcheronnage, avec un encadrement assez fort de sous-officiers, et au-delà de ces trois mois, ils pouvaient faire leur service national et donc on balayait l'inscription, sur leur bulletin de casier judiciaire, de leur condamnation.

L'expérience était appréciée des autorités judiciaires, les résultats réels sont à considérer avec prudence, parce qu'il y avait quand même un taux de perte en ligne assez fort, il y avait je crois près de 40 % de jeunes qui partaient, et le taux de récidive, parmi ceux qui faisaient leur service, demeurait extrêmement important.

Je suis assez prudent dans l'étude de relations éventuelles avec le ministère de la justice, nous ne voulons pas que l'image générale de cette expérience d'insertion de défense, soit un petit peu polluée par l'arrivée de jeunes qui seraient des jeunes condamnés. Déjà l'expression même d'insertion de défense est une expression à manier avec prudence, pour ma part, lorsque je vais voir des élus, je leur parle de centre de formation je ne parle pas de centre d'insertion, l'insertion ça suppose que de par nature, vous n'êtes pas inséré au départ et que vous le serez peut-être après.

Je parle de centre de formation pour les jeunes volontaires je n'exclus pas que nous ne puissions ponctuellement prendre un ou deux jeunes qui seraient confiés par les services de protection de la jeunesse, qui seraient suivis par les services judiciaires, mais ça sera unité après unité, et je serais extrêmement prudent dans cette approche.

Monsieur TARDIVEL (CGT/FO): trois questions, la première question, par rapport aux contacts que vous avez eus avec les entreprises, est-ce que vous avez une idée de type de contrats qui seront offerts à ces jeunes après leur formation, deuxième question, sur le côté casier judiciaire, notamment vous avez parlé des emplois où il y a une forte demande, on a eu l'occasion lors de notre groupe d'avoir une explication sur les emplois à la RATP, où effectivement il y a une demande de casier judiciaire vierge, pour ces emplois, et j'imagine dans d'autres villes aussi et la troisième par rapport au pécule mis à la disposition à la fin de la formation, notamment pour l'obtention d'un logement, est-ce que vous avez passé des conventions notamment avec les HLM ou d'autres organismes ?

Réponse : s'agissant des contacts avec les entreprises, pour l'instant, il n'est pas prévu de faire des contrats spécifiques pour nos jeunes volontaires, on leur proposera soit des CDD soit des CDI, comme n'importe quel salarié débutant dans une entreprise, il n'y aura pas de traitement particulier. Il en est de même pour le casier judiciaire, le décret constitutif de l'EPIDe, prévoit que les volontaires doivent présenter leur casier judiciaire, présenter un extrait de casier judiciaire. Cela me laisse toute liberté d'appréciation, ça veut dire qu'on peut prendre le jeune ayant une condamnation, à charge pour nous, de



Question de M.TARDIVEL
(CGT/FO)

définir une ligne de conduite réaliste, si on veut faire de l'insertion. Il ne suffit évidemment pas de dire on va écarter tous les jeunes qui sont en difficulté et qui ont eu à faire à des services de police ou de gendarmerie ou à la justice pour des choses qui sont parfois des petits délits, voire même des incidents les opposant à un contrôleur dans le métro. Il faut quand même que nous apprécions au cas par cas. Nous sommes très prudents, bien sûr, mais on n'écarte pas des gens parce qu'ils ont un casier judiciaire, et lorsqu'ils sortent de l'établissement, ou lorsqu'ils sortiront, parce que pour l'instant il n'y en a pas qui soient sortis, ayant fait un an, eh bien, les informations resteront au sein de l'établissement, bien évidemment. Les entreprises qui recruteront nos volontaires n'ont pas à avoir d'exigence particulière sur ce point, ce sont des citoyens responsables adultes et les traite comme tels.



Question de M.DUBEC
(CFDT)

Quand au pécule, j'ai évoqué une possibilité d'utilisation du pécule, mais bien évidemment chacun sera libre de faire ce qu'il entend des 1920 euros qu'il touchera au bout d'un an. Passer des conventions avec des sociétés HLM ? C'est bien sûr une possibilité, nous ne l'avons pas exploitée à ce jour, mais encore faudrait-il s'assurer que nous aurons à côté une source d'emplois permanente, qui soit suffisamment solide pour qu'il y ait en permanence dans les dix ans qui viennent, nécessité de trouver des emplois. Je ne suis pas certain qu'il faille fixer nos jeunes dans un même lieu géographique. On s'efforce plutôt de leur trouver un emploi en dehors de leurs zones d'origine et un habitat à proximité. On va les diluer et pas les rassembler.

Monsieur REGNIAC, conseiller sports au ministère de la défense : la question que je me pose c'est que, apparemment, vous n'avez pas retenu les métiers du sport dans la formation et je voudrais savoir pourquoi, parce qu'il y a tout un champ qu'il serait intéressant de développer ?

Réponse: je n'ai pas évoqué les métiers du sport, ça ne veut pas dire que je ne les ai pas retenus, mais je pense qu'il n'y a pas matière à enseigner les métiers du sport dans tous les centres. Cela fait partie de la deuxième liste, les formations ponctuelles, au cas par cas. Nous avons à Montry, bénéficié des locaux d'un ancien CREPS, dans ce CREPS, il y a la direction technique de la fédération française de cyclisme. Une des possibilités que nous envisageons, c'est justement de former des mécaniciens du cycle, il y a de plus en plus, en France, de magasins des deux grandes chaînes spécialisées dans la distribution d'articles de sport, certaines de ces chaînes cherchent à nouer des partenariats à vocation sociale, et je pense que nous pourrions placer des spécialistes du cycle assez facilement et c'est un des objectifs que poursuit actuellement la direction de la formation de l'EPIDe.

Monsieur DUBEC, (CFDT) : le ministère de la défense a prévu l'embauche ou le recrutement de 3500 personnes en CAE, contrat d'accompagnement à l'emploi des anciens, CES, il semblerait que vous soyez le support de ces recrutements, je souhaiterais que vous en disiez un peu plus là-dessus ?

Réponse : effectivement l'EPIDe a vocation à rassembler toutes les initiatives d'insertion de la défense quelles qu'elles soient, c'est une noble et vaste ambition. Je pense quand même qu'il faut laisser à cet établissement le temps de monter en puissance et le temps de trouver un petit peu un mode de fonctionnement normal avant de trop charger la barque, cela dit, nous avons une première opération qui est Défense deuxième chance et nous avons effectivement la charge de recruter ces 3000 CAE, j'en étais resté à 3 000, qui seront ensuite mis à disposition du ministère de la défense, en l'occurrence le rôle de l'EPIDe est uniquement un rôle administratif, nous n'avons pas de valeur ajoutée particulière en matière de formation. De même, nous, évoquons tout à l'heure les opérations "un permis, un emploi," il semble également que, à terme, ça soit plutôt au sein de l'EPIDe que ces opérations puissent être poursuivies, si elles devaient être étendues à l'ensemble du territoire, mais je suis là assez prudent.

Général LAGRANGE : Pas d'autres questions? Merci Monsieur le contrôleur général, merci, d'avoir expliqué ce qu'était l'EPIDe, je reconnais dans votre discours, à la fois toute la verve, la finesse et l'enthousiasme qui vous caractérise, puisque je vous connais depuis trente ans. Je pense que cette intervention était nécessaire devant l'ensemble de la Commission, et pas simplement devant le groupe chargé de l'insertion ou devant le groupe

chargé d'autres études, et il était nécessaire que ce soit fait en janvier, maintenant que les établissements ont acquis une certaine maturité.



Commission armées-jeunesse

*École Militaire
Amphi Foch
jeudi 23 mars 2006
À partir de 8h15*

Enseigner **LA DÉFENSE**

Sous le haut patronage de

Madame Michèle Alliot-Marie
Ministre de la défense
et de

Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche



ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



SEMINAIRE "ENSEIGNANTS-OFFICIERS"
23 mars 2006

Groupe "Séminaire"

Président : **M. FESNEAU (ANAJ-IHEDN)**
Rapporteurs : **M. BESNARD (CNEF)**
M. GREMAUD (Min. Travail)
Colonel ENCLOS (DGGN)

SUJET :

Au cours du débat final du colloque du 4 décembre 2003 sur "**L'éducation à la défense**," de nombreux enseignants présents ont souhaité que les pistes ouvertes au cours des tables rondes ne demeurent pas "lettre morte". L'organisation d'un séminaire de réflexion entre les enseignants et le monde militaire serait de nature à étudier ces pistes et mettre en place de nouvelles collaborations.

Le jeudi 23 mars 2006, sur le thème "Enseigner la défense", a eu lieu, à l'Ecole militaire, un séminaire réunissant deux cents enseignants et cent jeunes officiers.

L'organisation de cette rencontre illustre le souci des ministères de la Défense et de l'Education nationale de parler d'une même voix lorsqu'il s'agit d'aborder ce thème essentiel. Elle montrait en même temps le chemin parcouru dans les relations entre ces deux institutions à travers le passage, certes progressif mais très réel, de la défiance au dialogue, de la crispation à la compréhension. Il s'agissait à partir d'un travail de groupe, 20 ateliers de 15 membres, autour de trois grands thèmes, de définir ce que signifie la défense pour les jeunes d'aujourd'hui.

La discussion du premier thème: "La Défense fait-elle partie des savoirs fondamentaux?" devait aboutir à montrer comment l'enseignement de la défense peut contribuer à l'éducation du futur citoyen. Le second, "Enseignement et Défense, acquis et résistances", avait pour but de souligner les réussites et les difficultés liées à l'enseignement de Défense. Enfin le troisième, "Défense et enseignement, quels enjeux pour demain?", devait définir les complémentarités possibles et les valeurs communes aux deux institutions afin d'élaborer des objectifs susceptibles de servir à la rédaction du prochain protocole Education nationale-Défense.

Une "restitution-synthèse" eut lieu en fin d'après-midi et témoigna du sérieux et de la qualité des réflexions fournies autour des trois thèmes par les différents groupes de travail.

M. de ROBIEN, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prononça le discours d'ouverture et il revint à son homologue de la Défense, Madame ALLIOT-MARIE, de clôturer le séminaire. Leur présence témoignait de l'importance revêtue par cette manifestation.

Contrat rempli, donc, pour cette journée très dense à l'issue de laquelle tous les participants, animateurs et invités, se félicitaient de l'ouverture et de l'enrichissement qu'elle leur avait apportés.

Vous trouverez dans les pages suivantes les textes de certaines des allocutions de cette journée.



Un atelier du Séminaire "Enseignant-Officiers" en pleine réflexion



L'amiral COLDEFY, président de la Commission Armées-Jeunesse, pendant son allocution.

Allocution d'accueil de l'amiral COLDEFY.

Monsieur le Recteur de l'académie de Paris, Monsieur le président, Messieurs les Officiers Généraux, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Recteur, de vous dire combien je suis heureux de vous retrouver ici, dans ce colloque « Éducation à la défense », qui prolonge celui que nous avons tenu en 2003 dans l'amphithéâtre de la Sorbonne et qui nous avait permis de nous réunir, avec une vingtaine d'intervenants, avant d'entendre les conclusions de nos ministres respectifs à l'époque, Luc FERRY et Michèle ALLIOT-MARIE.

C'est avec beaucoup de joie que j'accueille, au nom du ministre de la Défense, les participants très nombreux des trois académies d'Île-de-France et les animateurs d'un peu partout de notre métropole, des départements et territoires d'Outre-mer qui viennent ici témoigner que, malgré les aléas des reports, dont celui du 23 novembre 2005, nous avons à cœur de nous réunir ici pour travailler ensemble. Je sais que nous avons dû refuser des inscriptions, ce qui est un comble et que nous avons dû proposer à ceux qui étaient en « surbooking », si je puis dire, de nous rejoindre en fin de journée pour écouter les conclusions.

Et bien sûr, mes remerciements anticipés vont aux différents animateurs des ateliers qui travailleront toute la journée après les propos introductifs que nous tiendrons les uns et les autres.

La loi du 28 octobre 1997 a profondément modifié les devoirs des citoyens vis-à-vis de la défense, en suspendant la conscription pour les jeunes et en instaurant un parcours citoyen qui s'adresse à tous les jeunes gens, garçons et filles.

Bien sûr, vous savez qu'il y a deux temps forts clairement identifiés : le recensement à l'âge de seize ans et la Journée d'Appel à la Préparation de la Défense, dont le concept est souvent remanié, dont les progrès sont encore devant nous, mais qui reste pour le moment l'outil majeur de contact entre nos jeunes et la défense au sens large.

Bien sûr, dans cette problématique générale, le rôle de l'Éducation nationale est très important. Je lis l'article L.114-1 de la loi du 28 octobre 1997 : « *Les principes et l'organisation de la Défense nationale et de la Défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes d'enseignement du second degré... Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien Armée-Nation, tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.* »

Alors bien sûr, le ministère de l'Éducation nationale a une responsabilité majeure. La Commission Armées-Jeunesse que je préside en est un des acteurs, c'est son cinquantième anniversaire et elle a vocation à créer ce

lien entre les jeunes et l'armée à son niveau, en étant plutôt un inspirateur d'idées, une cocotte-minute de projets, de propositions. C'est un des groupes de travail présidé par M. Jean-François FESNEAU qui nous permet de nous réunir aujourd'hui et je lui passerai tout à l'heure la parole.

Nous allons travailler ensemble sur le thème « Enseigner la défense aujourd'hui ». Il y a aussi dans l'agenda le travail sur le protocole Éducation nationale/ Défense qui devrait aboutir à une signature par les deux ministres dans quelques semaines.

Et comme à l'accoutumée, tous les travaux réalisés seront à la disposition de ceux que cette problématique intéresse.

Avant de conclure, je voudrais vous proposer deux ou trois réflexions. Les événements des dernières semaines, voire des derniers mois, si nous incluons la crise des banlieues et quelques épiphénomènes auparavant, font apparaître, derrière le miroir des images télévisées, une jeunesse un peu désarmée, dont le désarroi et l'inquiétude sont soit spontanés soit provoqués mais sont fortes. L'attitude des collégiens qui défilaient pour la retraite est à cet égard un comble. Dans quelques minutes, vous verrez un micro-trottoir. J'espère que vous apprécierez, comme ceux qui l'ont préparé, la spontanéité des réponses des jeunes qui sont interviewés. L'Établissement de communication et de production audio-visuelle de la défense est allé à leur rencontre à Sucy-en-Brie, Paris et Romainville, a filmé leurs réponses et perçu leurs silences, leurs regards sur la défense et rien n'a été trahi, si ce n'est au montage car il y a une présentation plus fluide que la succession d'interviews.

Que nous disent ces jeunes, en dehors d'un besoin d'écoute et de considération propre à leur âge et que nous avons tous connu quand nous étions jeunes ?

Je trouve qu'ils ne rejettent pas du tout une information sur la défense, si ce n'est bien sûr – et c'est de leur âge –, qu'ils souhaitent peu de contraintes d'ordre purement scolaire, d'enseignement obligatoire et de contrôles ; ce n'est pas très gênant. Ils nous parlent d'Europe, ils évoquent en filigrane des valeurs et finalement, malgré leurs inquiétudes, leurs incertitudes et leur désarroi, comme je le disais tout à l'heure, ils montrent une certaine confiance dans leur avenir, surtout qu'eux sont parfaitement conscients qu'ils seront en charge plus tard et que c'est eux qui fourniront les bataillons d'adultes quand ils en auront atteint l'âge. Écoutons-les. Écoutons leurs observations, leurs critiques - la critique est positive -, et puis cela peut-être nous aider à les comprendre et à les éduquer.

Ce sentiment me conduit à faire une seconde réflexion sur la Commission Armées-Jeunesse, seule rescapée de l'initiative gouvernementale de 1955 visant à créer dans plusieurs départements ministériels une commission ministérielle de jeunesse.

Cette commission, paradoxalement, depuis la suspension du service national, se trouve dans une situation à contre-emploi si je puis dire, car - je vais peut-être être un peu provocateur -, les armées n'ont plus besoin de faire accepter par la jeunesse masculine française le service national, puisqu'il n'y en a plus et ce service était devenu tellement inégal au fil du temps qu'il en était un peu injuste. Les armées se retrouvent en position de recruteur ; nous recrutons 30 000 jeunes par an, de Polytechnique au contrat très court à connotation sociale.

Dans ce panorama, les armées ont su trouver une situation d'équilibre : plus de la moitié des militaires sont en CDD de 2 à 8 ans, toute la haute hiérarchie militaire est en CDD de 1 à 4 ans, et tout se passe plutôt bien. Et donc nous pourrions nous en tenir là. En fait, il ne faut pas s'en tenir là. Si je tiens ces propos, c'est évidemment pour provoquer le mouvement ; les professeurs de physique présents dans la salle savent que pour avancer il faut du frottement et du mouvement, donc c'est un peu le but de notre offre.

Il y a une deuxième réflexion derrière cela, beaucoup plus sérieuse. Ensemble, nous avons le devoir de travailler au lien entre la nation dans son ensemble et sa jeunesse, pas simplement l'armée, les armées et la jeunesse. Il s'agit d'une mission complémentaire et c'est l'objet et l'objectif de notre rencontre d'aujourd'hui que de placer cette rencontre sous le signe de l'enseignement de la défense.

Le mouvement amorcé, comme je le disais dans l'introduction, en 2003, se poursuit. J'espère qu'il y aura des petits dans les années qui viennent et pourquoi pas en province. C'est important de le prolonger, de l'affermir, de le nourrir et de l'enrichir. Et ce mouvement tient à plusieurs acteurs, et le premier des acteurs est le président FESNEAU, à qui je cède la parole en vous remerciant de votre attention.

Allocution de M. FESNEAU, président du groupe "Séminaire"

Amiral, Monsieur le Recteur de l'académie de Paris, Messieurs les Officiers Généraux, Mesdames, Messieurs.
La chute du mur de Berlin a symbolisé la mort de ce qu'il était convenu d'appeler un ennemi unique et clairement identifié. En février 1996, il y a dix ans, le président de la République, sans décider véritablement la mort du service national, annonçait sa suspension. Dans ce contexte et au moment où je vous parle, devant la qualité de cet auditoire et des animateurs et après votre exposé, Amiral, pour ne rien vous cacher, moi-même je ne me sens pas très bien.

Le groupe que j'ai eu la chance de présider a regroupé vos travaux autour de trois grands thèmes qui sont eux-mêmes déclinés autour de deux sous-thèmes. Le premier thème pose la question : « La Défense fait-elle partie des savoirs fondamentaux ? », à travers deux sous-thèmes : la formation des jeunes à l'enseignement de défense et aux valeurs de la République avec le passage d'un service national à un enseignement de défense.

Comme vous l'avez souligné, Amiral, le service national, malgré ses imperfections, a constitué, jusqu'à une période récente, un brassage permanent entre la Nation et son outil de défense ainsi qu'un facteur de fabrication du citoyen, le sentiment d'appartenance à notre Nation. Loin d'être une discipline supplémentaire, l'enseignement de défense vient s'intégrer dans la formation civique des jeunes à ce jour.

La suspension du service national a amené à repenser de manière fondamentale les relations entre la Nation et plus particulièrement les jeunes et la défense.

Alors pourquoi ?

La tentation forte a été de considérer que désormais la défense était une affaire de professionnels, d'experts que l'on payait pour cela en quelque sorte, on réglait régulièrement une prime d'assurance à travers nos impôts et cela nous assurait une sûreté, une sécurité ou quelque confort de la sorte. Et puis vous avez de l'autre côté le choix responsable et conscient qu'il s'agit plus qu'avant sans doute de l'affaire de tous car on parle de notre identité, de nos valeurs communes, de notre futur commun et de notre perception de la démocratie avec en filigrane, les armées l'ont bien compris et la société civile aussi, l'importance de ne pas isoler les Armées au sein de sa Nation, au risque d'une déconnexion entre les deux, une incompréhension voire de questions d'identité.



Monsieur FESNEAU, président du groupe "Séminaire", pendant son allocution.

Le deuxième atelier de ce premier grand thème parle de la perception d'enseignement de défense dans ce monde qui change et du rôle du citoyen. Les menaces deviennent protéiformes, plus complexes à analyser avec un risque qui n'est pas anodin de ne pas faire l'effort de s'y intéresser. Quelques pistes de réflexion : aujourd'hui défendons-nous un territoire et lequel ? Défendons-nous des valeurs communes que nous considérons comme universelles et que nous cherchons à diffuser, promulguer, promouvoir dans le monde entier ? Est-ce que la fin

de la guerre froide n'a pas ramené une certaine fragilité dans la stabilité à l'intérieur d'états satellites ou amis des deux grands blocs, que nous connaissions jusqu'alors et qui finalement faisaient corps derrière ces deux grands blocs ? Et le 11 septembre a amené sans doute des analyses à la fois très complexes ou parfois très simplistes de cet événement et de ses implications sur le monde.

On entend partout parler d'actes de terrorisme sans vraiment savoir, parfois, quelles sont les organisations qui les commanditent ni leur motivation, que ce soit des motivations idéologiques ou de type mafieux, voire sectaire.

Le thème numéro deux qui découle du premier thème apparaît alors comme une évidence. Les manuels et les outils pédagogiques sont indispensables pour donner aux jeunes une grille de lecture, un esprit critique accru en la matière. La communication a une place croissante dans la société dans laquelle nous vivons, avec son caractère instantané, consommable notamment au travers de l'image qui rend parfois plus compte de la vérité ou la déforme que ne peuvent l'être le texte ou l'analyse qui en est faite. Outre l'utilisation médiatique, la manipulation par certains acteurs de conflits conforte encore ce besoin.

Alors vous avez été nombreux à choisir ce thème qui correspond à l'atelier C.

L'atelier D est aussi intéressant et a été choisi par un nombre moins important d'entre vous, car il parle de l'utilisation du témoignage et de l'exercice de l'autorité dans les deux institutions.

Je dirai un mot sur le témoignage. Par une nature qui est physiologique, les prochaines années verront la disparition des acteurs et des victimes des deux grandes guerres mondiales et avec eux des témoignages directs de toutes les horreurs qu'elles ont véhiculées. Nous n'aurons plus ces témoignages directs et l'impact important que cela peut avoir sur la jeunesse. Ce sont ces périodes troubles du 20^e siècle qui ont été à la genèse de l'Europe actuelle, de celle que nous vivons et qui ont été souhaitées par mes parents et sans doute les vôtres. Le chapitre va se clore avec la disparition de ces témoins, laissant la place à des témoignages d'une autre nature, sans doute le fruit de retours d'expérience d'une histoire plus contemporaine.

Le thème 3 se concentre sur les enjeux pour demain. Dans l'atelier E, on s'intéresse à la complémentarité entre militaires et enseignants et à la formation des jeunes.

La formation des jeunes, j'y crois d'autant plus que la formation « citoyen » et civique n'est pas seulement une affaire de jeunes mais une affaire continue de la vie. On passe son temps à se former à être un citoyen et aux questions de la société dans laquelle on vit.

La première complémentarité sur les militaires et les enseignants est de constituer des institutions importantes de l'Etat, importantes en termes de mission, cela paraît évident, importantes en termes d'effectifs et importantes en termes de budget. La deuxième complémentarité est la recherche d'une continuité logique dans ce parcours citoyen à travers l'enseignement de défense, le recensement, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense et la volonté de montrer une certaine fluidité, une certaine continuité entre ces différentes choses.

La troisième complémentarité, et non des moindres, tient à l'essence même de vos deux institutions et de ses membres, toutes les deux en relation permanente avec les jeunes ; chacune de vos institutions est appelée à former et à se former.

Dans l'atelier F, nous parlerons de valeurs communes et de cohésion sociale, ainsi que du nouveau protocole Éducation nationale/ Défense. Nous vivons dans une société fragile, comme vous l'avez dit, Amiral, qui conduit à un repli sur soi pour certains, une certaine forme d'individualisme, voire une perte de confiance en l'avenir avec comme pendant le choix d'une vie dans l'instant, dans l'instantané sans projet ni projection durable devant les incertitudes, notamment liées aux perspectives professionnelles.

Mesdames, Messieurs, je voudrais, aux côtés de l'Éducation nationale, insister sur le fait que la société civile que je représente, constitue un élément indispensable pour contribuer à sa manière et modestement à la perception de la Défense et aux enjeux de la transmission de valeurs communes.

Pour conclure, je voudrais remercier Mme DESCHAMPS qui a beaucoup œuvré au sein de mon groupe de travail ainsi que Corine BOUTEILLE, mes rapporteurs et chacun des membres du groupe qui ont œuvré, consacré du temps par leur investissement personnel et leur motivation pour la réussite de ce projet.

Enfin, pour conclure, je vous remercie, Monsieur le Recteur ainsi que vous, Amiral, au nom des deux institutions que vous représentez et de leurs membres présents dans cet amphithéâtre ; vous avez fait de moi un citoyen convaincu, pèlerin infatigable de l'Esprit de Défense et je vous en remercie.



Monsieur de ROBIEN, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ouvre le Séminaire

Discours d'ouverture de M. de ROBIEN, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs, Mesdames les Inspectrices Générales, Messieurs les Inspecteurs Généraux, Monsieur le Médiateur, Monsieur le Recteur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être là ce matin pour pouvoir prendre la parole devant vous, à l'occasion de cette journée de réflexion consacrée à l'enseignement de la défense.

Les officiers, professeurs n'ont pas forcément tous les mêmes réflexes, les mêmes habitudes, les mêmes références, mais ils partagent tous au plus haut point le service de la République.

A l'instant, je quitte une émission sur RMC où j'ai été interpellé par un officier qui est devenu enseignant : vous voyez que les valeurs sont les mêmes et que l'on peut effectivement être d'abord officier et ensuite enseignant et

être passionné par son métier. En tout cas, partageons les mêmes principes fondateurs. Professeurs et officiers, vous êtes les défenseurs de la République.

J'ai envie de dire même en ce moment plus que jamais. C'est pour cela que je suis encore plus heureux de vous voir aujourd'hui : pour réfléchir au meilleur moyen d'acquérir un véritable esprit de défense et de le faire acquérir aux futurs citoyens que sont les élèves. Car il ne s'agit pas seulement d'inculquer un ensemble de connaissances abstraites mais d'éveiller les élèves au sentiment de leur devoir envers la Nation.

Au-delà, il faut aussi les rendre sensibles à l'engagement de la France au sein de la communauté européenne et à la nécessité d'organiser une véritable défense à l'échelle de l'Union et j'attends beaucoup de vos réflexions sur ce sujet.

Ce séminaire s'inscrit dans une continuité, celle d'une élaboration qui se poursuit depuis plusieurs années mais il intervient à un moment de notre histoire nationale qui lui donne une signification toute particulière. Nous avons connu, depuis six mois, des événements qui témoignent d'une crise encore plus profonde que celle que nous pouvions imaginer, que celle qui était décrite, des événements qui témoignent de cette crise de l'esprit civique et de la conscience nationale. Cette crise, comme le dit le chef de l'Etat, est une crise de valeur, une crise d'identité et ce problème dépasse bien évidemment la question qui nous occupe aujourd'hui mais il est clair que l'éducation civique et l'esprit de défense font partie de la solution.

Déjà, l'instruction civique a retrouvé ses lettres de noblesse dans nos écoles, la loi d'orientation sur l'avenir de l'école adoptée au printemps dernier l'a d'ailleurs très solennellement rappelé et proclamé dans son article 2 : « *La nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République* ». Cela passe par la définition d'un enseignement plus suivi, plus progressif, plus cohérent, moins impressionniste si l'on peut dire, tout au long de la scolarité obligatoire. Bref, par la construction d'un véritable parcours civique pour les élèves. Il ne suffit pas de répéter le mot « valeurs ». Ces belles valeurs, il faut les citer et il faut les définir et cela commence bien sûr par la souveraineté. C'est-à-dire la liberté de la France qui est le premier des biens à défendre. Ce sont ensuite les valeurs cardinales de la République : la liberté des personnes qui passe par le respect de la loi démocratique et s'arrête là où commence celle d'autrui, l'égalité qui n'est pas l'égalitarisme mais qui est l'égalité des chances et l'égalité de chacun ou de tous devant la loi, la fraternité, qui commence par le respect d'autrui sans distinction et qui s'accomplit dans l'attachement bien sûr à la communauté nationale.

La République doit être défendue parce qu'elle est le rempart de ces valeurs, c'est pourquoi j'ai demandé au Haut Conseil de l'Éducation, le jour même de son installation, le 8 novembre 2005, de réfléchir aux moyens de rendre l'enseignement plus efficace. Efficace. Cela signifie qu'il ne doit pas seulement s'agir d'un enseignement théorique mais d'un véritable apprentissage, capable d'enraciner les valeurs dans l'esprit des jeunes gens pour qu'elles guident effectivement leur comportement.

L'enseignement de la défense en fait évidemment partie. Dans ce domaine, nous ne partons pas de rien, loin de là car trois protocoles successifs ont donné peu à peu sa forme actuelle à la coopération entre le ministère de la Défense et l'Éducation nationale.

Aujourd'hui, l'éducation à la défense est obligatoire ; elle l'est depuis la loi du 28 octobre 1997 portant modification du service national, qui fait obligation à l'Éducation nationale d'assurer un enseignement « *des principes et de l'organisation de la Défense nationale et de la Défense européenne* ». Après la fin du service militaire, il était impératif de maintenir le lien Armées-Nation. Cette éducation ne commence évidemment pas à l'école primaire où l'essentiel est d'acquérir la simple conscience d'appartenance nationale par l'apprentissage évidemment des symboles de la République et l'apprentissage de l'hymne national, que nous avons rendu obligatoire dans la loi.



Monsieur de ROBIEN pendant son discours

Au collège comme au lycée, en revanche, la défense et l'esprit de défense font l'objet d'enseignements spécifiques, ils peuvent se trouver impliqués dans des enseignements généraux. S'agissant des enseignements spécifiques, la première étape est l'éducation civique en période de cinquième, qui prévoit l'étude de la sûreté et de la sécurité des citoyens. L'enseignement se poursuit en troisième avec les idées d'indépendance nationale et de relations internationales. L'armée est évidemment présentée comme une des conditions de cette indépendance. C'est ensuite la classe de première qui aborde en éducation civique, juridique et sociale le devoir de défense du citoyen. Enfin, cette éducation se poursuit en terminale par l'enseignement de l'histoire et de la géographie qui prévoit l'étude de la défense et de la paix au niveau mondial, à travers l'étude des relations internationales depuis 1945.

S'agissant des enseignements généraux, on peut considérer que l'esprit de défense est virtuellement partout : en histoire, en géographie, en philosophie puisque les programmes fournissent une multitude d'occasions d'aborder la question capitale de la défense et de l'implication du citoyen. Mais il ne saurait être question d'instaurer, au sein des disciplines, des chapitres particuliers uniquement consacrés aux questions de défense, ce serait artificiel et les programmes sont au demeurant suffisamment chargés pour que l'on n'y ajoute pas des sections supplémentaires. Je crois plus sage, plus réaliste et au fond plus efficace d'encourager les professeurs de toutes les matières à approfondir l'implication en matière de défense des questions qu'ils traitent.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'action des trinômes académiques qui ont permis d'enrichir les enseignements dispensés dans le cadre des programmes.

Ce que nous demandons aux professeurs, c'est d'être particulièrement conscients de leur rôle d'instituteur de la République dans le cœur et l'esprit des jeunes gens.

Le président de la République l'a dit : le patriotisme doit être réhabilité. Pourquoi ? Pour une raison simple que l'on ne rappelle peut-être pas assez souvent. La démocratie ne peut fonctionner sans le sentiment d'appartenance nationale.

En effet, pour prendre des décisions ensemble et pour ensuite respecter lesdites décisions, il faut que les citoyens aient le sentiment que ce qui les unit est infiniment plus fort que ce qui les sépare. Ce sentiment d'appartenance est aussi bien évidemment et *a fortiori* la condition de l'esprit de défense nationale. C'est dire l'importance de cultiver à l'école tout ce qui fait la fraternité entre les citoyens. C'est d'autant plus nécessaire que la société est soumise à de fortes secousses et que l'instabilité internationale se développe, qu'il s'agisse de politique ou d'économie et c'est précisément parce que le monde change que nous devons réfléchir ensemble, ministère de la Défense et ministère de l'Éducation, à l'évolution de notre coopération.

C'est le but du nouveau protocole en cours d'élaboration qui devra notamment et pour la première fois inclure un volet concernant l'enseignement supérieur.

Il me semble, en effet, important que l'enseignement d'éducation civique comprenne de manière systématique une information sur les possibilités d'engagement ainsi que sur les diverses formes de service national, civil ou militaire et c'est là une question cruciale, car, comme je le disais, l'esprit de défense n'est pas seulement un ensemble de notions, cela doit déboucher éventuellement sur l'action, sur l'engagement concret au service de la France. Par ailleurs, je souhaite que le document de référence pour l'enseignement de la défense, qui date de 1998, soit examiné et éventuellement revu pour tenir compte des dimensions nouvelles de l'esprit de défense. Je pense en particulier à la lutte contre le terrorisme qui fait désormais partie des menaces globales qui déterminent la politique de défense nationale. Le président de la République l'a récemment rappelé à l'Île Longue. Je pense aussi à l'idée de défense économique qui prend aujourd'hui une dimension tout à fait stratégique dans le cadre de la globalisation.

Le protocole doit aussi être l'occasion de mobiliser nos deux ministères au service de l'emploi. Je pense par exemple au programme de la défense pour la deuxième chance ou bien à l'enseignement de découverte professionnelle au collège qui doit s'ouvrir aux métiers de défense.

Sur ces sujets comme sur beaucoup d'autres, j'attends beaucoup des réflexions que vous allez développer aujourd'hui. C'est donc avec pleine confiance et un sentiment tout à fait vif de l'importance du rapprochement Éducation nationale-Défense que je souhaite à chacun d'entre vous une excellente journée de travail.

Je vous remercie.



Discours de clôture de Mme ALLIOT-MARIE. ministre de la Défense

Messieurs les Officiers Généraux, Mesdames et Messieurs, l'école et l'armée sont les deux piliers de notre République et elles ont toujours partagé des missions communes : celle finalement de préserver les valeurs qui fondent le pacte républicain, qui fondent la cohésion nationale, celle d'éduquer, d'éduquer à la citoyenneté au sens le plus fort du terme, celle de faire des jeunes des adultes qui soient en mesure de juger et d'agir au service du pays.

Ce séminaire d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité d'un long travail entre nos deux ministères. Je crois que notre première réunion avait eu lieu à la Sorbonne, un lieu qui était un peu symbolique et de la méconnaissance et des progrès à accomplir.

Mais je pense qu'aujourd'hui nous pouvons également mieux mesurer les progrès accomplis à la fois en matière d'enseignement de défense, mais également en matière de meilleure compréhension et c'est ainsi qu'il nous est possible d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion pour l'avenir et pour un avenir commun. Dès lors, je peux remercier le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de ROBIEN, du soutien qu'il a apporté pour l'organisation de cette journée et bien entendu mes remerciements vont aller également aux organisateurs et notamment à la Commission Armées-Jeunesse.

Oui, depuis quelques années les relations entre la Défense et l'Éducation nationale ont pris une nouvelle ampleur. Nos efforts communs sont nécessaires et utiles aux jeunes Françaises et aux jeunes Français. Et je souhaite que cela ne reste pas simplement le privilège et le lieu de réflexion de quelques-uns mais que cette pensée puisse être beaucoup plus largement répandue.

Les bases du partenariat entre les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale ont d'abord été posées par trois protocoles d'accords successifs en 1982, en 1989 et en 1995 et je pense que ces protocoles ont peu à peu permis une meilleure communication et donc une connaissance mutuelle des deux institutions.

Depuis 1995, la suspension du service national a créé de nouvelles exigences. Et elle a fait prendre un tournant nouveau aux relations entre la Défense et l'Éducation nationale.

Désormais, depuis la loi de 1997, l'enseignement de la défense fait partie intégrante des savoirs dispensés ou censés être dispensés à l'école ; des documents pédagogiques ont vu le jour, des cadres militaires prennent part à la formation des enseignants. De son côté, la Défense se charge d'un certain nombre de tâches, c'est elle qui en dernier recours est amenée à détecter l'illettrisme au cours de la JAPD qui était signalée il y a quelques instants et qui présente le grand avantage de réunir près de 800 000 jeunes Français chaque année. L'enseignement de la défense et la JAPD sont de plus en plus, et j'y ai tenu notamment dans le renouvellement de la JAPD, complémentaires de la formation au parcours citoyen des jeunes. L'objectif est de créer une sorte de prise de conscience collective des devoirs de tous au regard de l'effort de défense. Et je note avec intérêt les suggestions qui ont été faites tout à l'heure, notamment pour essayer de préparer très en amont une sensibilisation, une ouverture à cette JAPD et à son contenu.



Un auditoire nombreux et attentif écoute Madame ALLIOT-MARIE

La professionnalisation des armées à partir de 1995 s'est progressivement et globalement accompagnée d'un renforcement des partenariats, s'est accompagnée également de la mise en place de synergies communes entre les deux institutions pour répondre aux défis qui sont pour nous les défis du recrutement, ceux de la reconversion, mais aussi ceux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

De nombreuses conventions ont été passées au niveau national, j'en ai cité l'essentiel, mais également au niveau local et par exemple entre les établissements d'enseignement relevant du ministère de la Défense et les établissements civils de leur région.

J'ai bien conscience qu'il manque sans doute à la fois une liaison et en même temps un sens global à donner à ces conventions. Je pense qu'elles sont un point d'appui sur lequel nous pouvons construire davantage, mais j'y reviendrai.

De toute façon, je crois que ce qui résulte d'ores et déjà de ce que nous avons fait c'est une meilleure connaissance mutuelle entre les enseignants de l'Éducation nationale et de la défense et des établissements de défense, mais aussi entre les élèves de ces mêmes établissements.

Au-delà, je tiens à noter aussi que de plus en plus d'enseignants servent leur pays sous l'uniforme en tant que réservistes et j'ai eu l'occasion d'accueillir les réservistes de l'éducation nationale à plusieurs reprises au cours de la journée des réservistes et je crois que c'est là aussi un signe fort de ce rapprochement. Un rapprochement qui est naturel car finalement, si nous regardons bien, nos efforts communs ont une même ambition ; c'est celle d'aider les jeunes Français, de permettre à tout jeune Français d'être un citoyen formé, engagé dans la vie de la nation, inséré socialement et professionnellement, ou peut-être devrais-je dire professionnellement et socialement dans un certain nombre de cas.

Avec la multiplication des occasions de coopérations, de rencontres entre les deux ministères sont en effet nés, et cela vient d'être rappelé, l'idée et le principe d'un nouveau protocole Défense/ Éducation nationale.

Gilles de ROBIEN et moi-même avons donné le coup d'envoi des travaux le 24 septembre 2005, lors de la deuxième journée des réservistes de l'Éducation nationale. Je tiens à dire que j'attends beaucoup de ce nouveau programme. Il ne saurait être un protocole parmi d'autres à la suite de ceux qui sont venus. Comme cela a été dit, il y a des besoins d'évaluation de ce qui a été fait. Il y a besoin de voir quelles sont aussi les faiblesses, les insuffisances, donc les possibilités d'améliorer ce qui existe. Ce que j'attends de ce protocole c'est qu'il soit un acte fort qui donne du sens en même temps qu'il oriente l'action commune de nos deux institutions pour les dix années à venir.

Alors, depuis quelques mois, depuis septembre exactement, une large concertation est en train de se faire jour entre nos services, qui nous permet d'avoir un meilleur état des lieux des relations tissées entre les administrations, de mieux percevoir les difficultés et je vous remercie d'avoir contribué à en mettre certaines en exergue autour de vos travaux d'aujourd'hui, d'essayer de définir ensemble les actes de partenariats pour améliorer, développer notre coopération, pour lui donner un sens.



La concertation associe également, et cela me paraît indispensable, les échelons locaux : recteurs, IUFM, présidents d'université, mais également parallèlement, commandements territoriaux des armées et de la gendarmerie nationale, délégués militaires départementaux ont été ou seront, s'ils ne l'ont pas encore été, appelés à intervenir sur ce sujet, à être consultés sur ce sujet. Je crois, en effet, que le protocole n'aura de sens et ne sera facilement applicable sur le terrain qu'à condition que cette concertation ait associé tous les acteurs, y compris au plan local.

Il ne peut, en effet, en aucun cas, s'agir d'un simple protocole technique entre deux administrations qui en quelque sorte serait suivi par habitude ou par obéissance ; vous avez discuté de l'autorité, je pense pour ma part que l'autorité c'est aussi la force de conviction. Et finalement que la capacité - vilain mot français - du *leader* - je crois que nous n'utilisons plus beaucoup le mot « guide » depuis la Corée et la Libye - c'est de savoir non pas simplement imposer une volonté mais surtout convaincre et amener chacun à partager et c'est bien cela que j'attends et notamment que j'attends au plan local.

Je crois que ce protocole doit concerner tout le monde et doit mobiliser tout le monde, parce qu'il doit servir une ambition au service de l'ensemble des citoyens et plus particulièrement au service des jeunes.

La Défense et l'Éducation nationale ont l'opportunité de mettre en commun leurs savoir-faire, de mettre en commun leurs moyens humains et matériels. Les procédures communes que nous allons définir doivent permettre de mieux associer l'intelligence et le professionnalisme de l'Éducation nationale et de la Défense.

Je crois qu'à partir de ce protocole, trois priorités d'actions doivent être développées : d'abord la formation du jeune citoyen, et effectivement encore une fois je crois que l'idée d'avoir des étapes d'un parcours citoyen qui commence très tôt, c'est sur le plan conceptuel et sur l'application quelque chose de tout à fait fondamental, pour l'éducation nationale, pour les collectivités locales, pour la défense, mais en même temps il faut que tout ceci soit rendu plus cohérent, parce que sinon on partira dans tous les sens et notamment, nous le savons bien quand il s'agit de jeunes, ils n'en percevront pas le sens et nous n'aurons pas d'efficacité. Assurer donc la cohérence.

Des actions de formation, des outils clairement identifiés doivent permettre aux enseignants, en particulier, de conduire en classe un débat utile et objectif sur les problématiques et en même temps sur les enjeux de la défense. Bien entendu, à chaque fois, en s'adressant au public. Nous savons bien que c'est là l'une des clefs de l'efficacité pédagogique.

Des démarches innovantes doivent également être inventées pour offrir aux étudiants un choix plus large de formations de qualité. Je pense qu'il faut penser à l'idée de la création de pôles universitaires associant des écoles de la défense et les écoles de l'éducation nationale. Et je crois qu'il y a là, mais c'est aussi dans l'air du temps, il ne faut pas l'ignorer, quelque chose qui peut nous permettre de mieux établir des synergies.

La deuxième priorité qui doit être donnée à notre ambition est d'amener les jeunes à avoir le goût et la possibilité de s'engager dans la vie de la nation.

Au travers du prochain protocole, je souhaite que tous les jeunes Français qui ont envie d'aller plus loin, d'en savoir plus, de servir leur pays, puissent se voir proposer des orientations, des perspectives d'engagement, qu'elles relèvent de la réserve ou du volontariat ou de stage. Et je crois que cet engagement mérite d'être valorisé. Quand je dis « valorisé », cela veut dire être reconnu, être mis en exergue, cela peut vouloir dire aussi être pris en compte dans un cursus scolaire ou universitaire. Je sais que cela risque de faire frémir certains. Je pense pour ma part que c'est une voie d'avenir.

Troisième priorité à notre ambition : c'est l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Nous le savons, nous le savons encore plus aujourd'hui, vous le verrez en quittant cet établissement, c'est une priorité actuellement. Et c'est une priorité particulièrement pour les jeunes Français qui se trouvent, par rapport à tous les jeunes des pays voisins, dans une situation moins favorable. Beaucoup ont des difficultés d'insertion professionnelle.

L'Éducation nationale et la Défense ont une responsabilité première au profit, au service de l'emploi et de la cohésion sociale qui en résulte aussi.

Nous nous devons, c'est de notre responsabilité d'enseignant, de militaire ou de civil de la défense, d'accompagner individuellement les jeunes qui sont volontaires vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Nous devons le faire lors de leur orientation dans les établissements scolaires, car nous savons très bien qu'une part de la réussite et de l'échec dépend de ce moment crucial. Je pense d'ailleurs qu'il serait bon que les armées puissent y participer plus généralement. Je ne dis pas plus activement, car je sais la place qu'elles tiennent de plus en plus dans les salons qui sont destinés à l'orientation des jeunes. Il y a très souvent des stands des armées. Il y a différentes manifestations où ils peuvent le faire.

Je pense qu'encre et dans les CIO et dans les actions menées dans les établissements, il y a là probablement, et souvent en tous les cas, une lacune. C'est également lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, et ceci en liaison avec le dispositif que j'ai lancé l'été dernier et auquel participent également les agents de l'Éducation nationale, celui de Défense Deuxième Chance qui a pour but, comme son nom l'indique, de donner un coup de pouce, de permettre un nouveau démarrage à ceux qui n'ont pas eu ou pas pu saisir leur première chance à travers les offres de l'éducation nationale. C'est également une action qui peut et qui doit être menée lors du retour à la vie civile des jeunes militaires.

Voilà ainsi trois priorités que je souhaite voir inscrites dans ce nouveau protocole. Je pense, en effet, que ce nouveau protocole Défense/ Éducation nationale est une opportunité pour de nouveaux axes de partenariats. Je suis persuadée que, si ensemble nous le menons à bien, à la fois en sachant faire le bilan de ce qui a été fait avec le bon et le mauvais, en ayant une véritable ambition, ce nouveau protocole donnera un nouvel essor et une meilleure visibilité encore aux relations entre le monde de la Défense et celui de l'Éducation nationale. Encadrer des jeunes hommes et femmes, les amener vers leur vie d'adulte avec toutes les chances est une tâche qui est commune à beaucoup d'enseignants et à beaucoup de cadres militaires. C'est ce qui fait votre rapprochement et en même temps c'est notre volonté commune, à Gilles de ROBIEN et à moi-même.



Travail de groupe en atelier

En accomplissant cette tâche fondamentale, cette tâche précieuse pour la nation, avec toutes vos énergies, avec tout votre professionnalisme, avec tout votre engagement, ensemble nous préparons l'avenir de notre pays. Nous affirmons, nous contribuons à la cohésion de notre société, menacée par les communautarismes. Au total et ensemble, nous servons les valeurs de la France.

Alors, je vous en remercie.

(Applaudissements).

C'est terminé, vous avez suffisamment travaillé pour la journée.



La délégation de la Commission

VISITE DE L'ECOLE NAVALE

17 Mai 2006

Dans le cadre de ses visites annuelles, la Commission Armées-Jeunesse, s'est rendue à l'Ecole Navale, à Lanvéoc-Poulmic dans la presqu'île de Crozon (Brest).

Ce sont une trentaine de personnes, civiles et militaires, reçues à l'Ecole Militaire par le colonel Brière, qui prennent place, ce mercredi 17 mai, dans le car qui les emmène à la base de Villacoublay. Après remise des cartes d'embarquement, nous montons, en compagnie du général Lagrange, à bord d'un avion de transport Casa.

A l'issue d'un vol d'environ 1h45, nous nous posons sur la piste de Lanvéoc où nous attend un car de la Marine qui conduit le groupe sur le site de l'Ecole Navale.

Un imposant immeuble de granit gris se dresse devant nous où le directeur de l'Ecole Navale nous reçoit et nous propose un café avant de rejoindre le grand amphithéâtre.

Le contre-amiral de Roquefeuille, commandant le Groupe des écoles du Poulmic, ouvre par un mot d'accueil chaleureux sa présentation des différentes écoles réunies sur le site :

L'Ecole Navale proprement dite, qui forme les futurs officiers de la Marine recruté par concours externe, mais également par concours interne et sur diplômés en 2ème et 3ème années. A la sortie, ils seront marins et ingénieurs.

Le cursus de formation se déroule sur 6 semestres par modules de formation humaine, militaire, maritime et scientifique. Au cours de cette formation, les élèves participent à des stages à l'extérieur de l'école, dans un des domaines maritimes, voire à l'étranger, et ont des entraînements à la mer à bord des navires-écoles (corvettes). Ce cursus est complété par une 4ème année qui permet aux élèves de participer à la croisière d'application à bord de la Jeanne d'Arc et du Georges Leygues.

Cette école accueille aussi des élèves étrangers, futurs officiers de Marines amies.

Lui sont également rattachées, l'Ecole de officiers spécialisés (OSM), celle des officiers sous contrat (OSC), ainsi que celle des commissaires de la Marine.

L'Ecole de Navigation et de Manœuvre, qui forme les chefs de quart, le personnel de passerelle et de manœuvre (navigateur, manœuvrier et guetteur) à différents niveaux (initial, certificat d'aptitude technique, brevet supérieur) ;

L'Institut de Recherche Intégré de l'Ecole Navale, (IRENAV) spécialisé dans quatre domaines de la recherche:

- énergétique navale
- signaux et acoustique navals
- architecture navale
- système d'information géographique (SIG)

A l'issue de cette présentation, nous traversons l'impressionnante salle d'armes, à la façade de verre donnant sur la mer, qui peut accueillir l'ensemble des élèves et abrite un petit musée, pour nous rendre dans les locaux de l'Institut de Recherche, Le directeur, professeur des universités, nous présente en quelques mots les axes de recherche de l'institut, et nous parcourons rapidement quelques salles où étudiants, doctorants civils et élèves de l'Ecole navale font leur travaux d'études et de recherche.



Nous poursuivons notre visite par un passage dans les lieux de vie des élèves, qui sont regroupés par huit dans de petites unités (salle d'étude en rez de chaussée et couchage ambiance marine en mezzanine), puis un regard sur les locaux de l'école de Navigation et de manœuvre et les chambres des maîtres (lits et caissons) jouxtant une salle d'études.

Un passage au simulateur de navigation, qui reproduit la passerelle de navigation d'un bâtiment de la Marine navigant dans le Goulet de Brest, impressionnant de réalisme jusqu'à vous donner le mal de mer, termine notre visite.

Puis, nous nous dirigeons vers la rotonde où nous est servi un apéritif mis à profit pour discuter en toute liberté avec les élèves-officiers et le personnel de l'école de navigation et de manœuvre. Nous poursuivons nos échanges durant le repas en compagnie des élèves et du personnel d'encadrement, servis par des maîtres d'hôtels impeccables comme le veut la tradition marine.

En début d'après-midi, se met en place la table ronde qui réunit des membres de la Commission et une dizaine d'élèves officiers de 1ère année. L'objectif est de connaître les motivations qui ont fait choisir ce métier à ces jeunes. Ils mettent en avant leur désir de servir leur pays, leurs concitoyens, d'avoir rapidement la responsabilité d'hommes et de matériels de haute technologie, leur attirance pour la mer. Ils se disent d'abord officiers avant d'être marins et ingénieurs.

Puis, c'est la table ronde dite officiers-mariniers*, qui rassemble en réalité une dizaine de jeunes de 18 à 28 ans, garçons et filles, personnels d'équipage de grades différents de matelot à maître** aux parcours variés. La plupart possède un bon niveau scolaire, voire universitaire, et certains ont déjà un vécu dans la marine ou une expérience professionnelle.

Les motivations sont, ici, plus liées au « métier », on est d'abord technicien, puis marin et enfin militaire. Le choix de la Marine a été fait pour les possibilités de formation professionnelle qu'elle offre, son image de sérieux, les possibilités d'évolution professionnelle envisageables, le goût des voyages et de la mer, parce qu'on travaille sur des matériels sophistiqués et que c'est une vie différente avec des responsabilités.

Enfin, une troisième table ronde réunit du personnel d'encadrement des différentes écoles, chacun fait part de son ressenti sur les élèves et l'évolution que l'on constate dans les attitudes et le comportement des jeunes en formation.

On relève que l'appréciation est différenciée en fonction des catégories de personnel

En particulier, on sent une certaine réserve de l'encadrement vis à vis de certains EICD (Engagement Initial de Courte Durée) -qui sont les CDD de l'armée de mer- qui manquent fréquemment de motivation, remarque également relevée, en ce qui concerne les ELD (Engagement Longue Durée) pour qui le choix de la Marine est parfois un pis aller, conséquence d'un manque de débouché de leurs études.



Le PC de l'Ecole Navale

Mais tous sont unanimes pour souligner que les jeunes, quelque soit leur niveau, officiers et équipage, ont souvent du mal à soutenir un effort prolongé, et à supporter les missions longues. A noter aussi que les jeunes marins ont, plus tôt que leurs anciens, la préoccupation familiale, et le souci de l'éloignement et des contraintes de la vie embarquée - « Ils sont pères de famille avant l'heure »- remarque un maître principal***.

Ils seraient plus fragiles, ne supporteraient pas la manière forte et ont régulièrement besoin d'encouragements pour avancer, Ils s'embarrassent moins de formalisme qu'autrefois, c'est la génération de la tape sur l'épaule.

A noter également que les portables, les micro-ordinateurs, avec leurs DVD et les jeux vidéo font que la vie en communauté et ses loisirs partagés n'ont plus le sens et l'importance qu'ils avaient dans la vie quotidienne auparavant, c'est l'ère de l'individualisme qui prévaut, même à bord. D'une manière générale ils sont préoccupés par l'avenir lointain et, de ce fait, l'encadrement les sent moins impliqués dans le présent. A coté de cela, un enthousiasme, un amour de la mer et un désir de servir incontestables ont été remarqués. Ils sont le fidèle reflet des forces et des fragilités de leurs contemporains.

Cette journée riche en découvertes pour beaucoup d'entre nous s'est terminée par la traditionnelle photo des participants en présence de l'amiral de Roquefeuille venu saluer le groupe avant son retour par avion sur Paris.

Cette visite, au rythme soutenu et réglée par une organisation sans faille, au cœur des écoles de la Marine, a permis aux membres de la Commission de mieux cerner les motivations de ces jeunes marins et de confirmer l'importance que la Marine accorde à la formation de son personnel.

Jean-Louis PERNOLLET,
Représentant de l'Association
JEUNESSE ET MARINE

* sous-officiers de la Marine

** grade correspondant à sergent-chef

***grade correspondant à adjudant-chef



Apprentissage des travaux du bâtiment.

VISITE AU CENTRE DE FORMATION DEFENSE 2^{ème} CHANCE DE MONTRY (77)

Le 2 juin 2006, six membres du groupe "INSERTION" et le Colonel BRIERE, secrétaire général adjoint de la Commission Armées-Jeunesse, ont visité, à MONTRY (77), le premier centre de formation ouvert par l'EPIDe (Etablissement public d'insertion de la défense) en septembre 2005.

Au cours de la matinée, les membres du groupe se sont entretenus successivement avec Madame MOUILLET, Directrice de la Communication de l'EPIDe, et Monsieur DEHOVE, Directeur du Centre, après leurs exposés de présentation.

Beaucoup de questions ont été posées à Madame MOUILLET, portant sur la montée en puissance des centres existants et sur l'ouverture prochaine d'autres centres.

MONTRY et MONTLHERY ont aujourd'hui chacun un effectif de 200 jeunes et atteindront 240.

VELAY en Saône et Loire compte 44 jeunes et ira jusqu'à 120. DOULLENS, dans la Somme, passera de 48 jeunes aujourd'hui à 120, puis à 240, quand l'armée de l'air aura quitté le site.

17 sites ouvriront avant le 31 décembre 2006 avec une capacité de 1670 places. six autres sites devraient également pouvoir démarrer fin 2006 avec une capacité de 870 places.

D'autres questions ont porté sur la formation dispensée dans les centres et sur les programmes type, enchaînant évaluations, stages de cohésion, formation générale et comportementale, formation professionnelle et stages en entreprise, pour conduire à l'emploi. Enfin, des échanges ont eu lieu sur les financements, les acquisitions domaniales et les partenariats, notamment avec les collectivités locales.



Groupe rassemblé avant la reprise des activités

Le Directeur, Monsieur DEHOVE, nous retrace l'historique du centre, les premiers contingents de jeunes, le recrutement des cadres, et, en général, la vie du centre, de 6 heures du matin, lever, à 23 heures (extinction des feux).

Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui, compte tenu de l'expérience du centre et de l'étroite collaboration avec les missions locales d'Ile de France, le taux de rejet des jeunes entrés au centre est passé de 25 à 2,5 %.

Un déjeuner au self-service, avec des cadres et des volontaires du centre, nous a permis de tester le degré de motivation et d'engagement de chacun d'entre eux. Auparavant, nous avions pu rencontrer quelques groupes de jeunes, qui étaient présents au centre depuis plusieurs mois et qui nous ont fait une forte impression d'équilibre, de bonne expression orale et de politesse, avec des projets d'avenir précis et positifs.

L'après-midi a été consacrée à la visite des jeunes en classe : cours de mathématiques, d'apprentissage informatique et de conduite d'engins pour des élèves se destinant aux travaux publics.

Nous avons particulièrement remarqué la qualité des intervenants, toujours très concrets dans les explications, et l'attention motivée des jeunes.

Enfin, une visite rapide des installations, très bien intégrées dans cet ancien CREPS, nous ont permis de constater que la vocation pédagogique du centre était bien maintenue.

De l'ensemble, autant qu'on puisse en juger après 3 heures de visite, le groupe a retiré une impression très positive et considère qu'un travail très important est fait auprès de ces jeunes par une équipe d'encadrement à la fois enthousiaste et compétente.

Monsieur DURAND (UNAPEL)



Les visiteurs de la Commission devant le Char LECLERC

EUROSATORY 2006

Le jeudi 15 juin 2006, un petit groupe de la Commission Armées-Jeunesse, sous la houlette du Colonel BRIÈRE, a été visiter le Salon International de la Défense Terrestre et Aéroterrestre, plus connu sous le nom d'EUROSATORY.

L'édition 2006 a été fidèle à la tradition de qualité de cette manifestation bi-annuelle. Accueillis par l'Ingénieur général (2S) BOUILLET qui nous a présentés le salon, nous avons été ensuite guidés par une de ses collaboratrices à travers le stand "Innovations". Ce fut ensuite un parcours passionnant à travers les innombrables stands tant dans le hall du parc des expositions, où étaient présentés les matériels sensibles et l'armement léger, que dans les espaces extérieurs où les véhicules blindés et l'armement lourd voisinaient avec divers aéronefs : drones, hélicoptères, etc.

La matinée se poursuit avec une démonstration dynamique de matériels français et étrangers où le Leclerc, impressionnant de rapidité et de réactivité, se tailla la part du lion. Nous étions ensuite invités à partager le déjeuner des VIP, moment convivial fort sympathique, et après une dernière visite aux stands, le bus nous ramenait à l'Ecole Militaire, très satisfaits de cette journée riche en enseignements sur les guerres de demain.

A voir le monde qui se pressait dans les allées du salon, la passion des armes a encore de beaux jours devant elle !

Secrétariat général





JOURNEES SPORT ARMEES – JEUNESSE 2006

Les journées Sport Armées-Jeunesse se sont déroulées du 14 au 22 octobre 2006. Elles ont été marquées par une forte mobilisation des Armées de Terre et de l'Air, par une faible participation de la Marine et par une action décalée de la Gendarmerie qui avait anticipé cette manifestation en la faisant coïncider avec sa journée nationale en mai 2006.

Les activités ont été nombreuses et ont recouvert la quasi totalité des domaines sportifs. Certaines ont eu un caractère très original. Citons, parmi d'autres, pour l'Armée de Terre : le championnat de France d'enduro super motard au 517^{RT} à Châteauroux, des parcours d'obstacles, de la danse, du fitness, des baptêmes de plongée, de l'accrobranche etc. Pour l'Armée de l'Air des démonstrations dynamiques, des présentations de matériel, des challenges individuels et collectifs; de la course d'orientation, de l'escrime, etc.

Au total plus de 30 000 jeunes ont participé aux journées Sport Armées-Jeunesse d'octobre et 7 000 avaient participé, en mai, aux journées de la Gendarmerie.

Signalons enfin que les 20 kilomètres de Paris, dont la réputation n'est plus à faire, sont organisés par la section FCSAD de la Base Aérienne de Balard, à Paris.

BILAN JOURNEES SPORT ARMEES JEUNESSE 2006

(14 – 22 octobre)

| | Nombres de sites activés | Nombres d'activités | Nombre de participants |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|
| Armée de TERRE | 52 | 104 | 20 000 |
| MARINE | 1 | 1 | 30 |
| Armée de l'AIR | 17 | 59 | 2 000 |
| GENDARMERIE (20 et 21 mai) | 20 | 14 | 7 000 |
| FCSAD | 30 | 49 | 6 050 |
| TOTAL | 120 | 168 | 35 000 |

(Page de gauche : Journées Sport Armées Jeunesse à la BA 705 de Tours : Initiation à l'escrime puis tournoi)



Découverte du "Catch"



Premiers pas dans l'équitation

CAPITAINE CATCH

Sous le titre "Capitaine catch", le bulletin d'information de la 1^{ère} Base de Soutien au Commandement, Ecole militaire, a publié un article plein d'humour et de fraîcheur sur le déroulement des journées Sport Armées-Jeunesse dans ses murs. Son auteur nous a autorisés à le publier. Il illustre la joie des enfants lorsqu'ils entrent dans l'univers militaire.

Un peu timides, un peu fanfarons : les enfants qui ont franchi le seuil de l'École militaire le 19 octobre dernier ne savaient pas trop à quelle sauce ils allaient être mangés. Leurs professeurs ne leur avaient pas dit grand-chose de la « journée sport armée jeunesse » à laquelle ils étaient conviés.

Ils n'ont pas été déçus. La 1^{ère} BSC leur avait concocté un programme propre à faire naître des vocations inattendues. Un jeune garçon, ébloui par les démonstrations de combat corps à corps (technique TIOR) et de catch, dit vouloir devenir « capitaine catch ». Personne n'ose le détromper sur les réelles missions des capitaines de l'armée de terre...

« Si tu as un malaise, ne te fais pas sauver par Louis » murmure, amusée, une professeur à son collègue lors de l'atelier d'initiation au secourisme. Le jeune garçon tente d'imiter les gestes qui viennent de lui être présentés par un adjudant. Il faut admettre que son massage cardiaque est quelque peu approximatif...

« Quel est le muscle le plus important de la bouche », questionne le major. « Les dents! » répond, très sérieuse, une jeune fille sous les rires de ses copains.

Un peu plus loin, visite des écuries et de la maréchalerie. Admiration, étonnement des enfants. Les chevaux sont beaux, le maréchal-ferrant impressionnant. Devant le tas de fumier, dans un réflexe très citadin, les petits parisiens se bouchent ostensiblement le nez avec de fausses mines dégoûtées. « Et on peut monter à cheval ici ? » demande une toute jeune fille, visiblement sous le charme des équidés.



Ce geste peut sauver



Casque et treillis: La joie des enfants (Parcours d'audace dans les douves)

Parcours du combattant

Le summum de l'étonnement est atteint quand le capitaine commandant d'unité reçoit les petits 6e et 5e devant les douves. Briefing énergique : « vous choisissez un nom d'équipe, vous vous mettez en tenue puis parcours d'obstacle ! Allez action ! Vous êtes chronométrés ! Les plus rapides seront récompensés ».

Les enfants sont surexcités. En piaillant, ils enfilent treillis, veste, casque lourd. « Vous vous attendez, c'est un parcours d'équipe » rappellent les brigadiers-chefs qui encadrent le dixième groupe de la matinée. Puis c'est parti pour un ramper, une poutre d'équilibre, un lancer de grenade, un « dessus-dessous », une bascule, un franchissement de brèche humide et un grimper de corde. Tout cela sous les cris d'encouragement des camarades restés en haut. Les pantalons sont un peu grands, les casques de travers, mais l'enthousiasme est là. On court jusqu'à la P4 pour la photo « guerrière ». Les enfants sont à fond, essoufflés et ravis.

La dernière épreuve est la plus difficile, surtout à midi quand on a douze ans : attendre devant le buffet que le « garde du corps » (*chef de corps*, note de traduction) arrive pour remettre les prix et autoriser la troupe affamée à prendre d'assaut les sandwiches....

Capitaine Aline SIMON, Officier communication de la 1^{re} BSC
Photos: Melle OCULI, CNE MERCIER



M.MARLAND, directeur de cabinet du ministre de la défense, pendant son allocution.

ASSEMBLEE PLENIERE DU 27 juin 2006

L'assemblée plénière de clôture de la session 2005-2006 s'est tenue, mercredi 27 juin, sous la présidence de Monsieur MARLAND, directeur de cabinet du ministre de la Défense.

Ouverte par l'amiral COLDEFY, président de la commission, la séance se poursuit avec un bilan des activités de l'année par le Général LAGRANGE, secrétaire général, bilan marqué en particulier par le séminaire "Enseignants-Officiers" dont il est question dans les pages précédentes. Chaque président présenta ensuite le rapport final de son groupe de travail (voir pages suivantes)

Monsieur MARLAND clôtura cette Plénière par une allocution où il fit état de l'intérêt que madame ALLIOT-MARIE portait aux travaux de la commission Armées jeunesse, en particulier à ceux du groupe Cadets dont il demanda qu'il soit prolongé une année supplémentaire afin d'en mettre sur pied l'expérimentation.

Enfin l'assemblée s'acheva par la remise du Prix Armées-Jeunesse qui vint récompenser trois unités ayant organisé des actions visant à développer les liens entre la jeunesse et les armées.

A l'issue, un cocktail réunissait, dans une ambiance très amicale, les membres de la Commission et leurs invités dans le cadre prestigieux de la Rotonde Gabriel.



Monsieur BREHERET, président, présente le rapport du groupe "Forum des jeunes dirigeants"

GRUPE "FORUM FUTURS DIRIGEANTS"

Président: Monsieur BREHERET (ANAJ)
Rapporteur: Monsieur MORIN (UNOR)
Monsieur RAHER (FAGE)
Monsieur ALEXIA (APACJ)
Colonel ENCLOS (DGGN)

SUJET:

Il est important d'apporter à tous les jeunes Français une formation à l'esprit de défense et une meilleure connaissance des armées.

Ceux d'entre eux qui sont appelés à avoir des responsabilités dans la société (en termes professionnel, politique, syndical, associatif et économique...) auront également à jouer un rôle social important. Dans le cadre de la formation à la citoyenneté, il est nécessaire de développer l'esprit de défense chez les jeunes futurs encadrants et dirigeants. En prenant en compte l'expérience des travaux 2003-2004 du groupe "Plateforme Jeunes" et les réflexions du groupe "Formation des jeunes futurs responsables", organiser un forum regroupant de jeunes futurs responsables avec des officiers et des cadres civils du ministère de la Défense sur le thème de la formation à la citoyenneté, du développement de l'esprit de défense et de la responsabilité des dirigeants dans ces deux domaines.

Le report à deux reprises de la date du séminaire "Enseignant-officier", qui a eu lieu finalement le 23 mars 2006, a bouleversé le calendrier des activités pour la session 2005-2006. C'est ainsi que le forum "Futurs dirigeants" programmé au départ pour le 1^{er} semestre 2006 a été reporté au 1^{er} semestre 2007 (mercredi 28 février 2007).



Madame RIGNY, présidente, présente le rapport du groupe "Cadet"

GROUPE " CADETS"

Présidente : Madame RIGNY (APMCJ)
Rapporteurs : Monsieur SCART (UNOR)
Monsieur MARTINS (FAGE)

SUJET:

Afin de développer chez les jeunes le sens de la citoyenneté et de renforcer le lien armées-nation, est-il possible de mettre en place (ou d'expérimenter localement) des formations de type "Cadets" qui, déjà existantes pour les pompiers volontaires et la police, permettraient une meilleure information sur la Défense, contribueraient au développement du civisme, au renforcement de la cohésion nationale et favoriseraient le recrutement aussi bien pour les stages dans les armées, les PM, les FMIR et la réserve que pour les volontariats et les engagements ?

RAPPORT DU GROUPE "CADETS"

PLAN

Présentation générale

Etude des dispositifs « Cadets » existants

A l'Etranger :

Etats-Unis

Grande-Bretagne

Canada

En France :

les Cadets de la République

les Jeunes Sapeurs Pompiers

l'expérience de la FNASOR

les autres initiatives locales

Création des CADETS DE L'ARMEE Préconisations et Propositions

Modalités de création :

Statut et organisation juridiques

Agrément

Confirmation de l'objectif

Valeurs et apports

Programme

Encadrement

Coût

Scénario de mise en place

Modalités de sensibilisation :

Nécessité et portée de la sensibilisation

Optimisation de la sensibilisation

Conclusion générale

Remerciements

PRESENTATION GENERALE

Le sujet de notre groupe de travail nous a toujours paru clair, tant dans sa formulation, que dans son objectif.

Il s'agissait ainsi de répondre d'abord à une question :

« Est-il possible de mettre en place des formations de type Cadets ? »

Avec un triple objectif :
Développer le civisme,
Renforcer la cohésion nationale,
Favoriser le recrutement.

Considérant qu'il est toujours possible de faire - quitte à imposer - lorsque volonté politique il y a, nous avons très vite pensé que, sans perdre de vue ce triple objectif, la véritable question se posait plutôt en ces termes :

« Est-il opportun de proposer la création des Cadets de l'Armée ? »

En conservant le nécessaire recul par rapport à une récente actualité, et sans entrer dans des considérations politiques - qu'il s'agisse de stratégie ou de calendrier électoral - le groupe s'est attaché à démontrer qu'il était possible et opportun de proposer la création des Cadets de l'Armée ; tout en se gardant de penser qu'il s'agissait de la panacée au véritable problème de société, que constitue la rupture entre la Nation et une partie de sa Jeunesse, marquée notamment par trois éléments :

Le lien si particulier Armée - Jeunesse qui n'est plus ce qu'il était, depuis la suspension du service militaire, et malgré l'instauration du parcours citoyen.

Le fait qu'une partie des jeunes méconnaît partiellement ou totalement les Institutions ; ils ne sont donc pas en capacité de comprendre ce qui fait la spécificité de notre pacte républicain.

Le fait surtout que les jeunes n'arrivent plus à se projeter ni à rêver, à force d'entendre des d'adultes brocarder ces Institutions et la Société dans son ensemble.

Dans ces conditions, devons-nous être étonnés de contribuer tout à la fois :
à l'individualisme des jeunes ?
aux tentatives de récupérations communautaires ?

Une Nation étant condamnée au déclin, si elle a peur de sa propre Jeunesse, gardons-nous d'oublier que notre principale richesse c'est précisément notre jeunesse, et ce dans sa diversité ; cette jeunesse que nous souhaitons mobiliser à travers les cadets ; celle qui « entrera dans la carrière quand les aînés n'y seront plus ».

Pour ce faire, la jeunesse doit être aimée ; Rousseau nous rappelle qu'elle doit aussi être éduquée :

Former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants.

Malgré ce rappel, l'idée du groupe n'a jamais été de proposer la création d'une école ou d'une académie militaire, mais de faire d'abord comprendre aux jeunes :

l'intérêt,
les besoins,
la nécessité de la Défense.

Et plus généralement - pour répondre déjà aux deux premiers objectifs de notre sujet - de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à mieux vivre-ensemble, à partir d'une approche nouvelle de l'Armée et de la Défense conjuguant :
terrain et proximité,
réactivité et partenariat.

Il en résulte que le groupe a formulé deux hypothèses dès le début de ses travaux :

Le terme « cadet » devait concerner les jeunes - garçons et filles - de 10/11 ans jusqu'à 18, qui allaient constituer notre public cible.

Compte tenu de l'enjeu, ce public cible devait favoriser la mixité sociale et ne pas seulement concerner que les jeunes manifestant un intérêt par l'Armée.

S'agissant de la méthodologie, deux principes ont été retenus :

La poursuite d'une démarche concentrique partant du plus général, pour ne retenir que les éléments susceptibles de nous intéresser dans le traitement de notre sujet.

La poursuite d'un travail transversal dans le prolongement des précédents sujets traités par la CAJ, dont notamment l'engagement des jeunes et la revalorisation de la JAPD ; également un travail de concert avec les différentes équipes des Armées déjà engagées dans des réflexions similaires, analogues ou connexes.

S'agissant du plan, le sujet a été traité en deux parties :

La réalisation d'une étude des dispositifs cadets existants dans différents pays, en vue de les comparer à ce qui existe déjà en France.

La présentation de nos préconisations et nos propositions pour la mise en place des CADETS DE L'ARMEE.

1^{ère} PARTIE : ETUDE DES DISPOSITIFS CADETS

D'après les définitions du LAROUSSE :

le cadet est - dans son acception première - l'enfant qui vient après l'aîné, ou qui est plus jeune qu'un ou que plusieurs enfants de la même famille.

Le cadet est encore le jeune sportif appartenant à une tranche d'âge, dont les limites varient entre 12/13 ans et 15/16 ans.

Par extension, le cadet est d'une certaine manière le dernier, donc celui dont on se préoccupe peu ; d'où cette notion que l'on retrouve dans l'expression « le cadet des soucis ».

Enfin, le cadet était, en ancien français, le jeune gentilhomme destiné à une carrière militaire.

Ce sens ancien - alliant rang familial et carrière militaire - trouvait son origine dans les lois et coutumes lignagères, héritées d'une société féodale les tenant elle-même de l'Empire romain, qui faisaient que l'aîné d'une famille noble héritait de tout ; les « cadets » étant destinés à une carrière ecclésiastique, mais surtout militaire.

Aujourd'hui encore, ce terme « cadet » est toujours lié à une carrière militaire, puisqu'un « cadet » désigne un élève officier.

Pour s'en convaincre, il suffit de lancer une recherche internet à partir du mot « CADET » ; Sur près de 900 sites référencés par GOOGLE, il ressort que :

60% concernent des écoles ou académies militaires dont 25% consacrés à WEST POINT,

25% concernent des groupements éducatifs, culturels ou culturels,

10% se rapportent au domaine du sport,

5% de très variés.

Sur les 60% concernant les écoles ou académies militaires, 90% de ces références renvoient en fait à des sites étrangers car ces structures existent dans de très nombreux pays, y compris les moins démocratiques.

Afin de comparer avec ce qui existe en France, le groupe a donc souhaité procéder à une étude - non exhaustive - des dispositifs cadets existant aux Etats-Unis, Royaume-Uni et Canada.

Le paradoxe étant que nous avons cherché à mettre en évidence ce qui pourrait nous intéresser dans ces dispositifs, alors que ces pays se sont en fait inspirés de nos traditions pour les adapter à leur mode culturel.

I) PRESENTATION DES DISPOSITIFS CADETS ETUDIES HORS FRANCE :

| | |
|--|---|
| <p>Cadets <i>Américains</i></p> <p>« <i>Devoir, Honneur, Patrie</i> » West Point</p> | <p>Pays où il existe le plus d'écoles et d'académies para-militaires ou militaires Il s'agit d'établissements privés très sélectifs L'objectif est de former une élite basée sur la cooptation</p> <p>La quintessence de ces établissements est l'Académie Militaire de West Point qui a été créée en 1802, et dont les professeurs prétendent volontiers que « <i>Une grande partie de l'histoire que nous enseignons a été faite par ceux que nous avons instruits</i> ».</p> <p>Plus qu'une académie militaire prestigieuse, West Point fait réellement partie du patrimoine américain : objet de films historiques et de comédies musicales</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | un des 10 sites les plus visités dans les environs de New York choisie par le Président BUSH pour présenter son discours d'intervention sur l'Irak. |
| Cadets Canadiens « <i>Tant vaut la Sève , Tant vaut l'Erable</i> » | L'objectif gouvernemental est de former de futurs citoyens Il s'agit du plus important programme fédéral pour la jeunesse Ce programme est entièrement basée sur le volontariat des jeunes et des encadrants L'instruction et la gestion de terrain sont confiés à des civils Le financement est assuré par le Ministère de la Défense Le budget annuel est conséquent avec 200 millions de \$ |
| Cadets Britanniques « <i>Servir pour Diriger</i> » Sandhurst | L'objectif est de former des leaders, des décideurs, de forger leur caractère; avec une préoccupation de recrutement pour les Armées plus importante Le programme peut-être dispensé hors ou dans le cadre scolaire ; il s'agit alors d'une option Ce programme accorde une place importance à l'émulation et à la compétition La formation est assurée sous encadrement militaire Le financement est assuré par le Ministère de la Défense - <u>Nb</u> : Il existe l'équivalent de notre programme Défense 2 ^{ème} Chance → la Skill Force |

Le premier constat est que ces dispositifs ne sont pas « transposables » comme tels en France, tant pour une question culturelle que budgétaire.

Le second constat est que malgré des distinguo fondamentaux - quant à la finalité du programme, au degré d'encadrement militaire, ainsi qu'aux modalités de financement - certains éléments se retrouvent dans tous les dispositifs :

La base des programmes est le travail sur les valeurs,

Les programmes sont segmentés par âge, avec la détermination de niveaux, et l'attribution de « grade » en parallèle de l'obtention de ces niveaux.

Le véritable point commun s'avère cependant la fierté d'être cadet, et le sentiment de devoir tendre à l'exemplarité.

Il ressort ainsi de cette présentation que les dispositifs les plus éloignés de notre objectif et de notre culture sont les cadets américains ; à l'inverse, ceux qui s'en rapprochent le plus sont les cadets canadiens, auxquels la Commission Armées-Jeunesse s'était d'ailleurs déjà intéressée il y a trois ans.

De l'avis même du Colonel ROUSSEAU- attaché militaire auprès de l'ambassade du Canada - l'organisation des cadets canadiens rappelle le scoutisme.

| | |
|-------------------|--|
| Historique | 1862 Création des premières associations d'exercice militaire liées aux écoles locales, par crainte d'extension de la guerre civile américaine. 1887 Reconnaissance du nom « corps de cadets » aux associations donnant une instruction aux jeunes garçons âgés de plus de 12 ans. 1909 Création d'un cadre d'officiers pour l'entraînement des cadets. 1910 Don de 500.000 \$ de Lord Strathcona, qui a permis le réel développement du programme cadets. 1968 Unification des Forces Canadiennes et normalisation des 3 organisations de cadets. 1975 Entrée officielle des filles dans le programme cadets ; elles représentent aujourd'hui 36% des effectifs. |
| Chiffres | 60.000 jeunes de 12 à 18 ans répartis dans 1.200 corps de cadets |
| Statuts | Les cadets ne sont pas sous statut militaire ; Ils appartiennent à des unités appelées « corps » de cadets fonctionnant sur un mode associatif. |

| | |
|----------------------------|--|
| | <p>Les cadets portent un uniforme. Ils ont également l'autorisation de porter l'épinglette des anciens combattants lorsqu'ils ont achevé leur cursus cadet.</p> |
| Objectifs | <p>Il s'agit bien de former de futurs citoyens, en développant l'esprit de civisme et le leadership.</p> <p>Cet objectif doit être intégré et transmis par les cadets dans leur vie courante, à travers les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> loyauté professionnalisme respect mutuel intégrité <p>Accessoirement, il s'agit de susciter un intérêt pour les 3 composantes des Forces Canadiennes → 7% en moyenne des cadets intègrent les Forces Canadiennes</p> |
| Programme | <p>Alternance de cours théoriques et d'activités pratiques portant principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le leadership les premiers soins la communication orale en public l'entraînement sportif et aventurier les exercices militaires <p>Les unités locales peuvent toujours proposer des activités complémentaires sous réserve de leur approbation par le bureau régional.</p> |
| Déroulement Niveaux | <p>Réparti en 2 périodes, le programme se déroule sur le temps libre</p> <p><u>Instruction locale</u> :</p> <p>l'instruction locale intervient d'Octobre à Juin, à travers les 1.200 unités de cadets réparties sur l'ensemble du territoire canadien l'accueil intervient 1 fois par semaine des week-ends d'instruction sont également proposés</p> <p><u>Instruction d'été</u> :</p> <p>des camps d'été sont organisés à partir de 25 centres qui permettent d'accueillir environ 25.000 cadets la sélection s'effectue au mérite durant les camps d'été, les cadets reçoivent une solde</p> <p>Différents niveaux marquent la progression annuelle des cadets</p> <p>Un positionnement hiérarchique, qui s'apparente à la chaîne de commandement militaire, matérialise le passage de ces niveaux.</p> <p>Le suivi complet du programme permet d'obtenir certaines équivalences pour les études.</p> |
| Apports | <p>Les cadets constituent une expérience de vie individuelle et collective.</p> <p>Il s'agit de promouvoir le talent, la maturité et l'implication au sein de la communauté, à travers l'acquisition de savoir-faire mais surtout de savoir-être, en développant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la capacité d'initiatives, de décisions et du sens des responsabilités le sentiment d'accomplissement, de confiance et d'estime de soi l'esprit d'équipe <p>Ces apports font que les candidatures « cadets » sont ensuite recherchées des employeurs.</p> |
| Encadrement | <p>6.500 officiers d'instruction encadrent les cadets :</p> |

| | |
|-------------|---|
| | <p>Il s'agit de civils intégrant à temps partiel les Forces Canadiennes → principalement enseignants, travailleurs sociaux, policiers, banquiers, médecins, étudiants. Bien que non obligatoire, ils ont été très souvent cadets eux-mêmes. Ils reçoivent une formation initiale de 10 jours minimum. Ils sont commissionnés sur leur temps d'engagement</p> <p><u>Conditions pour devenir officier d'instruction :</u> Etre âgé de 18 à 64 ans, posséder un diplôme d'études secondaires, obtenir des lettres de recommandation, passer un examen médical approfondi, se soumettre à une enquête personnelle.</p> <p>15.000 volontaires bénévoles : Regroupés en « comités répondants », ils assurent localement le recrutement la collecte de fonds additionnels la recherche de locaux</p> <p>Soutiens ponctuels des Forces Régulières et de la Première Réserve</p> |
| Coût | <p>Budget global d'environ 200 millions de \$ → soit ≈ 3.300 \$ / 2.500 € par cadet Financé par le Ministère de la Défense</p> |

II) RAPPROCHEMENT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANT EN FRANCE :

Outre les Cadets historiques de la France Libre, les dispositifs « cadets » en France renvoient :
aux Cadets de la République
à ce qui se rapproche le plus du système canadien - sans pour autant le vocable « cadets » - à savoir les Jeunes Sapeurs Pompiers ou JSP.

LES CADETS DE LA REPUBLIQUE :

Officiellement lancés en 2004, les Cadets de la République ont été en fait expérimentés par l'Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ), de 1994 à 1997, au niveau de l'option Cadets de Police.

L'objectif était déjà de faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes - notamment issus de l'immigration - aux métiers de la Police Nationale, en les préparant au concours de gardien de la paix.

Avec près de 1.000 jeunes recrutés au niveau Police en 2005 - dont 10 % de filles - le principe est en cours d'extension à la Gendarmerie et à la Sécurité Civile.

S'agissant de la Gendarmerie, le représentant à notre groupe de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a précisé que la Gendarmerie n'avait pas souhaité s'associer au lancement des Cadets de la République, préférant privilégier le développement de la préparation militaire.

D'autre part, la Gendarmerie réalise déjà d'autres actions en direction des plus jeunes, dont notamment :
Les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile,
Les visites de gendarmes dans les établissements scolaires.

Ceci étant, il semblerait qu'il y ait une possible évolution de la position de la Gendarmerie quant à son implication dans le programme des Cadets de la République.

De plus, nos propres recherches nous ont permis d'identifier une initiative de Cadets de la Gendarmerie, dans l'esprit des Cadets Canadiens et des Jeunes Sapeurs Pompiers.

Lancée en 2002 à Grenoble, il s'agit d'une initiative locale, unique, qui s'adresse à des jeunes de 13 à 18 ans pour la découverte des métiers de la gendarmerie et la réalisation d'actions concrètes touchant à la citoyenneté, à la solidarité et à l'ouverture aux autres.

L'encadrement est assuré par des réservistes qui jouent un rôle de formateur et d'accompagnateur de projet.

Suite à une décision de Juin 2006, cette opération serait poursuivie dans le cadre d'un partenariat entre le Groupement de l'Isère et l'Education Nationale.

Il s'agirait ainsi de préparer 15 jeunes - issus du Lycée Léonard de Vinci de Villefontaine - aux Cadets de la République, option Gendarmerie, avec délivrance d'un brevet « cadet ».

Compte tenu de cette évolution, cette opération - qui renvoie toutefois au problème de l'identification des initiatives locales - aurait sa place dans la phase additionnelle de pilotage d'une expérimentation de terrain, ce que nous sollicitons à l'issue de nos travaux.

En conclusion des Cadets de la République, ces dispositifs visent évidemment à développer le civisme et à renforcer la cohésion nationale, avec une optique professionnelle à la clé.

Toutefois, dans la mesure où ils s'adressent à des jeunes majeurs, ils ne correspondent pas (sauf dans la phase 16-18 ans de préparation) au cœur de notre public cible des 10 à 16 ans - voire des 10-13 ans - à l'inverse du dispositif des Jeunes Sapeurs Pompiers.

-
-
-
-

LES JEUNES SAPEURS POMPIERS OU JSP :

Les premières associations accueillant des jeunes - alors appelés « cadets » ou « pupilles » - ont été créées en 1948 ; il s'agissait d'associations locales (au niveau d'un village ou d'une ville), qui n'ont obtenu leur reconnaissance officielle qu'en 1981.

En Mai 1996, l'adoption de la loi sur la départementalisation a marqué le début de la profonde évolution de l'organisation des services d'incendie (création des SDIS) et des modalités de la formation initiale des sapeurs pompiers volontaires

En Août 2000, un décret a harmonisé les enseignements dispensés aux cadets avec ceux délivrés aux sapeurs pompiers. Ce décret a aussi marqué la reconnaissance des animateurs et formateurs des cadets puisque leur formation est désormais entérinée par une unité de valeur définie conjointement par le Ministère de l'Intérieur et celui de la Jeunesse et des Sports. Depuis 2001, d'autres textes ont favorisé le développement de l'engagement des jeunes, dont notamment la refonte de la filière de sapeurs pompiers professionnels.

En 2002, le terme « cadet » a été remplacé par celui de « Jeune Sapeur Pompier » (JSP), dont le statut a été modifié en 2003.

Il en ressort que le dispositif des Jeunes Sapeurs Pompiers est très proche du système des cadets canadiens.

Outre les valeurs qu'il développe chez les jeunes, ce dispositif présente l'intérêt d'être diplômant.

Présentation du dispositif JSP

| | |
|-----------------|--|
| Chiffres | Près de 29.000 jeunes de 10 à 18 ans Répartis dans près de 1.200 sections |
| Statuts | Les jeunes sapeurs pompiers n'ont pas le statut de sapeur pompier. Ce sont des volontaires, membres d'associations locales. |

| | |
|----------------------------|---|
| Objectif | L'objectif est double car il s'agit de préparer les jeunes : à devenir des citoyens actifs à rejoindre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (volontairement ou professionnellement) |
| Programme | Alternance de formations théoriques et pratiques, ainsi que d'activités sportives : Formations (260 H) culture administrative et citoyenne culture préventive secours aux personnes incendies techniques opérationnelles risques technologiques et naturels interventions diverses gestion opérationnelle et commandement Sports (300 H) athlétisme → course de vitesse, endurance, grimper de corde, lancer de poids, saut en hauteur, cross parcours sportif natation |
| Déroulement Niveaux | Le Brevet National de Jeune Sapeur Pompier se prépare sur 4 ans par l'obtention successive de 3 modules, validant des niveaux : Mod. 1 Initiation des 11 - 13 ans Durée annuelle d'environ 40 heures Mod. 2 Préparation du Certificat aux fonctions de JSP Age 13 - 15 ans Durée annuelle d'environ 50 heures Mod. 3 Préparation du Brevet National de JSP Age 15 - 17 ans Durée d'environ 80 heures sur 2 ans Mod. 4 Préparation de la qualification pour l'aptitude aux opérations Age 17-18 ans Durée d'environ 90 heures sur 2 ans Module complémentaire permettant de temporiser jusqu'à l'obtention des 18 ans. La préparation et la validation des modules 1 et 2 intervient aux niveaux des associations ; pour les modules 3 et 4, la validation intervient auprès des SDIS. |
| Encadrement | Les jeunes sont encadrés par des sapeurs pompiers - volontaires ou professionnels - qui ont reçu une formation spécifique pour ce faire. Cette formation initiale intervient sur 5 jours au minimum. |
| Coût | La formation et l'équipement d'un JSP revient à environ 400 €. |

Le groupe a également relevé deux autres dispositifs intéressants chez les pompiers :

Les Correspondants Sécurité :

Dans le cadre du programme « Ecole Ouverte », le SDIS 91 travaille depuis 2003 avec 3 collèges et un lycée de zone sensible, afin de faire comprendre aux jeunes l'utilité des pompiers et de faciliter ainsi leur interventions dans ces quartiers.

Suite à des activités mensuelles de sensibilisation à la sécurité civile, les jeunes sont promus à tour de rôle « Correspondant Sécurité » de leur établissement et portent alors un uniforme.

Menée auprès de 90 jeunes, cette expérience - qui produit des changements comportementaux et même une amélioration des résultats scolaires - devrait se développer au niveau des SDIS 78 et 95 ; la BSPP serait également intéressée.

Les Cadets de la BSPP :

La Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) - sous statut militaire - a lancé un dispositif « cadets » en 2004, qui s'adressent aux jeunes de 14 à 18 ans.

Il s'agit en fait d'une préparation au concours de recrutement, qui se déroule sur environ 30 samedis par an et qui est encadrée par des réservistes.

Empruntant à la fois aux Préparation Militaire et aux Cadets de la République, il semble que ce dispositif évolue vers celui des Jeunes Sapeurs Pompiers.

L'EXPERIENCE DES CADETS DE LA FNASOR :

La Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve a pris conscience, il y a deux ans environ, que la professionnalisation des Armées - en réduisant le nombre de réservistes - n'assurerait plus le remplacement des cadres associatifs les plus anciens, posant à terme la question de la survie de ces associations, ainsi que celle des réserves elles-mêmes.

Pour y faire face, la FNASOR a imaginé d'ouvrir ses associations locales à des jeunes, à partir de l'âge de 13-14 ans.

Ce dispositif est appelé « cadets » et comprend 2 niveaux :

| | |
|-------------|--|
| Cadets 1 | Le premier contact s'établit : dans les collèges (quand l'accès est autorisé par l'inspecteur d'académie) à l'occasion d'expositions sur le "Devoir de Mémoire", qui se déroulent 2 fois par an à l'aide de matériels mis à disposition par le ministère de la Défense. Les jeunes intéressés sont alors invités à découvrir l'institution militaire et les réserves à travers : l'activité des associations → principalement parcours d'orientation et formation au tir des visites de régiments des rencontres avec des militaires d'active ou de la réserve |
| Cadets 2 | En plus des activités des associations, les jeunes peuvent participer à une préparation militaire. Ils peuvent ensuite accéder à la réserve opérationnelle en signant un contrat ESR |
| Statuts | Les jeunes sont membres des associations. Ils ne portent pas d'uniforme mais une unification vestimentaire serait souhaitée |
| Encadrement | L'encadrement est bénévolement assuré par les sous-officiers réservistes membres des associations. |
| Coût | Pour les jeunes → aucune cotisation ou participation financière demandée, sauf la prime d'assurance. Pour l'association → pas de subvention additionnelle Le coût de revient estimatif est d'environ 50 € par cadet. |

En moins de 2 ans, cette expérience - initiée à Nantes - produit déjà son effet :
50 jeunes sont actuellement dans le dispositif "Cadets",
192 jeunes ont accédé à la réserve opérationnelle sous ESR.

Il est aussi clair que le développement de cette expérience impliquera une réflexion, quant :
au besoin d'ouverture partenariale et de recherche de « sponsoring »,
au problème de la fidélisation des jeunes quand ils poursuivent des études supérieures.

Ceci explique que la FNASOR - représentée par son Secrétaire National ; Mr COGAN - ait activement participé aux travaux du groupe et que la Fédération souhaite être associée à la phase d'expérimentation, telle que proposée dans ce rapport.

LES AUTRES EXPERIENCES :

Même si elles ne sont pas formalisées et répertoriées, il semble qu'il existe par ailleurs des initiatives locales, qui se rapprochent du principe des « cadets », et qui sont conduites :
soit directement par les unités en direction des jeunes,
soit par des établissements scolaires ou des associations, qui ont développé des liens privilégiés avec les unités ou les régiments implantés localement.

La question est que ces initiatives dépendent plus ou moins des réseaux des acteurs et partenaires de la Défense ; il s'avère donc difficile de les identifier et d'en mesurer l'intérêt.

En conclusion de cette première partie, le groupe a consacré quatre sessions de travail à l'étude des dispositifs cadets existant et aux expériences en cours de développement.

Parmi les auditions et témoignages, nous retiendrons particulièrement celui d'un jeune français qui a suivi le cursus des cadets britanniques pendant 4 ans ; et surtout celui d'un jeune sapeur pompier de 17 ans, qui comptait déjà 7 ans de volontariat à son actif !

Il ressort ainsi de cette première partie de l'étude qu'il existe des dispositifs cadets, dont nous pouvons nous inspirer, en Grande-Bretagne mais plus encore au Canada.

Toutefois, proposer un simple « copier-coller » n'est pas envisageable, tout autant pour une question budgétaire que culturelle.

De plus, cette première partie a aussi montré que l'idée des cadets avait déjà fait son chemin en France, et qu'il convenait d'en tenir compte dans les préconisations de faisabilité.

2^{ème} PARTIE : CREATION DES CADETS DE L'ARMEE

PRECONISATIONS ET PROPOSITONS

Compte tenu des résultats de la première partie de l'étude, la réponse à la question initiale posée par le sujet s'avère :

« Oui, il est possible et opportun de créer les Cadets de l'Armée »

Même si la neutralité de l'Armée évite tout risque de récupération idéologique et pédagogique, cette mise en place ne saurait cependant intervenir sans tenir compte de conditions de fond et de forme.

S'agissant du fond, les cadets peuvent toujours se faire - si le pouvoir politique en a décidé comme tel - quitte à les imposer aux Armées, aux partenaires ainsi qu'à l'opinion publique.
En l'absence de préparation et de concertation préalable, ce serait toutefois les condamner.

S'agissant de la forme, les préconisations et propositions du groupe ont essayé d'intégrer ce qui nous avait paru intéressant dans les différents dispositifs étudiés.

Cette seconde partie a donné lieu à la création de deux sous-groupes, qui ont travaillé en dehors des quatre sessions restantes ; la dernière session ayant été consacrée à la synthèse de ce sujet.

I) MODALITES DE CREATION :

CHOIX D'UN STATUT ET D'UNE ORGANISATION JURIDIQUE :

La création des Cadets de l'Armée doit intervenir dans un cadre juridique.

Le choix portait entre la création d'un établissement public ou l'adoption d'un système associatif, comme c'est notamment le cas pour les jeunes sapeurs pompiers et les cadets canadiens.

Par mesure de simplicité, le groupe préconise que soit retenue la forme associative, qui permet une plus grande souplesse :
d'organisation,
de financement.

S'il est préconisé que l'association soit retenue comme unité de base dans l'organisation du dispositif cadet, il est nécessaire que ces unités soient fédérées, et ce à différents échelons.

Le groupe préconise ainsi que le dispositif « Cadets de l'Armée » s'appuie sur une structure de type fédération nationale.

A titre d'exemple, la Fédération Nationale des Jeunes Sapeurs Pompiers regroupe près de 1.200 associations ou « sections », chapeautées par des unités départementales, cadrées sur le maillage des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), et auxquelles elles se rattachent.
13 régions regroupent les unités départementales.

Le problème est que l'Armée, en général, n'a pas ce type de maillage territorial ; de plus, son maillage varie suivant les Armées.

En conséquence, le groupe préconise un découpage inter-Armées, cadré sur le réseau des acteurs et des partenaires de la Défense.

Deux niveaux ont été ainsi identifiés

Départemental → en vue d'optimiser l'implication et la valorisation du DMD,

Académique → en vue d'optimiser l'implication et la valorisation du trinôme.

AGREMENT DU DISPOSITIF :

Les Cadets de l'Armée doivent être « labellisés » Défense au niveau du portage.

Le groupe préconise ainsi que la Fédération Nationale des Cadets de l'Armée fasse l'objet d'un agrément ministériel de la part du Ministère de la Défense.

Cependant - compte tenu des implications multiples de ce dispositif - le groupe préconise de consulter :

- le Ministère de l'Education Nationale,

- le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

C'est toutefois au Ministère de la Défense de rester « maître » du dispositif.

CONFIRMATION DE L'OBJECTIF :

La création des Cadets de l'Armée ne doit pas répondre à une préoccupation occupationnelle vis à vis des jeunes, et de certains en particulier.

L'enjeu est bien de réduire la fracture entre la Nation et une partie de sa Jeunesse, en commençant par recréer du lien Armées-Jeunesse, à partir de cette nouvelle approche terrain des Armées que constituerait le dispositif des cadets.

Pour redonner ainsi son sens à la cohésion nationale, le groupe a tenu à réaffirmer le principe de mixité sociale du public ciblé.

Outre le fait que ce dispositif puisse susciter un engagement plus important, l'idée est aussi que les jeunes - qui auront suivi ce programme fédérateur et structurant, ce qui est la base de l'enseignement militaire - continuent à appliquer ces enseignements dans leur future vie courante, et notamment dans leur vie professionnelle.

Enfin, le dispositif des Cadets de l'Armée pourrait également constituer un tremplin à l'insertion socioprofessionnelle, de par :

- la possible découverte d'une activité professionnelle,
- la reconnaissance des apports du programme, qui favoriserait le recrutement ultérieur des cadets.

Compte tenu de cette déclinaison à court, moyen et long terme de l'objectif, le groupe a particulièrement travaillé sur les valeurs et apports à promouvoir dans le programme des cadets de l'Armée.

VALEURS ET APPORTS :

Les deux premiers objectifs du sujet « Cadets » sont :
de développer le civisme, soit une aspiration à dominante individuelle
de renforcer la cohésion nationale, soit une aspiration à dominante collective.

Dans cette optique, les valeurs et apports à promouvoir auprès de notre public cible relèvent de deux domaines : savoir être et savoir faire.

S'agissant des savoir-être, le groupe préconise de promouvoir des valeurs telles que :

- le patriotisme,
- l'altruisme,
- le sens de l'engagement,
- la recherche du dépassement de soi.

S'agissant des savoir-faire, le groupe préconise que le programme propose un ensemble d'activités concrètes, ludiques et utiles.

Le travail du groupe a été mené à partir de la réflexion du représentant de la Direction du Service National (DSN ; Capitaine HEON), activement présent à notre groupe.

| Domaines | Valeurs | Développer le civisme (individuel) | Renforcer la cohésion nationale (collectif) |
|-----------------|--------------------|---|--|
| SAVOIR ETRE | Patriotisme | Développer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale | Participer à des cérémonies commémoratives |
| | Altruisme | Développer le goût de l'entraide | Se mettre au service de causes communes nationales ou locales |
| | Engagement | Encourager le rayonnement au sein du monde associatif, la participation | S'engager dans la durée sur des projets ou pour des causes communes nationales ou locales |
| | Dépassement de soi | Promouvoir le goût de l'effort vers un but à atteindre | Développer le sens du collectif |
| | Discipline de vie | Respecter un cadre de vie → horaires, hygiène ... | Apprendre les règles de vie en société → notion des droits et devoirs, règlement, respect d'autrui ... |

| | | | |
|---------------------|---|--|--|
| | Affirmation De soi | Encourager les prises de responsabilité | |
| Savoir faire | Goût du travail bien fait | Valoriser des réalisations concrètes. Récompenser l'engagement → permis, certificats, témoignages.. | |
| | Connaissance d'un domaine particulier (à définir) | Promouvoir l'apprentissage du savoir dans différents domaines. | Faire reconnaître les actions réalisées dans le monde du travail et/ou au sein des armées, de la police, des pompiers... |

***NB** : Les frontières entre chaque domaine ne sont pas aussi délimitées que dans le tableau (savoir être / savoir faire ; civisme / cohésion nationale...).*

D'autre part, ce tableau n'est pas exhaustif et ne propose que des ébauches de réflexion.

PROGRAMME :

Les Cadets de l'Armée doivent être « labellisés » Défense au niveau du programme.

Au vue des dispositifs étudiés, le groupe préconise ainsi de retenir 2 principes :

- un programme segmenté par niveaux,
- un programme composé de formations et d'activités, avec alternance de la théorie et de la pratique.

S'agissant de la composition du programme, nous avons retenu différents éléments parmi les programmes étudiés.

Proposition du programme des Cadets de l'Armée

| | |
|--|---|
| Civisme et Citoyenneté | introduction au civisme et à la citoyenneté rappels historiques principes la morale et les valeurs citoyennes les garanties de la citoyenneté l'engagement du citoyen présent et avenir de la citoyenneté |
| Défense | introduction à la Défense rappels historiques le devoir de Mémoire les nouveaux enjeux de la Défense l'organisation de la Défense la mission de la Défense les missions civilo-militaires de la Défense la place de notre Défense en Europe et dans le Monde |
| Formations activités pratiques | Initiation aux secours à la personne → Possibilité de passage de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) Initiation à la sécurité routière → Réfléchir à la complémentarité avec l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) |
| Activités de plein-air et sportives | course d'orientation et topographie parcours sportif |

| | |
|---|--|
| | bivouac athlétisme natation pratique d'un sport collectif |
| Activités Défense Activités militaires | Connaissance et participation aux cérémonies Connaissance du régiment d'accueil Levé des couleurs Présentation des matériels Présentations et démonstrations spécifiques au régiment Activité tir (en option) |

En ce qui concerne les modules de connaissance « Civisme et Citoyenneté » ainsi que « Défense », la présentation devra s'effectuer par niveaux, puisqu'il pourra s'agir soit d'une découverte, soit d'un travail d'approfondissement.

Différents supports pédagogiques présentent déjà ces éléments, suivant différents niveaux.

Dans ce cadre, le groupe préconise de privilégier l'approche la plus ludique et interactive possible.

Concernant la segmentation des niveaux, le groupe préconise de se rapprocher de la segmentation des jeunes sapeurs pompiers, avec l'instauration de 3 modules de base et d'un module complémentaire

| | | |
|------------------------------|--|---|
| Modules de base | Mod.1 | Initiation de 10/11 à 13 ans correspondance avec les élèves de collèges 6 ^{ème} et 5 ^{ème} |
| | Mod.2 | Apprentissage de 13 à 15/16 ans correspondance avec les élèves de collèges 4 ^{ème} et 3 ^{ème} |
| | Mod.3 | Perfectionnement pour les jeunes de plus de 16 ans correspondance avec les classes de lycée pour les élèves encore scolarisés |
| Module complémentaire | Spécifiquement en vue d'intégrer une préparation militaire | |

ENCADREMENT :

Les Cadets de l'Armée doivent être « labellisés » Défense au niveau de l'encadrement.

Le groupe préconise ainsi de s'inspirer du système des cadets britanniques.

L'idée est donc que le programme soit placé sous encadrement militaire, à double niveau :
Implication d'un officier d'active qui serait le « tuteur » ou « parrain » d'une section de cadets,
Implication de réservistes, qui encadreraient les activités de la section in situ.

Compte tenu des problèmes d'effectifs, le groupe préconise l'intervention de structures partenaires pour aider aux activités non-militaires.

Parmi les structures membres de la Commission Armées-Jeunesse - outre les mouvements scouts - nous pourrions ainsi solliciter :
la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD),
la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) dont les deux représentants nous ont déjà communiqué l'accord de leur Fédération,
l'Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire (USEPPM), sous réserve de se démarquer de l'image des cadets américains, comme nous l'a déjà indiqué son représentant.

COUT :

Les Cadets de l'Armée doivent être « labellisés » Défense au niveau du financement.

Le groupe n'a pas été en mesure d'évaluer le coût du dispositif, puisque les modalités de mise en place n'ont pas été validées.

De plus, le coût de ce dispositif sera fonction de son ampleur, qui reflétera elle-même une volonté politique et les arbitrages financiers correspondant.

Quoiqu'il en soit, seule la phase d'expérimentation terrain permettra de déterminer les coûts réels (directs et indirects) et de proposer ainsi un chiffrage du dispositif.

SCENARIO DE MISE EN PLACE :

Le groupe préconise que le lancement des Cadets de l'Armée intervienne en deux phases :

- **une première phase d'expérimentation terrain,**
- **une seconde phase de développement.**

S'agissant de l'expérimentation, le groupe préconise qu'elle soit limitée sur la base d'un accueil de jour des jeunes.

Cet accueil pourrait ainsi intervenir une fois par mois, avec le choix du mercredi ou du samedi ; l'objectif étant de passer à une fréquence bi-hebdomadaire ou hebdomadaire en phase de développement.

Le groupe préconise également que l'expérimentation soit menée, localement, sur la base du volontariat.

Il pourrait ainsi s'agir des différents régiments, bases aériennes, centres d'instruction navale ou écoles, qui proposent des stages d'été - à vocation éducative et sportive - dans le cadre du programme « Ville - Vie - Vacances ».

Ces stages se rapprochent d'un dispositif « cadets » étendu aux vacances scolaires.

Par ailleurs, le représentant de la FNASOR a déjà indiqué que sa Fédération souhaitait s'associer à cette expérimentation.

Sous réserve de confirmation, cette expérimentation intéresserait aussi le Groupement de Gendarmerie de l'Isère, qui souhaiterait d'ailleurs être associé aux travaux de la Commission Armées-Jeunesse.

Le second sous-groupe a également identifié que des membres du réseau des partenaires de la Défense - correspondants défense et RDE de Paris et/ou d'Île de France - pourraient participer à cette expérimentation.

En conclusion du travail de ce sous-groupe, le groupe a pu formuler un ensemble de préconisations et de propositions :

- **quant à la faisabilité pratique du dispositif des Cadets de l'Armée,**
- **quant aux conditions d'expérimentation pour la mise en place de ce dispositif.**

En parallèle, le second sous-groupe a travaillé sur les besoins d'une sensibilisation au dispositif des cadets en particulier, et à l'esprit de Défense en général.

II) MODALITES DE SENSIBILISATION :

Même si la situation a évolué, le séminaire du 23 Mars 2006 a montré que l'enseignement de la Défense était encore source d'incompréhension et donc de confusion.

Pour être crédible - dans ce contexte - le projet de création des Cadets de l'Armée impliquera une sensibilisation préalable de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, qu'il s'agisse :

- **des Armées,**
- **des Jeunes,**
- **de l'Education Nationale,**
- **des Familles,**
- **des Associations,**
- **des Villes,**

- des Entreprises.

L'idée est que ces acteurs et partenaires, qui constituent la cible de cette sensibilisation, deviennent ensuite les relais des Cadets de l'Armée.

Cette sensibilisation et son optimisation ont été l'objet du travail de notre second sous-groupe.

A) NECESSITE ET PORTEE DE LA SENSIBILISATION :

ARMEES

Le projet suscite un fort questionnement, voire de la réticence, résumés dans ces 2 questions :

Quid des moyens humains ?

Quid des moyens financiers ?

La réponse du groupe est dans le besoin d'une expérimentation terrain convaincante.

JEUNES

Sans différencier les Armées, les jeunes ne sont pas hostiles à l'Armée.

Elle est même tout à fait crédible quand il est question d'emploi, car elle est bien identifiée comme le premier employeur des jeunes, de par notamment une participation dans de nombreux forums ou l'organisation de portes ouvertes.

Le problème est que - au contraire de la Police, de la Gendarmerie ou des Pompiers - ils n'ont finalement que très peu de contact avec. De plus, ce contact se termine par une obligation : celle d'effectuer la JAPD.

Dans ces conditions, l'idée du groupe est d'arriver à susciter un véritable intérêt réflexe des jeunes pour la Défense, à partir en premier de ses activités civilo-militaires auxquelles les jeunes sont particulièrement sensibles ; cf le micro-trottoir « c'est quoi la Défense ? ».

En simplifiant, l'idée est d'arriver au message suivant :

« Plus qu'un devoir, la Défense est une chance »

L'intérêt de ce message réside dans l'étendue de sa déclinaison :

à titre individuel, la Défense est une chance pour le jeune

→ « la Défense , c'est ta chance » -

à titre collectif, la Défense est une chance pour tous, y compris pour les jeunes

→ « la Défense, c'est notre chance »

Cette nouvelle approche justifie que notre cible privilégiée soit les 10 - 16 ans - avec une visée particulière sur les 10 à 13 ans - du fait :

- de leur réceptivité → ils ne s'interrogent pas encore sur les questions liées à l'adolescence.

- de leur disponibilité → il n'y a pas d'examen dans le premier cycle du collège.

- de leur nombre → il s'agit de la tranche scolaire la plus importante, d'où la possibilité d'une mobilisation maximale.

- de leur scolarisation générale → ce qui peut faciliter le contact avec les jeunes, sous réserve de l'accord de l'Education Nationale.

Profitant de l'opération « Banlieue-Voile » - organisée par l'Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ) et destinée à fédérer des jeunes sur un projet voile, tout en les sensibilisant à la citoyenneté et aux règles de vie en commun - le représentant à notre groupe de la FNASOR (Mr COGAN ; Premier Maître) s'est proposé d'accueillir ces jeunes sur une journée, comprenant :
la visite du sémaphore de Trébeurden,
une présentation de la Défense et des Armées en général, avec une présentation plus appuyée de la Marine Nationale.

Sur 122 jeunes - en provenance de 8 collèges franciliens et accueillis sur quatre journées - les résultats de cet accueil ont été très favorables et encourageants pour la création des Cadets de l'Armée :

87% des jeunes s'avèrent intéressés par la visite en général.

70% estiment - compte tenu de cette visite – que les Armées ont une importance dans la vie quotidienne du citoyen.

68% seraient d'accord pour continuer à découvrir les activités de la Marine Nationale,

68% seraient d'accord pour participer à d'autres actions organisées par les différentes Armées.

55% des intéressés pensent participer à une activité régulière liée à la Défense Nationale ; ce qui donne en fait plus de 37% potentiellement intéressés par le dispositif Cadets.

EDUCATION NATIONALE

Le groupe s'est posé 2 questions principales :

Comment présenter les Cadets de l'Armée dans les établissements scolaires ?

Comment peuvent s'articuler les Cadets dans le Parcours Citoyen et dans le protocole Défense / Education Nationale, qui est dans sa phase finale d'élaboration ?

S'agissant de la présentation dans les établissements scolaires, il peut encore s'avérer difficile, malgré une amélioration et une normalisation des liens avec l'Education Nationale, d'entrer localement dans les collèges, qui plus est compte tenu de la tranche d'âge ciblée.

La réponse est venue du représentant de la Direction de la Sécurité Civile, au Ministère de l'Intérieur.

Considérant en effet que les valeurs à promouvoir sont identiques - quelle que soit l'option « cadets » envisagée - Police, Gendarmerie, Sécurité Civile ou Armée - le Colonel CAYLA (Chef du Bureau du Volontariat, des Associations et des Réserves Communales) a suggéré qu'il serait judicieux d'envisager :
- une présentation en commun dans les établissements scolaires,
→ d'où un impact quantitatif important et l'application du principe de mixité sociale
- la réalisation d'un minimum d'activités communes, à l'issue desquelles les jeunes pourraient choisir le dispositif cadets qui les intéresse.

Par ailleurs, il conviendrait d'encourager la sensibilisation et la mobilisation à travers :

Les trinômes académiques,

Les Relais Défense Etablissement quand ils existent.

S'agissant de l'articulation du dispositif avec le Parcours Citoyen, le groupe préconise que cette sensibilisation - telle que suggérée par le Colonel CAYLA - soit considérée comme une phase préparatoire au Parcours Citoyen, et identifiée comme telle.

S'agissant de la place des cadets dans le protocole Défense / Education Nationale, le groupe préconise de travailler sur la correspondance à instaurer avec la note de « vie scolaire », qui concerne l'ensemble des collégiens et compte désormais dans l'obtention du Brevet.

Avant la circulaire 105 du 23 Juin 2006, ceci était difficilement envisageable puisque les cadets ne constitueraient pas une matière ou une option scolaire ; depuis cette circulaire, il semble que la portée de cette note de vie scolaire - qui doit mesurer l'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et citoyens - soit entendue aux activités reconnues par les établissements.

FAMILLES

L'implication des familles est incontournable dans la mise en place et le développement des Cadets de l'Armée.

Le groupe préconise leur sensibilisation à travers leurs fédérations respectives, dont les plus représentatives sont membres de la CAJ :

Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Union Nationale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (UNAPEL)

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE)

ASSOCIATIONS ET VILLES

Le groupe préconise de travailler sur leur sensibilisation commune, dans la mesure où les associations accueillant les jeunes hors temps scolaire sont souvent rattachées ou connectées aux services municipaux de la Jeunesse et/ou des Sports.

Dans ces conditions, il conviendrait de mobiliser le réseau des Correspondants Défense.

ENTREPRISES

Le groupe préconise d'associer les entreprises très en amont dans la mise en place et le développement des Cadets de l'Armée :

Compte tenu des acquis cognitifs et surtout comportementaux développés dans le programme cadets, les entreprises seraient très intéressées par ce « vivier » de recrutement.

Il conviendrait d'étudier également leur possible contribution financière, à travers le versement de la taxe d'apprentissage.

B) OPTIMISATION DE LA SENSIBILISATION :

Les acteurs et partenaires ayant été identifiés, le sous-groupe a travaillé sur 2 moyens d'optimiser cette sensibilisation :

La définition et la réalisation d'un outil pédagogique en commun, qui pourra se présenter sous forme d'un kit interactif.

Développer du lien entre les différents réseaux des partenaires de la Défense.

LE KIT CADET :

A partir de la réflexion et des propositions du représentant de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF ; Mr LAMIRAND Col.re), le groupe préconise l'élaboration d'un kit pédagogique, qui comprendrait en premier un document de base écrit : le manuel.

Ce manuel serait décliné pour les sensibilisateurs, les instructeurs et les cadets, et ce en fonction des 3 niveaux du cursus.

S'agissant des instructeurs, le manuel serait complété d'un livret de suivi et d'évaluation du cadet, du type de ceux mis en place dans les opérations ou dispositifs : 105 Permis, Envie d'Agir et Jeunes Sapeurs Pompiers.

Pour favoriser l'interactivité, ce manuel s'accompagnerait d'un support de type CD-ROM ou DVD.

Ce manuel et ce support constitueraient ainsi le « kit cadet », qui pourrait être diffusé, par exemple, dans une sacoche ou une valisette - de couleur différente suivant les niveaux - permettant ainsi aux cadets de se reconnaître et de générer un sentiment d'appartenance.

Quoiqu'il en soit, le kit cadet devra être conçu et rédigé pour éviter tout risque de critique et de polémique, notamment :

- quant à la volonté d'embrigadement et/ou d'endoctrinement qui pourrait être prêtée aux Armées,
- quant à l'amalgame qui pourrait être fait avec des dispositifs existant ou ayant existés (ex : les cadets du Front National).

Dans ces conditions, le groupe préconise d'associer le Ministère de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports, à l'élaboration de ce kit.

DEVELOPPER DU LIEN :

Pour optimiser la sensibilisation, le groupe préconise de développer du lien entre les différents réseaux des partenaires de la Défense, notamment le lien - quand il peut exister - entre les Correspondants Défense et les Relais Défense Etablissement, qui ne travaillent pas ou peu ensemble, faute déjà de se connaître.

Non seulement, il conviendrait de développer le lien avec l'existant - ce qui n'entraînerait pas de coût financier - mais de créer de nouveaux liens, par une présence et/ou une représentation de la Défense dans d'autres réseaux, institutions ou comités.

L'exemple souligné par le groupe est que l'Armée n'est pas associée aux Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) - mis en place par l'Education Nationale depuis Juillet 1998 - et dont le rôle est de définir et de mettre en œuvre l'éducation préventive en matière de conduites à risques et de dépendances, dans et hors l'école.

Centré sur l'établissement scolaire et présidé par le chef d'établissement, le CESC organise ainsi des actions de prévention à l'intérieur de l'établissement, en associant aux membres de la communauté éducative les élèves, les parents et des partenaires extérieurs.

Parmi ces partenaires extérieurs se retrouvent :

- la gendarmerie,
- la police,
- les pompiers,
- les douanes,
- les services de justice.

Le fait que l'Armée ne soit pas associée renvoie au problème de l'image Armée / Défense, aux difficultés avec l'Education Nationale, et plus simplement au manque de « proximité » de l'Armée.

En conclusion de cette seconde partie, le groupe s'est attaché - à travers le travail de ses deux sous-groupes - à préconiser les conditions de faisabilité pour la mise en place et le développement des Cadets de l'Armée.

Tout ce travail nécessite maintenant une expérimentation de terrain, en prise directe avec les Armées, et à laquelle le groupe souhaite être associé, en prolongation de ses travaux sur l'année 2006-2007 et dans un esprit de projection.

Pour le groupe, cette projection serait que la mise en place et le développement de ce dispositif aboutissent à ce que des jeunes, qui ont déjà atteint le second niveau du cursus cadet, deviennent les fiers « ambassadeurs » du dispositif dans leurs établissements respectifs, et qu'il soit ainsi désigné un **Correspondant Cadet dans chaque établissement impliqué.**

CONCLUSION GENERALE

A l'issue des travaux de ce groupe, il ressort qu'il est théoriquement possible de créer le dispositif des Cadets de l'Armée.

Seule une expérimentation de terrain permettra toutefois de valider cette affirmation, en confirmant, modifiant, voire infirmant certaines des préconisations formulées.

Toutefois, le plus important pour le groupe est de souligner la légitimité de cette création, à savoir :
son opportunité,
le sens qu'elle revêt,
les valeurs dont elle assurera la promotion.

En d'autres termes, cette création ne doit pas se résumer à proposer des activités, en tenue, à des jeunes en manque d'occupation ; sachons promouvoir les valeurs que constituent :

- l'engagement,
- le goût de l'effort,
- le mérite,
- l'exemplarité.

Soit autant de valeurs qui sont aujourd'hui considérées :
- au mieux, comme n'ayant guère plus de sens car dépassées,
- au pire, comme politiquement incorrectes.

A cette condition, les Cadets de l'Armée constitueront un véritable vecteur de mobilisation et d'entraînement positif de la jeunesse, notamment celle pour qui le pacte républicain n'a que peu ou pas de signification.

Parce qu'il s'agit bien d'un enjeu de Société, le maître d'œuvre que constitue précisément la Société ne doit pas se décharger de sa mission sur le seul Ministère de la Défense, qui doit garder le contrôle sur la création de son dispositif, en tant que maître d'ouvrage.

En conclusion - si pour les Cadets Canadiens « tant vaut la sève, tant vaut l'érable » - la devise de nos Cadets pourrait être :

« Tant vaut la Société, tant vaudront les Cadets »

REMERCIEMENTS

| | |
|--|----------------------------|
| Au Bureau Exécutif de la Commission Armées-Jeunesse | |
| Amiral COLDEFY | Président |
| Général LAGRANGE | Secrétaire Général |
| Colonel BRIERE | Secrétaire Général adjoint |
| Sans oublier Mr DELVAUX, en charge des comptes rendus, et l'ensemble du Secrétariat de la Commission | |

| | |
|--|--|
| Au rapporteur du groupe Mr SCART représentant l'Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR) | |
| Ainsi qu'aux membres du groupe Cadets (par ordre alphabétique) | |
| Chef d'Escadron ARSAC | Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) |
| Lieutenant Colonel AVAZERI | Etat-Major de l'Armée de l'Air (EMAA) |
| Mr BARBOTIN | Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) |
| Mr BERNARDIN | Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire (USEPPM) |
| Mme BONJEAN | Membre honoraire |
| Mr BOUCHER | Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR) |
| Mme BOUTEILLE | Ministère de l'Education Nationale |
| Colonel CAYLA | Ministère de l'Intérieur |
| Mr COGAN | Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve (FNASOR) |
| Mr CRAMPON | Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ) |
| Commandant DORE-GRASLIN | Etat-Major des Armées (EMA) |
| Mme DOULCET | Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) |
| Enseigne de Vaisseau FERNANDEZ | Direction du Personnel Militaire de la Marine (DPMM) |
| Colonel FROMONT | Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD) |
| Mr GEORGES | Association Jeunesse et Montagne |
| Melle GONET | Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) |
| Lieutenant HENRY | Direction de la Fonction Militaire et du Personnel Civil (DFP) |
| Capitaine HEON | Direction du Service National (DSN) |

| | |
|---------------------------|---|
| Mr HERVO | Membre honoraire |
| Lieutenant Colonel JASLET | Direction du Personnel Militaire de l'Armée de Terre (DPMAT/ BIC) |
| Mr LAMIRAND | Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) |
| Mr PERNOLLET | Association Jeunesse et Marine |

| | |
|--|--|
| Aux personnes auditionnées en Sessions ou par le Président du groupe | |
| Colonel ROUSSEAU | Attaché militaire à l'ambassade du Canada Présentation des Cadets Canadiens |
| Colonel ROLLINS | Attaché militaire à l'ambassade Présentation des Cadets britanniques |
| Mr LASSUS | Etudiant en droit à Assas ; 21 ans Témoignage sur les cadets britanniques → 4 ans en tant que cadet britannique |
| Major SINGER | Service Départemental d'Incendies et de Secours de l'Essonne Présentation des JSP et des Correspondants Sécurité du Département |
| Ludovic | En classe de première ; 17 ans Témoignage sur les jeunes sapeurs pompiers → Volontaire depuis 7 ans ; objectif devenir pompier professionnel |
| Mr DECOUEN | Membre de l'UNOR Intervention sur les préparations militaires « marine » |
| Mr PELLOUX | Professeur d'EPS ; Colonel de réserve Témoignage |
| Mr GOETHALS | Mairie du XI ème arrondissement de PARIS Témoignage sur le rôle du Correspondant Défense |
| Mr YANNOU | IHEDN Correspondant Trinôme Académique de Paris |
| Colonel BARILLON | Chef du Bureau du Recrutement Région Terre Ile de France |
| Colonel SCHMIDT | Adjoint au GAT Région Terre Ile de France |

La pertinence des sujets traités et l'implication des membres de la Commission Armées-Jeunesse montrent qu'il aurait été regrettable de supprimer cette dernière des grandes commissions, au motif de la suspension du service militaire.

La Commission Armées-Jeunesse, qui constitue un cadre d'échanges privilégié entre l'Institution Militaire et la Société Civile, doit rester à la pointe de la réflexion sur ce lien Armées-Jeunesse, qui constitue l'un des fondements de notre Pacte Républicain.

Catherine RIGNY
Présidente du Groupe Cadets
Représentant l'APMCJ
Travaux 2005-2006



Monsieur DURAND (UNAPEL), président, présente le rapport du groupe de travail "Insertion"

GRUPE "INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE"

Président : Monsieur DURAND
Rapporteurs: Monsieur de GOUYON MATIGNON (UNOR)
Monsieur MONTABORD (APMCJ)
Madame BALLEET-BAZ (CNJ)

SUJET:

Dans le cadre de l'insertion des jeunes en difficulté (issus de l'immigration ou autres) quel rôle pourraient jouer les Armées pour favoriser un meilleur accès à une pleine citoyenneté ? On pourra aborder à cette occasion les conditions de réalisation d'un "Service volontaire d'intégration des Jeunes".

RAPPORT DU GROUPE "INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE"

INTRODUCTION

Le problème de l'insertion des jeunes en difficulté (60 000 par an) ou en très grande difficulté (20 000 par an) est devenu une cause nationale, 20% d'une classe d'âge quittant le système scolaire sans diplôme.

Le groupe de travail "Insertion des jeunes en difficulté" de la Commission Armées-Jeunesse chargé de réfléchir à la question : « quel rôle pourraient jouer les armées pour favoriser un meilleur accès à une pleine citoyenneté? », a vu se mettre en place, avant même de commencer ses travaux, le Plan gouvernemental de cohésion sociale, essentiellement tourné vers les jeunes sans qualification et connaissant de graves difficultés d'insertion.

Ainsi, le ministre de la défense, au sein d'une action interministérielle regroupant notamment le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, a été chargé, pendant l'été 2005, d'organiser et de mettre en place un établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) conduisant à un dispositif d'insertion des jeunes de 18 ans à 21 ans, qui a pris le nom de Défense 2ème Chance (D2C).

Il était donc trop tôt pour faire un audit de cette nouvelle structure, trop tard pour la proposer en poursuivant l'idée du SMA Métropole et hors de propos de proposer une nouvelle structure ou une nouvelle organisation.

Le groupe de travail s'est donc attaché à faire un inventaire des actions, nombreuses, que les armées ont déjà engagées, en insistant sur les points susceptibles d'être améliorés simplement et facilement. Il a cherché à mieux appréhender l'ensemble des dispositifs mis en place pour l'insertion des jeunes en difficulté afin de faciliter une synergie interministérielle.

Fort de ces analyses complétées par de nombreuses auditions du secteur public et du monde associatif, le groupe de travail n'a pas imaginé une nouvelle organisation mais a préféré, dans un premier temps, proposer une meilleure coordination interministérielle et inter-services des actions engagées.

Ce rapport est plus un rapport d'étape qu'un document finalisé. Il conviendrait maintenant de travailler sur des actions précises, voire ponctuelles, tant le domaine de l'insertion est vaste et les actions des armées multiples.

Notre rapport abordera les fruits de nos réflexions au travers de six thèmes qui mettent en évidence, dans un premier temps, que la Défense participe déjà à l'insertion des jeunes, le besoin d'une meilleure coordination interministérielle, la nécessité de former les jeunes cadres de l'armée aux problématiques de l'insertion.

Dans un second temps, nous nous attacherons à la nécessité de compléter et / ou renouveler certaines expériences, l'amélioration et la réorientation d'actions qui peuvent servir à l'intégration.

Enfin nous évoquerons, sans nous y attarder, le service civil volontaire et le service civique obligatoire.

Pour la Commission, le terme générique « jeunes » recouvre la période qui commence après la scolarité obligatoire (environ 16 ans) l'adolescence donc, et inclut les jeunes adultes au moins jusqu'à 25 ans, voire jusqu'à 30 ans étant donnée la réalité sociale actuelle.

Pour la Commission, l'expression « jeunes en difficulté » réfère les difficultés rencontrées par les jeunes, d'ordre social, économique, scolaire, psychologique, culturel, linguistique, scolaire... et surtout le cumul de certaines de ces difficultés.

Dans le domaine des idées, c'est la conscience d'appartenir à la nation, c'est la reconnaissance des valeurs communes républicaines sur lesquelles elle est fondée et qui se concrétisent par la réalisation des droits civils, politiques, sociaux, culturels, économiques, individuels et des devoirs qui leur correspondent.

Dans celui de l'action, c'est le développement de l'individu en harmonie avec ce collectif qu'est la société, c'est-à-dire, apprendre à vivre ensemble et agir au quotidien dans l'intérêt général.

L'insertion et l'intégration sont des termes difficiles à définir car ils sont connotés négativement. En effet, ils impliquent une exclusion préalable et une adhésion à une norme a posteriori. Pour la commission, l'insertion est la démarche qui consiste à (ré) introduire quelqu'un dans un groupe auquel il n'appartient pas, n'appartient plus, ou a le sentiment de ne pas appartenir ; et ce, en lui donnant les moyens d'y retrouver sa place, sa juste place, le sentiment d'appartenance.

L'insertion a pour objectif de lutter contre l'exclusion, la précarité et le mal-être.

Pour la Commission, les insertions sociale et professionnelle sont indissociables. Ce sont différents dispositifs qui enclenchent des processus dynamiques par l'activité économique et l'environnement professionnel.

L'insertion influence le rapport à soi, aux autres, au travail, au monde. Elle nécessite un accompagnement et un suivi à long terme.

Ce rapport comporte trois annexes.

1) L'Armée participe déjà largement à l'insertion de la jeunesse

a) Les jeunes engagés

L'intégration des jeunes en difficulté est, depuis longtemps, une réalité pour le ministère de la Défense. En effet, les forces armées ouvrent leurs rangs aux jeunes quelle que soit leur origine dès lors qu'ils réunissent les aptitudes requises. Elles comptent dans leurs rangs une large représentation de toute la société française et contribuent ainsi à favoriser l'intégration et la promotion sociale des plus défavorisés. Acteur majeur de l'emploi et de la cohésion sociale, la défense est le premier employeur de jeunes. Ainsi 35 000 jeunes sont recrutés tous les ans dont 7500 sont sans qualification et sans formation. Si les engagements annuels passent de 30 000 à 25 000, c'est 5 000 jeunes en difficulté qui ne rejoindront pas les rangs de l'armée. Pour cette catégorie, l'opportunité est offerte de bâtir une première expérience professionnelle solide de même qu'une expérience sociale et humaine gratifiante au sein de l'institution militaire, véritable outil de brassage humain et acteur d'intégration sociale. Enfin, pour ceux qui ont souscrit des contrats, une réinsertion professionnelle est mise en place, avec des taux de réussite qui n'existent nulle part ailleurs, puisque 90% de ces jeunes trouvent ensuite un CDI dans le secteur privé.

b) Stages et actions ponctuelles

Les stages découvertes de la classe de 3^{ème} s'effectuent de plus en plus souvent dans les unités des forces armées, par contacts individuels avec les unités proches du domicile des élèves. Il serait souhaitable de les faciliter et de les développer.

Chaque année la Commission armées - jeunesse récompense par son « Prix Armées – Jeunesse », des actions contribuant à renforcer le lien entre les Armées et la Jeunesse. La condition essentielle est que leur réalisation réunisse de jeunes civils et des militaires et que leur objet soit directement lié au monde de la Défense, y compris dans son volet mémoire.

L'abondance des dossiers de candidature, leur diversité et leur originalité révèlent l'existence, jusque là insoupçonnée, d'une multitude d'actions généreuses, motivées dont beaucoup favorisent l'insertion. Elles sont menées au niveau local, très souvent en partenariat avec l'Education nationale ou le milieu associatif.

c) Les réservistes opérationnels et citoyens

Les réservistes opérationnels et citoyens œuvrent déjà dans un souci de cohésion sociale et d'insertion, et en particulier les RLJC qui ont été créés par le ministre en 2003 dans un but unique d'insertion

Lors de la professionnalisation, le législateur a craint un isolement des armées, vis-à-vis du reste de la Nation.

Il a donc été créé, en 1999, les Réservistes Citoyens, seconde composante de la Réserve Militaire.

La Réserve Opérationnelle (RO) est constituée de volontaires, ce sont des militaires, professionnels à temps partiel, qui œuvrent au côté des militaires d'active, en remplacement ou en complément.

La Réserve citoyenne est constituée de civils (qui peuvent avoir ou non un passé militaire) qui ont pour rôle de renforcer le lien Armées Nation. Ils sont alors des « collaborateurs bénévoles du service public ».

Au sein de la RC, notre ministre actuel a mis en œuvre un dispositif expérimental : les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, les RLJC.

Ils ont pour rôle de participer à la cohésion sociale auprès des jeunes en difficulté. Ils les informent sur la défense et sur les possibilités que celle-ci peut leur apporter.

Comme les autres ils agissent en tant que réservistes citoyens lors d'activités décidées ou agréées par le commandement.

C'est dans ce cadre qu'ils ont œuvré en Ile-de-France dans l'opération 105 permis en 2005.

Pour le cycle 2006-2007, le Gouverneur militaire de Paris a décidé qu'ils participeraient à l'information et au recrutement au profit de "Défense 2^{ème} chance".

Ils sont actuellement 14 à être agréés et 3 sont en cours d'agrément, mais ils restent surtout en Ile-de-France. Il n'y en a que très peu ailleurs.

Au niveau national il conviendrait qu'ils soient bien plus nombreux compte tenu de l'ampleur des problèmes et du nombre de zones urbaines sensibles (ZUS) dans lesquelles il faudrait qu'ils s'investissent.

Ils sont non seulement bénévoles mais gardent à leur charge les frais qu'ils engagent dans leurs actions. On peut regretter que les moyens mis à leur disposition pour remplir leur mission soient extrêmement modestes.

d) Les brigades de prévention de la délinquance juvénile

Les brigades de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie nationale (BPDJ), dans leur seule mission de prévention (80% de leur activité), réalisent un vrai travail d'insertion, en préparant et encadrant des activités à caractère culturel, ludique ou sportif au profit de jeunes en difficulté. L'action des BPDJ s'exerce principalement dans les zones urbaines sensibles où la gendarmerie est en charge de la sécurité publique, et dès lors qu'il est constaté dans ces quartiers un déficit d'animation au profit des jeunes. Cette action préventive a pour but d'empêcher les manifestations d'incivilité et de délinquance dont les mineurs sont auteurs ou victimes, en rétablissant la notion de règles. A cet effet, les BPDJ mettent en œuvre des modes d'action variés qui s'étendent de la présence soutenue, visible et apaisante auprès des jeunes, aux relations avec les familles, les bailleurs et les acteurs sociaux, et aux missions d'information, d'éducation et de médiation.

e) Marine et jeunes en difficulté

En 1996, la Marine décide d'ouvrir une filière de recrutement originale orientée vers les jeunes en difficulté ou sans qualification. Elle signe le 3 juillet 1996 un accord cadre avec la Délégation Interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJ).

La filière « engagés initiaux de courte durée » (EICD) est née.

Offrant par définition peu de possibilités de progression, les contrats sont pensés comme courts : initialement d'une durée de deux ans, ils sont rapidement portés à trois ans et rendus renouvelables.

Totalement insérés dans l'institution qui a dû également adapter ses méthodes de formation et de management, ils se voient offrir par la marine bien plus qu'un simple travail. Cette expérience professionnelle variée est un tremplin vers un emploi stable, tremplin garanti par un accompagnement personnalisé vers le retour à la vie civile.

La marine nationale propose à ces jeunes en difficulté ou sans qualification des contrats d'une durée de 3 ans, renouvelables 2 fois. Pendant les 3 ans (minimum) passés au sein de la marine, ils se créent des repères, ils apprennent à s'insérer dans une structure exigeante et à respecter les règles. Mobilisés, réalisant des tâches, certes simples, mais avec conscience, ils apprennent à travailler dans tous les sens du terme.

Ils ont aussi le temps, avec l'aide de consultants spécialisés, de réfléchir à leur avenir et de progresser dans la construction de leur projet professionnel de retour à la vie civile.

Les EICD sont rémunérés au SMIC dès le premier mois de contrat. A ce traitement, s'ajoutent logement et nourriture gratuits et primes éventuelles.

Le recrutement s'effectue tout au long de l'année. Il est mené en collaboration avec les missions locales (ML) et les Points d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO). Lors de leurs entretiens d'évaluation avec les jeunes, les accompagnateurs des ML et des PAIO peuvent évoquer les possibilités offertes par la marine.

Conclusion partielle sur l'engagement actuel des armées

Ces savoir-faire des armées, si souvent sollicités, parfois critiqués, et avec le temps presque toujours reconnus, faut-il encore les mobiliser davantage au moment où notre pays connaît un taux de chômage des jeunes des plus importants en Europe et où les difficultés d'intégration des jeunes sont de plus en plus évidentes ?

Quel rôle pour les armées ? Améliorer tout ce qui se fait déjà en terme d'insertion des jeunes ou innover dans d'autres expériences ? Le choix du groupe se porte sur l'amélioration de l'existant que l'on vient d'évoquer.

2) Il faut un cadre plus large

Lorsqu'elle agit en faveur de l'insertion des jeunes, la Défense prend place dans un dispositif d'ores et déjà organisé. Il en irait ainsi également à l'égard des initiatives nouvelles qu'elle pourrait être amenée à prendre. Ce cadre global combine une approche interministérielle découlant d'une politique volontariste et un réseau d'acteurs associatifs pour la mise en œuvre concrète des mesures d'insertion.

a) Au niveau politique, le Plan de cohésion sociale

S'il en était besoin, les événements des banlieues en novembre 2005 ont montré la nécessité impérieuse d'une intervention des pouvoirs publics en faveur de l'insertion de certaines catégories de jeunes que l'on dit "en difficultés". Une telle politique existait auparavant, mais ses insuffisances imposaient qu'elle soit renouvelée. Tel a été l'objectif du Plan de cohésion sociale découlant de la loi du 18 janvier 2006, renforcée par la loi sur "l'égalité des chances", notamment.

Afin d'être en mesure de se faire une opinion aussi précise que possible sur le dispositif en vigueur, le groupe de travail a auditionné plusieurs responsables du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, notamment M. OSWALD, (cf. compte rendu d'audition joint en annexe). Ce dispositif combine des mesures concrètes dans trois domaines :

- l'emploi et l'insertion professionnelle ,
- l'accès au logement,
- l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.

b) Un niveau opérationnel : un réseau de partenaires

Le renforcement financier des possibilités d'aider les jeunes en difficulté était une nécessité. Mais il n'atteindrait pas son objectif sans un effort plus important de la part des organismes chargés de mettre en œuvre cette politique.

Ces acteurs sont en premier lieu des organismes publics ou assimilés : ANPE, AFPA, ASSEDIC et collectivités territoriales qui se sont investies davantage dans la concrétisation de cette action. La baisse du chômage leur est en partie redevable.

Les partenaires les plus proches du terrain demeurent les associations. Leur intervention est irremplaçable car elles combinent l'aide à l'insertion professionnelle et l'éducation à la citoyenneté sans laquelle aucun résultat tangible et durable ne pourrait être atteint. Un exemple de ce partenariat est donné à travers l'action de l'association APMCJ^[1], telle que l'a décrite Mme RIGNY, une de ses responsables, dans son audition par le groupe de travail (cf. compte rendu d'audition en annexe). Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne les associations qui interviennent dans le domaine de l'engagement volontaire dont le concours peut également être recherché (cf. compte rendu d'audition d'UNI-CITE et de Cotravaux). Enfin, c'est au niveau des missions locales que ce dispositif se concrétise

3) Il faut que les jeunes cadres des armées participent à l'insertion des plus défavorisés

Cette nécessité pourrait se traduire par un engagement dès l'école de formation sous forme de parrainage. En effet, à l'instar des grandes écoles de commerce ou des écoles civiles d'ingénieurs, les élèves des écoles d'officiers (Terre, Mer, Air, Santé, Gendarmerie, etc...), de l'Ecole polytechnique et des écoles d'application d'armes, pourraient, à titre volontaire, assurer un parrainage au bénéfice de jeunes défavorisés, en les aidant dans le courant ou à la fin de leur scolarité (CAP, BEP, BAC professionnel) voire au moment de leur insertion professionnelle.

Des difficultés vont apparaître pour conduire cette action et les risques, soulignés par certains membres du groupe, de rupture des relations parrain-filleul sont évidents mais il est important que les militaires, et en particulier les officiers, aient conscience de ce risque.

On peut penser, parfois, qu'il y a trop de distance entre un polytechnicien et un jeune en difficulté, et que le courant risque de ne pas passer. Cependant, la majorité du groupe de travail considère, qu'il existe, chez chaque jeune, un besoin d'excellence qui se constitue par le regard et l'attention portés sur lui.

^[1] Association pour une meilleure citoyenneté des jeunes.

Par ailleurs, cette première expérience ne peut être que favorable pour un jeune élève officier qui ne tardera pas, dans son commandement, à être confronté à des jeunes fort semblables à ceux qu'il aura aidés.

Pour que cette action puisse se réaliser, il paraît nécessaire d'établir une convention de jumelage ou de coopération, entre chacune des écoles militaires et les établissements d'enseignement professionnel environnants, afin de pouvoir mettre en rapport les élèves officiers et les jeunes en difficulté, dans un cadre institutionnel préétabli, avec l'accord de toutes les parties.

Une autre formule, plus individualisée, pourrait être recherchée par l'établissement d'une convention avec une mission locale, un réseau de parrainage qui existe dans tous les départements, ou une association d'insertion. Cette formule permettrait à l'élève officier d'acquérir l'expérience pratique du terrain en liaison avec la mission locale ou l'association.

Pour réussir cette opération peu coûteuse et intéressante pour le rapprochement armée-nation, il convient de veiller à trois points :

- Surmonter les difficultés, les contraintes, l'éloignement de certaines écoles militaires des centres urbains, la surcharge des programmes, le temps trop court passé à l'école, les périodes de manœuvres, etc.
- Instituer, à l'instar des écoles civiles, pour les examens de sortie des écoles militaires, des unités de valeur, optionnelles, relatives à ce parrainage, capitalisables, qui serviraient aux élèves officiers volontaires de bonus pour l'obtention de leur diplôme final.
- Assurer, en préalable à ce parrainage, une formation des élèves-officiers aux problèmes rencontrés par ces jeunes et une information en liaison avec les acteurs sociaux, sur le milieu très particulier dans lequel ils évoluent.

4) Il faut compléter ou renouveler les expériences ponctuelles avant des décisions trop définitives

a) l'Etablissement public d'insertion de défense

Le dispositif a fait l'objet, dès août-septembre 2005, des décrets et textes d'application y compris le règlement intérieur applicable aux centres de formation des jeunes. Le groupe de travail, face à ce corps de textes législatifs, se limite à un accompagnement positif et constructif de la montée en puissance de cette mesure.

L'ensemble de la CAJ, a auditionné, en janvier 2006, la CGA ROCHEREAU, directeur général de l'Etablissement public d'insertion de défense - EPIDe, et le groupe de travail a été informé des étapes générales du développement encore trop lent de ce plan d'insertion et de formation. Il a effectué, le 7 juin 2006, une visite d'étude au Centre de Montry (77), dont le compte rendu figure en annexe.

Le groupe de travail formule les remarques suivantes :

- Aujourd'hui, l'Etablissement Public, dans sa phase encore initiale, gère directement de PARIS, un dispositif qui a commencé en Ile-de-France. Quand il aura l'envergure nationale qui lui permettra d'atteindre l'objectif de 20 000 jeunes, il sera nécessaire d'assurer à l'EPIDe une réelle décentralisation qui pourrait reposer en partie sur les organismes territoriaux du Service National.

En effet, pour se développer efficacement, le dispositif a besoin, entre autres, des financements des collectivités locales, (mairies, conseils généraux et régionaux) qui donneront lieu à des négociations, conventions et suivis qui ne pourront être entrepris que par des personnalités locales, connues des décideurs financiers de terrain.

- De même, quand l'EPIDe aura 20 ou 30 centres répartis sur le territoire, le contrôle et l'accompagnement de ces centres ne pourra se faire qu'en liaison avec une autorité régionale ou locale.

Dans tous les cas, un lien fort entre les organismes territoriaux du Service National et les centres EPIDe doit être réalisé, pour assurer une bonne liaison JAPD-D2C et mieux corréliser les bilans des JAPD et des Centres Défense 2^{ème} Chance.

Il conviendra aussi de resserrer les liens entre les Centres et les partenaires de l'Insertion :

- avec les missions locales, naturellement chargées de gérer les jeunes sans emploi et d'assurer le suivi des jeunes reconnus par la JAPD en grande difficulté de lecture. Ces liens sont actuellement fortement instaurés dans les centres existants. Il est important que les directeurs des centres futurs aient une bonne formation sur le rôle des différents décideurs locaux (politiques, financiers, sociaux) ainsi que sur le réseau local d'entreprises.
- avec la protection judiciaire de la jeunesse,
- avec les travailleurs sociaux (DASS, DSD, Mairies, éducateurs),
- avec l'ANPE,
- avec les associations d'insertion,

- avec les collèges, lycées, centres de formation d'apprentissage (CFA) et la mission générale d'insertion (MGI) des rectorats.

Il conviendra de se pencher avec attention sur la localisation et l'adaptation des lieux retenus. Le régime de l'internat, la qualité des apprentissages, conditionnent des lieux adaptés. Les centres doivent être assez proches d'une ville pour faciliter les sorties des volontaires. Les jeunes ne disposant que de faibles ressources, il serait intéressant de les faire bénéficier d'avantages "transport".

Les centres doivent déjà avoir une vocation pédagogique. Leur réaménagement, notamment à cause de l'internat et de la mixité, entraînera des dépenses importantes qu'il faudra partager entre l'Etat, les Collectivités locales et les fonds européens.

Les cadres que sont les militaires retraités ou en fin de contrat devront être sélectionnés et surtout recevoir une formation préalable. Il faudra veiller à ce que leur rémunération prenne bien en compte la disponibilité en termes horaires dont ils font preuve auprès des jeunes.

Enfin, le groupe de travail s'est interrogé sur le public des jeunes admis dans les centres. Il souhaite qu'au-delà des Français, il puisse être étudié la possibilité d'admettre de jeunes étrangers, ce qui semble supposer un réaménagement de l'article L130-1 du code du Service National, sauf à considérer qu'un jeune étranger est en règle avec la JAPD puisqu'il n'y a pas été convoqué...

La lenteur de la mise en place des crédits nécessaires tranche avec la volonté affichée par le gouvernement de s'attaquer à ce problème de l'insertion.

b) les « 105 » permis

L'opération "un permis pour un emploi" est une opération menée en Ile-de-France, plus connue, sous le nom de "105 permis".

L'intégration sociale des jeunes défavorisés, passe par l'emploi qui est souvent conditionné par la possession du permis de conduire. Or ces jeunes, ne peuvent acquérir ce sésame très coûteux, alors qu'ils sont motivés et capables de l'obtenir.

L'opération s'est adressée à des filles et garçons de 18 à 28 ans, français, en règle avec la JAPD, aptes médicalement et d'un niveau scolaire minimum 1^{er} cycle.

Les candidats ont été sélectionnés par les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (R.L.J.C.), les missions locales, les travailleurs sociaux des Mairies et des associations.

L'opération, d'une durée de 6 mois, a comporté trois temps forts :

1. l'apprentissage puis la présentation aux examens du permis de conduire.
2. la préparation militaire.
3. la participation à une action citoyenne bénévole de 15 jours.

Le financement du permis (1500 €) a été assuré par des entreprises prospectées par les Réservistes Citoyens (RC), la plupart offraient ensuite, des embauches. Par ailleurs, ces jeunes ont bénéficié d'un soutien financier de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France, durant les 5 mois de préparation au permis.

Cette expérimentation est terminée, et son bilan est positif. Sur 118 stagiaires au départ, 113 ont terminé la PM, 93 ont obtenu leur code, 62 le permis, 60 sont embauchés et 15 vont l'être.

Le groupe de travail, propose de porter à 1000 cette expérience, au niveau national.

Les contraintes pour les armées sont la visite médicale et la période de préparation militaire (PM).

Représentée au sein du groupe de travail, l'armée de terre se montre très réticente à l'idée de la poursuite de cette opération.

c) Jeunes en équipe de travail

L'association Jeunes en Equipe de Travail (JET) aurait 20 ans cette année. La Commission à travers le préambule du rapport d'étape du groupe "Engagement des jeunes" (session 2003 - 2004), a regretté la suppression "discrète" du dispositif du JET (cf bulletin n°51 de la CAJ).

Créée en 1986 par l'Amiral BRAC DE LA PERRIERE, son objectif était d'aider le ministre de la justice dans sa mission de réhabilitation sociale des délinquants avec l'aide des moyens du ministère de la Défense.

Encadrés en permanence par des militaires d'actives volontaires et répartis en équipe de travail, ces jeunes de 16 à 30 ans, menaient une vie sportive et dynamique, participaient à des chantiers extérieurs et recevaient une formation personnalisée avec remise à niveau scolaire et professionnel.

La Commission souhaitait rendre hommage à cette très belle action de la Défense, hélas arrêtée depuis 3 ans.

d) Ville Vie Vacances

L'opération « Ville-Vie-Vacances », organisée par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale est un dispositif interministériel créé en 1982 et qui a été étendu progressivement à l'ensemble des départements du territoire national. Elle s'adresse aux jeunes en difficulté en leur permettant de pouvoir bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances. Le ministère de la défense apporte son concours à ces opérations sous deux formes :

l'organisation de stages payants dans des formations militaires d'une durée maximale de cinq jours en proposant des activités sportives éventuellement assorties d'actions éducatives ;
la participation de la gendarmerie à des actions à caractère éducatif axées sur la prévention de la délinquance juvénile et la sécurité de prévention.

Ces stages, environ une douzaine pour les trois armées, sont proposés à des organismes accueillant des jeunes en difficulté (associations, centre sociaux, ...). Leur organisation générale fait l'objet d'une convention entre le préfet du département d'origine des stagiaires, l'organisme bénéficiaire et l'autorité militaire organisatrice.

Chaque stage, qui se déroule du lundi au vendredi, est ouvert à 10 à 15 stagiaires, de 12 à 18 ans en moyenne. Ceux-ci sont encadrés par du personnel de leur organisme d'appartenance et également par quelques militaires.

Au cours de l'été 2005, 9 stages ont été organisés pour un total de 83 stagiaires de 11 à 18 ans. Les principales activités effectuées ont été les suivantes : VTT, escalade, course d'orientation, sports collectifs, « paint-ball », parcours d'obstacles, canoë, voile, informatique, formation aux premiers secours, randonnée, visites touristiques, culturelles et d'installations militaires (bateaux, sémaphore, etc.).

En tout état de cause le nombre des jeunes en voie de marginalisation est tel que plusieurs dispositifs peuvent travailler à y remédier simultanément

5) Il faut améliorer et réorienter les actions qui peuvent servir à l'intégration

a) continuer le Service Militaire Adapté (SMA) hors métropole, éventuellement améliorer l'expérience de Périgueux et étudier la possibilité d'ouvrir un ou deux centres supplémentaires en Métropole pour les métropolitains.

Une délégation du groupe de travail s'est rendue au Ministère de l'outre-mer et a rencontré le général Rémy FRETILLE (commandant le SMA) pour approfondir sa connaissance d'un dispositif d'insertion à destination de nos compatriotes ultra-marins.

Le SMA apparaît comme un dispositif adapté à la population qu'il sert, pouvant même se transformer en une force d'appoint militaire mobilisable en cas d'événement grave (cyclone, etc...). Avec un taux d'insertion de 70 % (dont 10 % en métropole) et une représentation de 20 % de femmes (jugée encore insuffisante), le SMA réalise ses objectifs.

Créé en 1961, il est présent aujourd'hui dans toutes les collectivités territoriales d'outre-mer et à Périgueux. Les régiments du SMA accueillent environ 3000 jeunes par an. Les stagiaires reçoivent une formation professionnelle et militaire adaptée d'une durée de 12 à 24 mois qui peut déboucher sur un CAP.

Les stagiaires rencontrent le plus souvent des difficultés d'ordre comportemental et/ou liées aux coutumes locales. La formation et la préparation des cadres sont ainsi fondamentales. Une meilleure veille économique locale permettrait d'améliorer l'évaluation des besoins et de fournir une réponse plus adaptée aux demandes des collectivités territoriales et des entreprises locales.

L'augmentation du nombre de femmes reste une priorité. Une réflexion est menée afin d'élargir les formations aux métiers du tourisme. L'étude de passerelles avec l'AFPA et les GRETA devrait favoriser l'accès à des formations de type CAP. Les formateurs du SMA, eux mêmes anciens appelés du SMA, peuvent servir pour une durée limitée à 48 mois. Il est donc important de songer à la reconversion des ces personnels, soit dans les armées soit dans la société civile, dès le début de leur contrat.

Les contraintes budgétaires restent fortes. Le développement des actions, l'entretien et le renouvellement du matériel, l'augmentation du nombre de jeunes accueillis influent directement sur le budget de fonctionnement du SMA ^{2[2]}. Cependant, l'implication des personnels et les résultats obtenus avec le type de public accueilli concourent à envisager la possibilité du déploiement d'un tel dispositif en métropole, comme l'avait proposé, en 2000, un groupe de travail de la commission Armées Jeunesse.

b) faciliter l'apprentissage et les contrats en alternance

L'apprentissage représente un enjeu fondamental :

Pour les jeunes à la recherche d'une formation adaptée à leurs besoins et débouchant sur un métier.

Pour les entreprises qui ont besoin de jeunes qualifiés ayant une expérience concrète de la vie active et immédiatement opérationnels.

^{2[2]} Le budget du SMA est entièrement à la charge du ministère de l'outre-mer et les ressortissants du ministère de la défense sont en "partex".

Les armées peuvent être un des partenaires de cet objectif national qu'est l'insertion par l'apprentissage comme réponse à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sans qualification.

Pendant une durée de 2 à 5 ans des jeunes de 17 à 25 ans pourraient, tout en assurant une fonction militaire, être affectés à des postes nécessitant une formation professionnelle avec apprentissage « sur le tas ». A partir de cette expérience, en s'appuyant sur le dispositif de la valorisation des acquis et des partenariats avec les centres de formation des apprentis dépendant des chambres consulaires, les jeunes pourraient prétendre à des diplômes professionnels, type CAP, BEP, BP, BM.

Les armées ont déjà une expérience pour l'accueil des jeunes sans diplômes (ex: les contrats courts marine). Il s'agirait d'aller plus loin dans la délivrance d'acquis professionnels nécessaires à l'obtention d'un emploi dans la vie civile.

c) étendre le dispositif RLJC à toute la France et le conforter dans son organisation.

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté sont aujourd'hui trop peu nombreux et concentrés sur l'île de France. Pourtant leur action s'inscrit bien dans le dispositif d'insertion. Il conviendrait de mieux structurer ces réservistes citoyens et de leur donner quelques moyens d'action en plus d'une reconnaissance plus officielle. Enfin, il faut promouvoir les RLJC en province avec l'aide des commandements régionaux.

d) poursuivre l'organisation des PMIPD (ex préparations militaires) et expérimenter un dispositif pour les plus jeunes type cadets.

Véritables séjours en immersion totale, les préparations militaires et stages découverte sont des "stages" de 10 à 20 jours tout au long de l'année et en périodes de congés scolaires, ouverts aux jeunes gens et jeunes filles qui souhaitent découvrir la vie militaire dans les armées.

Elles constituent une première expérience militaire instructive et enrichissante, avec des activités physiques et à caractère militaire, pour ceux qui ont le goût de l'effort et désirent être initiés aux techniques et connaissances de base du soldat.

Ce dispositif, appelé période militaire d'insertion ou de perfectionnement à la défense nationale depuis la parution de la loi n°2006-449 du 18 avril modifiant la loi n°99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de la défense, abaisse l'âge d'accès à 16 ans et, sans nécessité d'être en règle avec les obligations du service national, ouvre de nouvelles perspectives qu'il convient de prendre en compte pour l'organisation de ces périodes.

Egalement, pour développer chez les jeunes le sens de la citoyenneté et renforcer le lien armées-nation, basée sur l'expérience des formations existantes chez les pompiers comme dans la police, une structure type « cadets » serait une expérimentation à mettre en place dans les armées. Ce projet, qui s'adresserait aux 10/16 ans, permettrait de donner aux jeunes, dès la pré-adolescence, des repères forts, la fierté d'eux-mêmes, le sens du service de leur pays et pourrait constituer un réseau de soutien à la Défense tant dans la jeunesse que dans le milieu parental et familial.

e) Sport, Armées, jeunesse et associations.

Le 8 avril 2003, le ministre de la défense et le ministre des sports ont signé un accord cadre "pour le développement de la pratique sportive de haut niveau et le sport de masse au sein des armées". Ils s'y engagent "à mettre en commun, dans leurs domaines respectifs, les moyens nécessaires à la mise en place de structures spécifiques pour la pratique sportive de haut niveau et pour le développement du sport de masse dans le cadre des relations armées-nation, et plus spécifiquement de l'intégration des armées au sein du milieu civil". Le texte poursuit : "la contribution des armées et de la gendarmerie nationale... constitue un facteur très positif du rapprochement de la population civile et du milieu militaire". Enfin, ciblé de façon particulière sur les relations armées jeunesse, l'accord prévoit "au niveau local, sur l'initiative des formations militaires ou des associations à caractère sportif, l'organisation décentralisée d'activités communes ; au niveau national, l'organisation d'une journée "Sport armées-jeunesse".

La Commission s'appuie donc sur ce texte pour souhaiter son application la plus large possible tant au plan local que national, elle souligne l'impact très positif auprès du milieu civil, de l'engagement des militaires, à titre individuel ou collectif, dans le milieu associatif sportif en particulier mais qui peut s'étendre, bien sûr, à tout autre domaine.

f) Centraliser l'existant ?

La multitude des stages et des actions Armées - Jeunesse est jusqu'à présent très souvent laissée à l'initiative de l'autorité militaire locale.

Il faut lui conserver son caractère de liberté et ne pas chercher à centraliser ce dispositif car cela conduirait tôt ou tard à l'apparition d'une "usine à gaz" et d'une procédure qui finiraient par décourager les bonnes volontés nombreuses et très réelles qui se manifestent un peu partout dans les Armées.

En revanche, il faut que ces initiatives puissent bénéficier autant que de besoin, et dans la mesure de leur fiabilité, de l'appui du monde de la Défense tant dans sa dimension morale que matérielle.

6) Les propositions à l'étude en France

a) le service civil volontaire

Officiellement, le service civil volontaire comporte quatre volets :

1. Les cadets de la République, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale. (Objectif : 5 000 Cadets en 2007).
2. Le plan Défense 2^{ème} Chance, interministériel (objectif : 20 000 en 2008).
3. Des volontaires recrutés en contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les domaines santé, environnement, culture (objectif : 15 000 en 2007).
4. Des contrats de volontariat Associatif (objectif : 10 000 en 2007).

Quelle place jouera le plan Défense 2^{ème} Chance au sein du Service Civil Volontaire ? Des liens, encore ténus, et qui pourraient se développer, existent entre les quatre volets. Par ailleurs, le Ministère de la défense a réservé 3 000 CAE pour l'EPIDe, mais, aujourd'hui, le groupe de travail ne voit pas encore clairement le positionnement du volet D2C à l'intérieur du SCV.

b) le service civique obligatoire

Par ailleurs le service civique obligatoire, avec ou sans volet militaire est aussi dans les études et les projets de différents partis. Plus de douze propositions de loi sont aujourd'hui sur les bureaux des assemblées. Par son caractère universel et mixte, il pourrait dépasser le simple stade de l'insertion des jeunes en difficulté et agir pour la cohésion sociale et nationale. Ce service civique pourrait comporter un volet militaire mais il est encore trop tôt pour imaginer ce que serait ce dispositif et le rôle que les armées auraient à y jouer.

Dans tous les cas, une décision dans ce sens imposerait une modification des structures actuelles des armées, de leurs missions et du budget que la nation entend y consacrer.

CONCLUSION

Il n'est pas nécessaire d'imaginer de nouveaux dispositifs. Tant au ministère de la défense que dans l'ensemble des autres départements ministériels les dispositifs existent. Une meilleure coordination et une étude complète des capacités permettraient de mieux intégrer les engagements des armées dans un ensemble gouvernemental cohérent et donc plus efficace. Plutôt que d'innover, il est plus réaliste de capitaliser les acquis.

De cette étude ressort la part très importante, et peut être sans équivalent dans les autres ministères, prise par la Défense dans le domaine de l'insertion. Il est certain que le monde militaire est porteur de valeurs spécifiques, qu'on ne trouve pas ailleurs de façon aussi homogène, et qui sont particulièrement adaptées à l'insertion des jeunes en difficulté. L'encadrement des Etablissements d'insertion de défense en apporte la preuve quotidienne.

Les problèmes touchant la jeunesse sont nombreux, peut être faudrait-il les traiter plus largement en amont? Un groupe de la Commission a étudié cette année le dispositif Cadets et l'an prochain un groupe pourrait étudier le problème de l'apprentissage dans les armées.

3 ANNEXES

Annexe 1 Auditions d'associations faites par le groupe de travail

Annexe 2 Compte rendu de la visite à l'Etablissement d'insertion de défense de Montry (77)

Annexe 3 Intervention du CGA Rochereau, directeur de l'EPID

ANNEXE 1

AUDITIONS D'ASSOCIATIONS

Audition d'UNIS-CITÉ

La réunion de ce jour comporte l'audition de M. CAZADE, directeur de l'association UNIS-CITE, association intervenant dans le domaine de l'engagement volontaire.

- Présentation de l'association UNIS-CITE

L'association a été créée à Paris en 1994. Son projet est de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans des possibilités de s'engager dans des actions collectives de solidarité pendant une année scolaire. L'idée est, à l'époque, de proposer un cadre pour l'engagement dans ce qui sera appelé plus tard le service civil volontaire.

L'objectif poursuivi est double, en fait. D'abord être utile aux autres par une action d'intérêt collectif, mais aussi amener ces jeunes à découvrir d'autres horizons et à connaître d'autres jeunes d'origines différentes. Le brassage et la diversité des parcours sont systématiquement organisés afin d'enrichir les jeunes volontaires.

L'organisation de l'association comporte deux niveaux. A côté de la structure fondatrice ont été créées des associations locales, en Ile-de-France et en province. Ce sont elles qui assurent la définition des projets d'action et leur encadrement. Le conseil d'administration reflète cette diversité en associant aux fondateurs des représentants des entreprises qui soutiennent Unis-Cité et des personnes choisies pour leurs compétences. Pour garantir son indépendance, l'association n'admet pas d'élus dans son conseil d'administration.

L'animation de l'association est assurée par des salariés et des bénévoles. Les salariés sont chargés de rechercher les projets d'intervention pour les équipes de volontaires et les bénévoles sont chargés de les encadrer.

- L'action des équipes de volontaires :

Le recrutement des volontaires ne tient pas compte de leurs origines ou de leurs niveaux scolaires, mais essentiellement de leurs motivations. Certains ont déjà un passé de bénévoles. Les volontaires sont regroupés en équipes de 7 ou 8 et l'aspect collectif de leur action est systématiquement recherché car il est source d'enrichissement.

Chaque équipe sera amenée à réaliser 4 ou 5 projets d'intérêt collectif durant les 9 mois de volontariat. Ces projets se situent dans trois domaines principalement : l'aide aux personnes âgées, les handicapés et la lutte contre l'exclusion. Le contenu de ces projets est déterminé afin de ne pas remplacer des salariés ou des travailleurs sociaux : il s'agit donc d'actions qui viennent en plus de l'intervention des structures spécialisées (par exemple monter des spectacles, l'aide au fonctionnement de l'association Emmaüs, l'apprentissage du tri sélectif dans une cité...)

Environ 30 % de leur temps de volontariat est consacré aux volontaires eux-mêmes. En premier lieu à une "sensibilisation citoyenne", c'est-à-dire à l'apprentissage de connaissances sur le fonctionnement de la société (les institutions de la république, par exemple). Cet apprentissage est assuré par des intervenants extérieurs et bénévoles. D'autre part, les volontaires sont aidés à préparer leur avenir, de façon à ce que leur insertion (recherche d'un emploi ou d'une formation, définition d'un projet personnel) se fasse dans la continuité de leur volontariat. Les nombreux contacts que peut avoir l'association constituent une aide précieuse à cet égard.

- Bilan de cette action :

Depuis sa création l'association a accueilli 1.000 volontaires. Elle déborde maintenant l'Ile-de-France et intervient également dans 6 grandes villes. Les projets conduits par les volontaires se situent principalement en milieu urbain, mais quelques expériences ont eu lieu en zone rurale. Actuellement Unis-Cité encadre 200 volontaires chaque année, sélectionnés parmi un millier de candidatures. Elle n'est pas en mesure de faire davantage pour des raisons financières.

Son action est financée par des contributions d'entreprises, des subventions des collectivités territoriales et de l'Etat.

La finalité de l'association Unis-Cité n'est pas d'insérer des jeunes en difficulté, mais de faire prendre conscience à des jeunes de leurs capacités à être utiles et, ainsi, de les faire évoluer dans une dynamique qui leur permette d'envisager leur avenir de manière plus positive. L'association se montre prudente dans l'accueil de jeunes en difficulté car les expériences tentées dans le passé ont été difficiles.

Audition de Mme RIGNY représentant l'APMCJ

L'Association pour la prévention et une meilleure citoyenneté des jeunes (APMCJ) a été créée en 1986 et elle est partenaire de la RATP depuis 1989. Son objectif est de favoriser tous types d'actions pour prévenir la délinquance et lutter contre l'exclusion des jeunes. Dans ce but, elle mène trois types d'actions :

- sensibilisation des jeunes à la citoyenneté à partir d'actions culturelles, sportives et de loisirs,
- éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires,
- accompagnement des jeunes lors de leur entrée dans la vie active (recherche d'emploi).

Cette action prend appui sur un réseau de partenaires, associatifs ou institutionnels. En matière d'emploi, l'association est en mesure de proposer un premier emploi non qualifié constituant une réelle première expérience professionnelle favorisant un recrutement par une entreprise. Cet emploi est celui d'agent de prévention sur les lignes de bus de la RATP.

Depuis 1994, environ 2.500 jeunes ont ainsi été accueillis par une centaine de sociétés (cet effectif a pu atteindre 300 à l'époque des "emplois jeunes"). Le taux d'embauche en entreprise est de 50 %.

Les jeunes concernés ont le même profil que ceux qui sont accueillis dans le cadre de l'opération "Défense 2^{ème} chance". Ils ont entre 18 et 26 ans, originaires des quartiers difficiles, et issus de l'immigration. Ce sont uniquement des garçons car l'emploi d'agent de sécurité dans les bus ne peut convenir aux filles.

Les jeunes sont sélectionnés sur des critères de motivation : ils doivent avoir un comportement révélant une acceptation des règles de travail et de vie en collectivité. Durant leur engagement par l'association (qui dure entre un an et demi et trois ans) ces jeunes sont aidés dans leur recherche d'un emploi : rédaction de CV, mise à niveau scolaire, bilan de compétences...). L'association sollicite ses partenaires qui peuvent proposer des emplois aux conditions communes du droit : il n'y a pas de "passe-droit" et, au contraire, les jeunes doivent être convaincus qu'ils ont été choisis en raison de leur valeur personnelle. Cet accompagnement inclut la recherche d'un logement.

Le bilan global de cette action peut s'établir de la manière suivante : environ un tiers d'entre eux, très motivés, s'engagent d'eux-mêmes dans une démarche d'emploi avec de fortes chances d'aboutir. A l'inverse, un autre tiers ne manifeste aucune envie de s'en sortir. Le tiers restant est composé de jeunes à la motivation incertaine et qui seront toujours mal sociabilisés. A côté de succès gratifiants, l'association constate que ces jeunes sont de moins en moins motivés. Le volume des candidats tend à diminuer et leur profil est de plus en plus difficile.

- Audition du Commandant PICARD

M. PICARD travaille dans une entreprise d'équipement et, en sa qualité de réserviste, il participe à l'expérience "105 permis". A ce titre il a participé à l'encadrement de la PM des jeunes retenus pour cette expérience. Il fait part du bilan qui peut en être tiré.

L'intitulé de l'opération : "Une expérience, des espoirs", met l'accent sur deux aspects essentiels. Il s'agit bien d'utiliser les méthodes d'encadrement et de commandement militaires, qui ont fait leurs preuves, pour obtenir une restructuration de la personnalité en gage de bonne volonté dans un parcours de réinsertion. D'autre part, il s'agit aussi d'une expérience, nécessairement limitée dans ses perspectives et subordonnée à des résultats probants. Pour l'intervenant, le bilan de l'expérience est largement positif :

Seulement 5 jeunes n'ont pas pu aller jusqu'au terme de la PM (dont deux pour raison médicale),

80 % d'entre eux ont adhéré à l'expérience, soit par conviction, soit par intérêt;

globalement l'effort consenti a conduit à un changement de personnalité et de comportement favorables à une démarche d'insertion.

L'intervenant précise ses observations dans différentes planches présentées au groupe de travail et qui sont jointes à ce compte rendu. Audition des représentants du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Le groupe entendra successivement M. OSWALD, délégué à l'emploi, au travail et à la formation professionnelle au ministère du Travail, M. DUPUY, directeur régional adjoint du travail pour l'Île de France, ainsi que MM.

ZIMMERMANN et SOUILLAC et Mme LEBRET, responsables de missions locales pour l'insertion des jeunes en Ile-de-France.

– Audition de M. OSWALD :

L'intervenant se propose de décrire le dispositif d'insertion en vigueur, tel qu'il résulte de la loi du 18 janvier de cette année, et qui prend place dans le cadre du plan général de cohésion sociale institué par le gouvernement. Ce dispositif est actuellement renforcé pour tenir compte de la "crise des banlieues". Il comporte 3 volets : l'emploi et l'insertion professionnelle, le logement et l'égalité des chances qui traitent des aspects sociaux de l'insertion.

Le volet emploi propose deux séries de mesures qui concernent la formation en alternance et l'accompagnement des jeunes en difficulté issus du système scolaire sans qualification, (ils sont environ 160.000 par an, soit 800.000 sur 5 ans). A leur intention, les missions locales proposent des "contrats d'insertion dans la vie sociale" destiné à les accompagner vers un emploi. Ce contrat, qui n'est pas un contrat de travail, figure dans le Code du Travail comme un droit, celui de pouvoir bénéficier d'une aide pour trouver du travail. En contre-partie ces jeunes s'engagent à suivre un parcours vers un emploi durable, comportant une aide financière et l'accès à des formations pendant un an, mais pouvant être renouvelé jusqu'à l'âge de 25 ans. Environ 80.000 jeunes en ont bénéficié depuis le début de l'année.

Un autre dispositif est proposé qui prend appui sur l'apprentissage et sur l'idée que la rencontre avec la réalité des entreprises est le meilleur vecteur d'insertion professionnelle. Le partenariat des entreprises est sollicité et se noue à travers une "Charte de l'apprentissage " et des conventions avec les conseils régionaux. Ce dispositif produit de bons résultats.

Il existe aussi des "contrats aidés", dont le contrat d'accompagnement vers l'emploi que proposent certaines associations (100.000 ont été conclus) ou les contrats PACTE proposant un parcours vers l'accès à la fonction publique hospitalière pour des emplois non pourvus par concours.

En matière d'égalité des chances deux mesures méritent d'être citées : la création d'équipes éducatives pour accompagner les jeunes en difficulté durant leur scolarité (750 sont prévues), et les mesures de lutte contre la discrimination à l'embauche.

Une plus grande implication des administrations et partenaires concernés a été demandée et, en trois mois, 57.000 jeunes ont été accueillis dans les missions locales et le réseau de l'ANPE. Il faut désormais accueillir les 136.000 jeunes en difficulté des zones sensibles et leur proposer un parcours vers l'emploi, ainsi que les 69.000 jeunes inscrits comme chômeurs. Dans ce but, les financements et les moyens de fonctionnement des structures impliquées ont été renforcés et l'offre de formation sera diversifié. (stages en entreprise, accès à l'apprentissage dès 14 ans notamment). Ainsi, 3 possibilités peuvent être proposées aux plus jeunes : la formation en alternance, le suivi scolaire et la préparation de l'apprentissage par la découverte des métiers. Les entreprises sont invitées à s'impliquer dans cet effort nécessaire. La multiplication de ces formules contractuelles risque de créer une confusion avec le contrat de travail lui-même et d'abuser les jeunes. La plus grande clarté sur la nature des dispositifs d'insertion doit donc être recherchée.

- Audition de M. DUPUY :

Les directions régionales du service de l'emploi ont pour mission le pilotage de la mise en œuvre de la politique d'insertion qui vient d'être décrite. A cette fin elles nouent des rapports de partenariat avec des organismes divers : les agences de l'ANPE, les ASSEDIC, les missions locales, les collectivités territoriales et l'AFPA dont elles coordonnent l'action.

Les crédits de l'Etat sont distribués au niveau régional et doivent donc être répartis entre les diverses mesures d'insertion en tenant compte des autres sources de financement (par exemple venant du fonds social européen). La tendance semble être de s'orienter vers une gestion des financements au niveau départemental.

– Audition de MM. ZIMMERMANN et SOUILLAC et de Mme LEBRET :

Les missions locales sont des associations ou des GIP créés au niveau intercommunal. Leurs territoires de compétences se situent au niveau de l'arrondissement, de manière à ce que tous les communes soient concernées. Elles sont dirigées par des conseils d'administration généralement présidés par un sous-préfet, où sont représentées les différentes catégories d'organismes concernés : les collectivités locales, les entreprises, les associations et les administrations. Une approche consensuelle des problèmes est systématiquement recherchée.

Leur "métier" est défini par des textes qui s'appliquent à toutes, mais les pratiques peuvent légèrement varier d'une mission à l'autre, du fait des différenciations dans la composition de la population et de la structure

économique. Ce "métier" consiste à accueillir et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers un emploi sous le régime du volontariat. Les jeunes qui s'adressent aux missions locales sont le plus souvent majeurs. Leur niveau scolaire tend à augmenter nettement. Il y a autant de filles que de garçons. Les solutions proposées aux jeunes sont personnalisées et ils bénéficient d'un accompagnement individualisé qui combine formation et recherche d'emploi.

D'autres prestations sont offertes aux jeunes, comme le suivi dans la durée des efforts consentis pour la recherche d'emploi, la mise à disposition d'accès internet, un bilan de santé, l'accès à un logement en foyer ou HLM quand des places sont disponibles.

Les missions locales sont financées par l'Etat, en premier lieu, puis par la contribution des communes. Viennent ensuite la région, le conseil général et l'Europe

Les résultats obtenus sont difficiles à mesurer. Une mission locale indique qu'en 2004 elle a reçu 1.774 jeunes et que 887 d'entre eux ont trouvé un emploi, en général durée limitée. Ce type de structure est très apprécié des jeunes à cause de la personnalisation des relations avec les conseillers mais n'est pas toujours connu malgré d'importants efforts d'information.

ANNEXE 2

Voir compte rendu de la visite à l'Etablissement d'insertion de défense (EID) de Montry (77)

ANNEXE 3

Voir Intervention du Contrôleur général des armées Rochereau,
directeur de l'EPIDe, le 4 janvier 2006, lors de la plénière de rentrée de la commission

PRIX ARMEES JEUNESSE

Créé en 2003 par la Commission Armées-jeunesse, le " Prix Armées-Jeunesse" récompense une formation militaire qui a mené, en partenariat avec des jeunes, une action, de préférence originale, visant à développer les liens entre la jeunesse et les armées, pouvant être citée en exemple et reconduite.

Le jury s'est réuni, le mardi 6 juin 2006, sous la présidence de l'amiral COLDEFY et, après de longues délibérations, il a désigné les trois lauréats du "cru" 2006.



Le 1er prix est décerné au 3^{ème} Régiment étranger d'infanterie de Kourou (Guyane)

Le 1^{er} prix est décerné au 3^{ème} Régiment étranger d'infanterie (Kourou, Guyane) pour l'opération de solidarité qu'il mène chaque année en coopération avec le collège OMEBA TOBO de Kourou. Il organise des sorties de 4 jours en forêt équatoriale destinées à des jeunes confrontés à des difficultés scolaires en raison de leurs origines culturelles différentes. Ces stages de découverte visent à créer une solidarité entre les membres du groupe. Ils concernent 18 à 20 jeunes, dont des filles, et 5 enseignants.

Le 2^{ème} prix a été attribué à la frégate "Georges LEYGUES" pour son jumelage avec différentes classes des collèges "Paul HAREL" de Remalard (Orne), le Lycée Franco-Allemand de BUC (Yvelines), le collège "GUERARD" de Coutances (Manche) et la fondation des Orphelins apprentis d'Auteuil (Paris). Il s'agissait de sensibiliser ces 800 jeunes aux missions de la frégate (tour du monde de 6 mois en accompagnement de la "JEANNE d'ARC") et aux métiers de la Marine à partir de thèmes généraux (Sciences de la vie, Instruction civique, Langue espagnole...) en suscitant des échanges de courrier entre les classes et la Frégate, la rédaction d'une lettre d'information et le montage d'un film sur la vie à bord.



Les élèves partenaires de la Frégate "Georges Leygues"
reçoivent le 2^{ème} Prix

Enfin, les plus chanceux purent passer trois jours à bord de la frégate à son retour de mission. Le 3^{ème} Prix a été décerné au patrouilleur "La Rieuse" pour son jumelage avec le collège "Jules SOLESSE", de La Réunion, et l'Alliance française de Sainte-Marie de Madagascar à Ambodifototra.



Le commandant du patrouilleur "La Rieuse" présente l'action qui lui vaut
le 3^{ème} Prix

Tout au long de l'année, ont lieu des visites du bateau, à quai, par des groupes d'élèves avec leurs professeurs, au cours desquelles les missions et le fonctionnement du patrouilleur sont expliqués aux élèves. Ces derniers collectent des livres et des jouets qui sont donnés aux enfants de l'île Sainte-Marie quand le patrouilleur s'y rend en mission. Quatre élèves sont alors embarqués.



Armée et Jeunesse....

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 SEPTEMBRE

Le mercredi 14 septembre 2006 a eu lieu l'assemblée générale de rentrée de la Commission. Après que le secrétaire général, le général Lagrange, ait présenté la Commission Armée-jeunesse aux nouveaux membres, les participants se répartirent en trois groupes en fonction des sujets d'étude de réflexion de la session 2006-2007 et, sous la direction de leurs présidents respectifs, eurent lieu les premières réunions de travail. A l'issue, un cocktail réunissait tous les membres présents et leurs amis pour dire au-revoir à l'amiral COLDEFY, quittant la présidence de la Commission, et lui souhaiter une heureuse seconde carrière.

SESSION 2005-2006

Intitulé sujets d'étude et responsables des groupes.

Groupe "cadets"

Président : Madame RIGNY (APMCJ)
Rapporteurs : Monsieur SCART (UNOR)
Monsieur COGAN (FNASOR)

Sujet: En s'appuyant sur les travaux réalisés par le groupe « cadets » durant la session 2005-2006, et en liaison étroite avec les armées, mettre en place tous les éléments nécessaires au lancement d'une expérimentation ponctuelle d'un dispositif cadets. Parallèlement à ces travaux, le groupe s'attachera à démontrer la pertinence d'une telle organisation pour la jeunesse dans le contexte actuel.

Groupe "Forum des associations"

Président : Monsieur PERNOLLET (Jeunesse et Marine)
Rapporteurs : Monsieur FUMANAL (CNEF)
Monsieur DURAND (UNAPEL)
Monsieur RAHER. (FAGE)
Monsieur TAILLANDIER.(UNI)
Colonel ENCLOS (DGGN)



M.PERNOLLET (à. gauche), président du groupe "Forum associatif" s'entretient avec Mme. RIGNY, présidente du groupe "Cadets", et M.SCART, rapporteur.

Sujet : Organiser au premier semestre 2008 une manifestation regroupant des officiers et des responsables d'association de jeunesse pour étudier la manière de diffuser l'esprit de défense dans ce milieu.

Groupe "Formation en alternance"

Président : Monsieur PRIGENT (APCM)
Rapporteurs : Madame CREVOT (Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion social)
Monsieur BOYER (UFJT)
Lieutenant-colonel DEMANT (EMAT)

Sujet: En réponse à la forte demande des jeunes, des établissements de formation et des pouvoirs publics, nombreuses sont les entreprises qui s'investissent aujourd'hui dans les formations en alternance et font de l'accueil de stagiaires un outil de pré-recrutement.

Dans ce contexte, il paraît légitime de se demander si les armées, qui sont impliquées dans le développement du lien armées-nation et sont confrontées à des recrutements annuels massifs dans un environnement de plus en plus concurrentiel, n'ont pas intérêt à s'inscrire dans cette mouvance générale.



M.PRIGENT, président du groupe "Formation en alternance"

Après avoir identifié l'ensemble des pratiques mises en œuvre actuellement par les armées, proposer des solutions leur permettant d'accueillir des stagiaires en alternance de façon pérenne et dans des volumes significatifs.



L'amiral COLDEFY, notre président partant, présente, lors du Séminaire Enseignants-Officiers, une participante à madame ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense

ACTIVITES DE LA COMMISSION EN 2006

- 4 janvier : Assemblée plénière, conférence du CGA ROCHEREAU, directeur de l'EPIDe.
- 12 janvier : Comité de pilotage du Séminaire Enseignants-officiers.
- 30 janvier : Conseil d'administration du CIDJ.
- 7 février : Le secrétaire général se rend a Rouen pour une "plate forme jeunes" organisée par le trinôme académique.
- 6 mars : Comité de pilotage du séminaire.
- 7 mars : Réunion de répartition des stages Armées-Jeunesse avec les organismes de la Défense concernés.
- 16 mars : - Réunion de travail avec le CIDAN.
- Réunion de notation des sous-officiers à la DFP.
- 4 avril : Commission de notation du personnel civil à la DFP.
- 15 mai : Réunion du jury du Trophée CIDAN.
- 17 mai : Visite de l'Ecole Navale.
- 30 mai : Réunion des conseillers
- 7 juin : Visite de l'EPIDe de Montry (77) par des représentants du groupe Insertion.
- 12 juin : Réunion de travail du groupe service civique obligatoire.
- 15 juin : Visite d'EUROSATORY par une délégation de la Commission.
- 27 juin : Assemblée plénière de clôture présidée par M. MARLAND, directeur du cabinet du ministre de la Défense.
- 1^{er} septembre : Le général d'armée aérienne PORCHIER est nommé président de la Commission.
- 13 septembre : Assemblée générale de la Commission
Répartition dans les groupes de travail.
Adieux à l'amiral COLDEFY.
- 19 septembre : Réunion préparatoire aux journées Sport Armées-Jeunesse.
- 21 septembre : Réunion préparatoire au lancement des stages Armées-Jeunesse.
- 28 septembre : Réunion avec la DICOD et les Etats-majors pour la communication des journées Sport Armées-Jeunesse.
- 3 octobre : Réunion des conseillers.
- 11 octobre : Réunion technique avec les responsables des sites hébergeant les stages Armées-Jeunesse.
- 7 novembre : Réunion de travail du groupe service civique obligatoire.
- 14 novembre : Réunion bilan des journées Sport Armées-Jeunesse.
- 15 novembre : Réunion du comité de pilotage "Forum jeunes dirigeants".
- 13 décembre: Réunion des conseillers.

ENTRETIENS DIVERS 2006

- 1er février : Déjeuner de travail avec des stagiaires du CHEM (préparation du séminaire).
- 30 mars : Entretien des représentants du groupe Insertion avec le général directeur du SMA.
- 6 avril : Repas de travail avec Mme ANTOINE et M. BERGEON de la DMPA (lien Armées – Nation - Jeunesse).
- 13 juin : Repas de travail avec le général BEHOTEGUY (FCSAD) et le général PRIEUR (BSPP) sur le dispositif cadets.
- 22 juin : Repas du président et des rapporteurs du groupe Forum "Jeunes dirigeants" avec l'amiral COLDEFY, président de la Commission.
- 23 juin : Repas de travail avec deux représentants des Scouts de France (relance de leur participation aux travaux de la CAJ).
- 13 juillet : Participation d'une délégation de la Commission à la Garden Party du ministre de la défense à l'Hôtel de Brienne.
- 7 septembre : Repas de travail avec la représentante des Orphelins Apprentis d'Auteuil (candidature à l'admission à la CAJ).
- 12 septembre : Déjeuner de travail avec le sous-directeur ORH de l'EMA (participation des représentants de l'EMA aux travaux de la CAJ).
- Entretien avec le général DALLAGLIO (participation de l'EMAA aux travaux de la CAJ).
- 5 octobre : Dîner débat de la journée nationale des réserves organisée par l'UNOR.
- 8 novembre : Déjeuner de travail avec le directeur du service national.

-

HISTOIRE

- HISTOIRE
 - Souvenirs de la CAJ



Monsieur. MITRANI s'entretient avec le secrétaire général adjoint de la Commission au cour du cocktail de la plénière du 4 janvier 2006.

HISTOIRE

SOUVENIRS, SOUVENIRS.....

Daniel MITRANI est une figure de la Commission Armées Jeunesse où il a représenté la Fédération nationale Léo-Lagrange et dont il est aujourd'hui membre honoraire. Dans un livre qu'il vient de publier: "Entre les gouttes, souvenir d'un vieux militant", il raconte, entre autres, la Commission Armées - Jeunesse où il siégera de 1958 à 1966, avant de revenir comme membre honoraire en 1986. Il nous a autorisé, et nous l'en remercions, à publier les pages qui relatent son passage dans nos rangs.

Je suis un peu surpris quand, en novembre 1958, Pierre Mauroy me demande d'aller à la prochaine excursion d'étude organisée par le comité régional de la Commission Nationale Armées-Jeunesse. Créée officieusement en 1953, officialisée en 1955, la Commission réunit des cadres militaires, des fonctionnaires de divers ministères, des responsables de mouvements de jeunesse. C'est positif.

Le premier représentant de la fédé était un militant bénévole, Jean Haas ; il est pris par de nouvelles obligations professionnelles, il faut le remplacer. Quand même, est-il sage de m'y envoyer, moi qui ai été expulsé d'Algérie six mois plus tôt ? Après le coup du 13 mai, j'ai oublié les images positives que m'avait laissées un service heureux, et je me vois déjà sous les coups des fidèles du Général Massu.

Mais la journée se passe bien. Des militaires très divers, quelques uns très loin de nous, mais pas tous, et dont beaucoup semblent se poser des questions que nous nous posons de notre côté. C'est inattendu.

D'autant plus que certains ne se situent pas seulement au niveau des grandes idées. Un commandant, par exemple, nous expose comment il a suscité dans plusieurs unités le lancement d'une équipe de solidarité, autogérée par des appelés, pour conseiller les jeunes qui craignent des difficultés d'emploi après leur démobilisation (insertion professionnelle, droit du travail, etc...)

La bonne surprise se confirme à la réunion plénière de la Commission Nationale. On parle là aussi de formation professionnelle, de vulgarisation agricole, de vie quotidienne des appelés, d'équivalences de brevets civils et militaires...

Et je découvre deux personnages exceptionnels, le contre-amiral Pierre Ponchardier, qui préside la Commission, et le commandant Gilles Baudouin, qui en est le secrétaire général. Ponchardier est expansif, explosif, il apostrophe, adjure... Baudouin, qui écoute, objecte calmement, tient bon face à ce qui lui semble inacceptable. Tous deux sont essentiellement fair-play : les responsables d'associations ne sont pas des adversaires qu'il faut piéger ou des agités qu'il faut amadouer, mais des partenaires. Ils créent un style Armées-Jeunesse, que leurs successeurs sauront maintenir. On peut tout se dire pendant les réunions de la Commission et de ses groupes de travail. Mais, comme le précisera plus tard la charte : "Hors séances, aucun membre ou invité ne peut être pris à partie pour ses interventions au cours des réunions, que ce soit verbalement ou par écrit, en privé ou en public". Cette règle du jeu permet d'éviter la langue de bois. Autre avantage, chacun peut se défouler, faire preuve de ses talents de tribun. Je suis de ceux qui en abusent, et me lance souvent dans le mélodrame : "Nous voulons civiliser les casernes. Vous voulez encaserner les civils !"

Mais, à côté des envolées lyriques, il y a la recherche en commun et les propositions constructives qui seront, dans plus d'un cas, à l'origine des améliorations et des réformes obtenues. Et aussi ce qui apparaîtra quand, en 2005 on fera le bilan : en cinquante ans, quelques milliers de décideurs ou futurs décideurs se sont succédés à la Commission, dans ses groupes de travail, dans ses comités régionaux. Au-delà des relations entre l'Armée et le reste de la Nation, la Commission a réellement contribué à établir un nouveau mode de relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Courant 1959, la Commission travaille sur les sursis étudiants, dont on peut améliorer le régime. Mais, pendant l'été, le ministre de la Défense arrête des dispositions qui ne tiennent pratiquement pas compte des suggestions de la Commission. Bien sûr, celle-ci n'est que consultative ; c'est quand même un camouflet. Les responsables d'associations se réunissent et beaucoup estiment qu'il faut démissionner.

J'interviens pour mettre un bémol. Faut-il casser l'outil ? L'agression vient du ministre et de son entourage, pas des militaires de la Commission : c'est un camouflet pour eux aussi, qui avaient pris goût à la confrontation constructive. Si nous démissionnons, en plus de casser l'outil, nous coupons le dialogue, au moment même où certains rêvent d'entraîner le maximum de militaires dans les coups tordus des intégristes de l'Algérie des ultras. Il serait tout aussi percutant et spectaculaire d'annoncer que nous suspendons notre participation et reviendrons si le ministère modifie ses décisions dans le bon sens. Ma proposition est adoptée.

Ponchardier et Baudouin négocient discrètement avec le groupe restreint mandaté par les associations. On avance pas à pas. Pour mettre en forme les avancées auxquelles nous sommes arrivés, Ponchardier organise un déjeuner à son domicile. Un très bon déjeuner, à tous points de vue. La Commission reprendra ses travaux en février 1960.

Pendant la saison 60-61, je deviens président du groupe "Conditions matérielles du service". Notre cheval de bataille sera le prêt quotidien du soldat. Trente centimes ! Dans l'Aviation et la Marine, ce dénuement est un peu compensé par des prestations en nature, objets de toilette par exemple. Dans l'Armée de Terre, où se trouve la majorité des appelés, ces prestations sont insignifiantes.

Le jour où le ministre des Armées, Pierre Messmer, reçoit les présidents de groupe, je lui rappelle cette réalité. Il en est conscient, et espère pouvoir faire un geste dès que la conjoncture le permettra. Il ajoute cependant qu'on ne doit pas oublier que le service militaire est aussi une épreuve d'austérité. Je lui répons que, en tant qu'ancien sergent de l'infanterie de Marine, je ne peux être d'accord ; mais nous sommes bien au delà de l'austérité : *"Monsieur le ministre pour un soldat de l'Armée de terre à qui sa famille ne peut apporter aucune aide, il faut choisir entre le dentifrice et les lames de rasoir"*.

Défendre les intérêts des conscrits, c'est bien ; proposer les éléments d'une réforme en profondeur, ce serait encore mieux.

1961 voit s'engager une réflexion sur les différentes hypothèses de transformation du service militaire. Le rapport *Jeunesse 63, Armée 66* est prêt pour le congrès Léo-Lagrange d'avril 1963. Intérêt dans les milieux autorisés. Bonne couverture de presse : un des principaux quotidiens, *Combat*, nous consacre cinq colonnes, sous le titre *Déclochardiser le contingent et instituer un service court et efficace*. Il faudra continuer sur cette lancée. A la Commission Armées-Jeunesse et dans ses groupes de travail, plusieurs camarades viennent renforcer la présence de la fédé ; Janine Gruselle, Denis Tzarevcan, Michel Carlier, Jean-Claude Allard, Jacques Mairé. Ce dernier (qui anime notre foyer de Cachan) me remplace en 1966 comme représentant titulaire du mouvement. Venant d'avoir trente cinq ans, j'estime raisonnable de laisser la place à un ami en qui j'ai toute confiance ; raisonnable mais difficile, comme le laisse apparaître le message que je confie au livre d'or de la Commission : *" Armées-Jeunesse...la jeunesse me quitte et me voilà désarmé."* Mais je maintiendrai de fréquents contacts, et quand –vingt ans plus tard- la Commission créera la collège des membres honoraires, je serai un des cinq vétérans désignés pour la première promotion.

Daniel MITRANI,
Membre honoraire

NOTA: On peut se procurer l'ouvrage de Daniel MITRANI à: Encyclopédie du socialisme – 86 rue de Lille – 75007 PARIS.

INFORMATIONS

- • **Nos Associations :**
 - APCM
 - Jeunesse et Marine
- • **Les stages Armées Jeunesse**



Jeunesse et Marine en action

-
-



JEUNESSE et MARINE
Ecole de Mer, école de Vie

Jeunesse et Marine est membre de la Commission Armées-Jeunesse. Son représentant, monsieur PERNOLLET est actuellement président du groupe "Monde associatif de la jeunesse".

Cette association loi de 1901, créée en 1959, accueille les enfants de 8 à 17 ans, pendant une semaine ou quinze jours, durant les vacances scolaires sur ses centres de l'île d'Ars et de l'île Aux Moines, dans le Golfe du Morbihan et en croisières.

Ecole de mer

Il s'agit de la découverte et de la pratique de la voile sous de multiples formes: dériveurs légers, bateaux collectifs, catamarans, croiseurs 28, 36 pieds qui sont offerts aux débutants, comme aux jeunes déjà expérimentés, en fonction de leurs choix et de leurs compétences. C'est un véritable cursus de formation sur plusieurs années qui peut être suivi par nos jeunes stagiaires.

Ecole de vie

Au travers des activités nautiques que nous pratiquons, c'est l'apprentissage de la vie et l'épanouissement de chaque jeune que nous favorisons dans nos stages : vie en "équipage", participation aux tâches quotidiennes, respect des autres, du matériel, partage, tolérance, développement de la responsabilité et de l'autonomie selon l'âge et les possibilités de chacun. C'est également la découverte des divers aspects de la communauté et du monde de la mer.

Encadrés en permanence par des moniteurs et animateurs diplômés, compétents et passionnés, la plupart du temps issus de l'association elle-même, les jeunes sont invités à découvrir le milieu naturel particulièrement préservé de nos centres et à participer aux animations tournées vers le monde maritime qui sont proposées en dehors des périodes de navigation.

*Pour en savoir plus, visitez notre site web www.jem.asso.fr,
Demandez notre catalogue siege@jem.asso.fr ou par tél. 01 53 58 30 70*



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

**L'ASSEMBLEE PERMANENTE
DES CHAMBRES DE METIERS**

L'APCM est membre de la Commission Armées-Jeunesse. Son représentant, monsieur PRIGENT, est actuellement président du groupe "Formation en alternance".

La « Première entreprise de France » compte 900 000 entreprises en 2006. En Europe, 98% des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des PME (1 à 20 salariés). Pour autant, les décideurs économiques et politiques, qu'ils soient hexagonaux ou européens, gardent encore l'habitude de ne bâtir l'essentiel de leur programme que pour les grandes entreprises.

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de son président, Alain GRISET, est d'agir en faveur de la reconnaissance du secteur de l'artisanat en tant que force économique, politique et sociale. L'APCM exerce cette action de soutien auprès des pouvoirs publics, pour que l'environnement des entreprises artisanales soit pris en compte dans les nouvelles lois et réglementations, et bénéficie d'évolutions favorables à leur développement. La réforme de l'apprentissage et la loi Entreprises en sont deux exemples très positifs.

L'APCM représente les CMA, chambres de métiers et de l'artisanat, au niveau national, européen et international. Au service des 107 chambres locales et des 22 chambres régionales, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. L'assemblée permanente joue un rôle de porte-parole, d'animateur et de conseil auprès des chambres. Ces dernières ont renforcé leur échelon régional en donnant aux chambres régionales les moyens de représentation et de fonctionnement qui leur permettent de jouer leur rôle auprès des instances régionales, dans les projets de développement économique et de formation. A la suite des élections de 2005, le réseau s'est doté d'un projet à horizon 2010 intitulé « les artisans au cœur de la société ».

De nombreux services sont communs à toutes les CMA, études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, statut de l'artisan, qualification, formalités administratives, services dématérialisés.

APCM



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

NOTA: Un numéro d'appel commun, le **0 825 36 36 36**, simplifie la recherche d'informations.

Les sites Internet du réseau des CMA

L'actualité et les publications <http://www.apcm.info>

Le site du réseau : <http://www.apcm.com>

Transmission reprise d'entreprises : <http://www.bnoa.net>

Coopération internationale : <http://www.cosame.org>

Euro méditerranée : <http://www.euromeda.com>

L'extranet de travail et d'échange de savoir faire : <http://www.apcm.fr>

APCM, Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, 12 avenue Marceau, 75008 Paris

Tel : 01 44 43 10 00 – Fax : 01 44 43 10 85 Mel : comm@apcm.fr

STAGES ARMÉES-JEUNESSE RÉMUNÉRÉS
CYCLE 2005 – 2006

| | Terre | AIR | Marine | Gend | EMA | SSA | DAS | SGA | DGA | ECPAD | DICoD | Divers | Total |
|--|-------|-----|--------|------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|--------|-------|
| Stages accordés hors DEA/DESS de Défense | 56 | 23 | 22 | 30 | 24 | 7 | 1 | 4 | 71 | 4 | 1 | 7 | 250 |
| Stages accordés DEA/DESS de Défense | 4 | 0 | 1 | 1 | 6 | 0 | 14 | 0 | 4 | 0 | 6 | 4 | 40 |
| Total de stages accordés par la CAJ | 60 | 23 | 23 | 31 | 30 | 7 | 15 | 4 | 75 | 4 | 7 | 11 | 290 |

-

LES STAGES ARMÉES – JEUNESSE

Chaque année, les trois armées, la gendarmerie et les services communs du ministère de la Défense, proposent des stages rémunérés sur l'ensemble du territoire français.

La Commission armées-jeunesse, se charge de leur diffusion et de leur gestion administrative.

Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants avec le milieu de la Défense par l'intermédiaire de l'industrie de l'armement, des états-majors, des unités et des différents services des armées.

Le nombre de stages proposé dans le catalogue 2006 était de 414.

Ces stages Armées – Jeunesse sont réservés à des étudiants français âgés de moins de 27 ans, de niveau bac + 2 à bac + 6, dans tous les domaines de spécialité (informatique, mécanique, aérodynamique, chimie, biologie, mais aussi documentation, gestion, langue, communication, relations internationales...).

La rémunération de ces stages était de l'ordre de 1 230 € brut par mois au 1^{er} janvier 2006.

La large diffusion réservée aux offres de stages, par les moyens traditionnels (1 000 affiches adressées aux universités, écoles d'ingénieur, école de commerce, IUT, CROUS...) et sur plusieurs sites Internet, dont celui de la Commission, a très bien fonctionné et représente un moyen de rayonnement considérable. Elle a permis de traiter, pour l'année 2006, de nombreuses candidatures sous formes diverses (e mail, dossiers papiers) qui ont abouti à l'octroi de 290 stages budgétisés.

L'inscription des candidats doit s'effectuer deux mois et demi avant le début du stage (afin de permettre l'habilitation, l'établissement du contrat de travail et de respecter les procédures).

La Commission armées-jeunesse par l'ouverture de ces nouveaux stages est devenue une force active du lien entre les jeunes et le monde de la Défense.

Le catalogue des stages peut être consulté sur les sites suivants :

www.defense.gouv.fr/caj
www.ihedn.fr
www.defense.gouv.fr/das
www.infostages.com
www.jobscampus.com
www.letudiant.fr
www.meeetoo.info

DOCUMENTATION

- **Les services Minitel et le site Internet de la Défense**
- **Composition de la Commission armées-jeunesse**

LES SERVICES MINITEL ET INTERNET

Pour en savoir plus sur :

Les spécificités propres à chaque armée
(Recrutements, carrières, écoles,
concours, les formes civiles
particulières du service militaire,...)

La santé dans les armées

(Tous les hôpitaux militaires,
tous les services,
les horaires, les démarches,
messageries,...)

Des offres d'emploi :

- reconversion du personnel
de l'armée de Terre
- de la Délégation Générale pour
l'Armement (ingénieurs et
techniciens contractuels)

Service à consulter

36.14 GENDARME

36.16 DGA

www.defense.gouv.fr/terre/

www.defense.gouv.fr/air/

www.defense.gouv.fr/gendarmerie

www.defense.gouv.fr/marine/

36.14 HOPIARM

www.defense.gouv.fr/sante

36.15 BIRT

www.reconversion.terre.defense.gouv.fr

36.14 DGA EMPLOI

www.defense.gouv.fr/dga/

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

<http://www.defense.gouv.fr>

Depuis 2005, toute l'information sur la Commission Armées-Jeunesse:

<http://www.defense.gouv.fr/caj>

**COMPOSITION DE LA
COMMISSION ARMEES-JEUNESSE**

Président : Général d'armée aérienne Patrick PORCHIER
Secrétaire général : Général de brigade Michel LAGRANGE
Secrétaire général adjoint : Colonel Pierre BRIERE
Chef du secrétariat : Adjudant-chef Sophie COUGOULE
Secrétariat : Caporal-chef Gérald MENZI
: Brigadier-chef Nathalie RIVALS
: Mme Samira SOUHAMI
Responsable des stages : Mme Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL

Chargée de mission auprès du président : Mme Gisèle DESCHAMPS
Secrétaire de la chargée de mission : Melle Delphine ALBERT
Chargé de mission auprès du secrétaire général : M. André DELVAUX

ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)
Association Pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (A.P.M.C.J)
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)
Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (C.N.I.S.F.)
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)
Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)
Jeunesse et Marine
Jeunesse et Montagne
Ligue de l'enseignement.
Scoutisme français :
- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)
- guides de France (G.D.F.)
- scouts de France (S.D.F.)
- scouts musulmans de France
Scouts unitaires de France (S.U.F.)
Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (U.F.J.T.)

Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (U.S.E.P.P.M.)

Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre

(U.N.A.P.E.L.)

MOUVEMENTS ETUDIANTS

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)

Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)

La mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)

Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)

Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)

Union nationale des étudiants de France, indépendante et démocratique (U.N.E.F.-I.D.)

Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)

Union nationale interuniversitaire (U.N.I.)

SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)

Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.)

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.

Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)

Confédération générale des cadres (C.G.C.)

Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O.

Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)

ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)

Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains

(F.O.M.S.O.R.R.)

Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve

(F.N.A.S.O.R.)

Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.)

MINISTERES ET ADMINISTRATIONS

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)
Délégation interministérielle à la ville (D.I.V.)
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Service des droits des femmes
Ministère des sports
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation
Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)
Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P.)
Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.)

MINISTERE DE LA DEFENSE

Commissariat aux sports militaires (C.S.M.)
Délégation générale pour l'armement (D.G.A.)
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)
Direction de la fonction militaire et du personnel civil (D.F.P.)
Sous-direction accompagnement professionnel et reconversion (S.D./ A.P.R.)
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A.)
Direction du personnel militaire de l'armée de l'air (D.P.M.A.A.)
Direction du personnel militaire de l'armée de terre (D.P.M.A.T.)
Direction du personnel militaire de la marine (D.P.M.M.)
Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)
Direction du service national (D.S.N.)
Etat-major des armées (E.M.A.)
Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)
Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)
Etat-major de la marine (E.M.M.)

Crédit photos

E.C.P.A.D , Commission Armées-Jeunesse , Service Information 1°BSC, DICOD, Terre Magazine, Képi blanc-

